

Aquitaine
faune sauvage et habitats



Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats en Aquitaine





Le Directeur Régional de l'Environnement

M. Thibault

*Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse
et de la Faune Sauvage*

M. Fouquet

Le Président du Conseil Régional d'Aquitaine

M. Rousset

Le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Aquitaine

M. Lecha

*Pour le Président du Centre Régional
de la Propriété Forestière*

M. Du Pont

*Le Président de la Ligue pour la Protection
des Oiseaux en Aquitaine*

M. Le Gall

*Le Directeur Départemental délégué de l'Agriculture
et de la Forêt de Gironde*

M. Mailleau

*Pour le Président du Conseil Scientifique Régional
du Patrimoine Naturel*

M. Leconte

La faune sauvage d'Aquitaine, riche et variée, fait partie intégrante du patrimoine historique et culturel régional. Ceci est vrai pour des espèces emblématiques dont certaines sont le support d'activités économiques ou cynégétiques, mais également pour les multiples espèces Vertébrées ou Invertébrées moins connues du grand public, et dont la diversité constitue à elle seule une véritable source d'intérêt. A ce titre, et eu égard aux enjeux scientifiques et socio-économiques, l'ensemble de la faune sauvage d'Aquitaine mérite une attention soutenue de la part de tous les acteurs du monde rural.

Deux années de consultation et de travail en commun ont permis de définir 25 orientations concernant la gestion des espèces et des habitats, l'acquisition des connaissances nécessaires à cette bonne gestion, et la prise en compte des enjeux liés à la faune dans les diverses activités anthropiques. Ces orientations ont l'ambition de proposer un cadre équilibré entre la conservation de la diversité biologique et le maintien d'activités socio-économiques viables dans le cadre d'un développement durable.

Il appartient dorénavant à chacun des acteurs de terrain concernés directement ou indirectement par la faune, d'intégrer les ORGFH comme un des documents cadre de ses politiques en matière d'aménagement rural ou de gestion des espèces et de leurs habitats. La grande diversité des thématiques abordées devra permettre à de nombreux partenaires de prendre en compte certaines des préconisations détaillées dans ce document, dans leur propre programme d'action, ou de développer des actions et politiques multipartenariales.

La bonne mise en œuvre des ORGFH devra assurer la pérennité d'une faune régionale abondante et diversifiée.



Edito

Les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, prévues par la loi relative à la chasse du 26 juillet 2000, constituent une démarche globale sur les modalités de gestion de la faune sauvage et des milieux qu'elle occupe.

Une grande diversité d'acteurs s'est impliquée dans la réflexion menée autour des vastes champs d'intervention des ORGFH. Agriculteurs, forestiers, chasseurs, naturalistes, scientifiques, services de l'état, collectivités territoriales ont su échanger leurs points de vue de manière constructive et réfléchie sur des sujets complexes et parfois passionnés. Ce travail de consultation mené sur deux années, a abouti à un équilibre intégrant une vaste gamme d'enjeux, et respectant les attentes de chacun, qu'il s'agisse de la préservation de la biodiversité ou du développement durable des activités rurales.

Que celles et ceux qui ont participé à ces réflexions soient ici remerciés pour la qualité du travail fourni.

Les 25 orientations développées en Aquitaine forment un référentiel en matière d'orientations stratégiques de gestion de la faune, de ses habitats et des nombreuses pratiques qui interagissent avec la faune. Elles doivent inciter les gestionnaires à mettre en œuvre des actions convergentes qui soient bénéfiques pour la faune sauvage. Elles constituent par ailleurs un cadre pour les acteurs de l'aménagement du territoire soucieux de respecter dans leurs politiques et leurs projets le patrimoine naturel aquitain.

Document intégrateur et novateur, il sera diffusé auprès des acteurs de l'espace rural. Chacun devra alors s'appropriier ces Orientations Régionales et intégrer leurs préconisations dans ses programmes d'actions. Une évaluation de la prise en compte du document interviendra régulièrement, pour permettre son actualisation prévue à cinq ans.



*Le Préfet de la région Aquitaine,
Préfet de la Gironde*
Francis IDRAC

Ces orientations, basées sur une démarche intégrée et sur la concertation, garantiront dorénavant une meilleure prise en compte des enjeux faunistiques en Aquitaine.



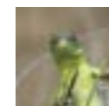
Sommaire



Partie I : Introduction 9

I.1 Le contexte national 10

I.2 La démarche retenue en Aquitaine 11



Partie II : La région Aquitaine 15

II.1 Présentation générale 16

II.2 Les unités géographiques 25

II.3 Les particularités faunistiques de l'Aquitaine 31

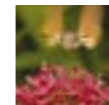


Partie III : Les grandes orientations régionales 37

III.1 La grille de lecture des fiches orientations 38

III.2 Les orientations régionales en Aquitaine 40

Les fiches orientations 41



La diffusion, l'animation et la prise en compte des ORGFH 42

L'amélioration des connaissances et de la gestion concertée de la faune sauvage 44

L'amélioration des capacités d'accueil des habitats 50

La gestion de la faune 74

La réduction des impacts directs des activités humaines sur la faune 88



Evaluation des ORGFH 92

Arrêté préfectoral d'approbation 94

Principaux sigles utilisés 96



Glossaire 97

Composition des instances décisionnelles 100

Remerciements 101



Les 25 orientations régionales 102



INTRODUCTION : CONTEXTE DES ORGFH ET MÉTHODOLOGIE

I.1 LE CONTEXTE NATIONAL

I.1.1 Le contexte législatif et réglementaire

Les ORGFH ont été introduites par la loi n°2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse, dont les dispositions sont codifiées au code de l'environnement aux articles L.414-8, L.421-1 et L.421-13. Ces articles disposent que, sous l'autorité du Préfet de Région, les orientations sont pilotées par la DIREN qui reçoit l'appui technique et les capacités d'expertise de l'ONCFS.

Les circulaires ministérielles du 3 mai 2002 et du 10 février 2003 commentent le contenu et les modalités d'élaboration des ORGFH. Elles insistent notamment sur la nécessité d'une concertation de tous les acteurs pour s'accorder sur des politiques consensuelles de gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

Les ORGFH doivent comprendre :

- un état des lieux de la faune sauvage régionale, de ses habitats et des activités ayant une incidence sur la faune ou le milieu,
- la définition des grands enjeux régionaux et des objectifs associés,
- la rédaction consécutive d'orientations régionales, déclinées en pistes d'action,
- la définition d'indicateurs de suivi des orientations retenues.

I.1.2 Le cadre de la démarche

Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH) « doivent permettre, à partir d'un état des lieux établi localement, de dégager de façon concertée les axes d'une politique régionale en matière de faune sauvage et de rechercher les moyens d'améliorer les habitats. » Les orientations n'ont pas nécessairement vocation à être directement déclinées sur le terrain, mais doivent orienter et aider à harmoniser les politiques sectorielles locales ayant une incidence sur la faune sauvage. Les ORGFH visent également à inciter les partenaires concernés à mettre en oeuvre les orientations au travers de programmes d'action opérationnels.

Ce document s'applique à la faune sauvage et ses habitats. Il ne traite pas des végétaux en tant que tels. L'ensemble de la faune sauvage, invertébrée et vertébrée, est concernée, quel que soit le statut de l'espèce. Seules la faune urbaine et les espèces exclusivement aquatiques, pour lesquelles il existe déjà des schémas piscicoles, n'y sont pas traitées. De même, les enjeux liés à la gestion de l'eau et de sa qualité ne sont pas abordés directement dans les ORGFH, car des politiques publiques particulières les concernent déjà : SDAGE, SAGE, contrats de rivières, SMVM, SDVPH... Les décisions de ne pas traiter de la faune urbaine ni des enjeux liés à la gestion de l'eau relèvent de choix régionaux.



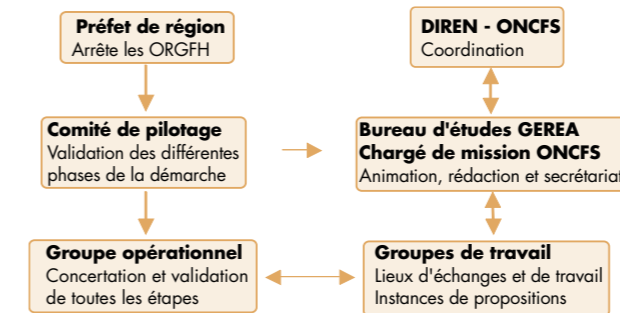
Les populations des espèces patrimoniales les plus emblématiques font déjà souvent l'objet de programmes spécifiques. Les ORGFH n'ont pas vocation à s'y substituer, la question de la gestion de ces espèces renvoie à ces programmes. Les orientations intégreront cependant les préconisations liées à ces plans de gestion, dans un souci d'harmonisation des différentes politiques de gestion de la faune.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux habitats et espèces dits « ordinaires » (par opposition aux habitats et espèces dits « remarquables », pour lesquels des politiques de gestion et de conservation sont généralement déjà mises en oeuvre).

Les ORGFH seront « actualisées en cas de besoin, évaluées et révisées au moins tous les 5 ans ». Des indicateurs de suivi sont définis pour témoigner des actions engagées par les différents acteurs, et évaluer l'évolution des habitats et des populations d'espèces.

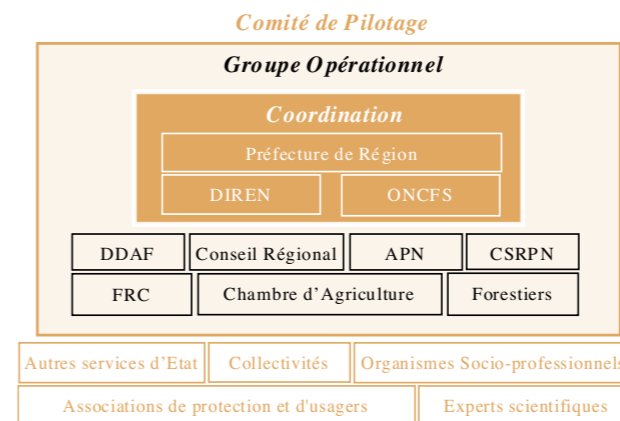
I.2 LA DEMARCHE RETENUE EN AQUITAINE

I.2.1 L'organisation régionale



Conformément aux préconisations de la circulaire du 3 mai 2002, un comité de pilotage a été mis en place sous l'autorité du Préfet. Ce comité de pilotage regroupe un grand nombre d'acteurs. Il s'est réuni pour valider les principales phases de la démarche.

Un « groupe opérationnel », plus restreint, a également été constitué afin de suivre au plus près la rédaction des ORGFH et formuler des propositions techniques ensuite soumises à l'approbation du comité de pilotage. Il comprend le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR), la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), une Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), le Conseil Régional, la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC), une Association de Protection de la Nature (APN), le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), la chambre régionale d'agriculture et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).



La volonté de concertation lors de la définition et de la rédaction des ORGFH, s'est traduite par la création de douze groupes de travail composés de représentants techniques nommés par les différents organismes associés à la démarche.

Afin de prendre toute la mesure de la circulaire du 3 mai 2002 et ne pas cristalliser la réflexion autour de quelques questions (ou espèces) particulières, par ailleurs souvent déjà traitées dans des politiques ou des plans d'action qui leur sont propres, les groupes de travail ont abordé la réflexion avec une « approche habitats » plutôt qu'une « approche espèces ». Les habitats constituent par ailleurs le principal facteur influençant la dynamique des populations de la faune sauvage.

I.2.1.1 Une réflexion par unités géographiques

Compte tenu de la grande superficie de l'Aquitaine et de la diversité des situations géographiques qu'elle recouvre, il a été décidé de diviser la région en six unités homogènes quant à leurs caractéristiques géographiques, leur mode de mise en valeur et d'utilisation des sols :

- Littoral, vallées fluviales majeures, étangs et marais littoraux et estuariens ;
- Massifs forestiers des Landes de Gascogne, de la Double et du Landais ;
- Périgord blanc, Sarladais et Nontronnais ;
- Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du Nord de la Garonne ;
- Collines et plateaux agricoles des pays de l'Adour ;
- Massif pyrénéen.

Un groupe de travail chargé d'alimenter la réflexion et d'apporter l'expertise technique nécessaire à une bonne appréhension des enjeux a été créé pour chaque unité géographique. Ces groupes de travail sont constitués de techniciens issus des principaux organismes représentatifs des acteurs directement intéressés à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats :

- représentant de l'administration
- représentant du monde forestier
- représentant du monde agricole
- représentant des chasseurs
- représentant des associations naturalistes
- représentant spécifique à l'unité géographique (Office National des Forêts par exemple)

Chacun de ces groupes de travail territoriaux s'est réuni à trois reprises pour établir un diagnostic du territoire puis proposer des orientations de gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Chaque membre de ces groupes de travail a pu s'exprimer sur les différents documents qui ont été produits tout au long de la démarche.

1.2.1.2 Une réflexion par thématiques transversales

Certains aspects de la gestion de la faune sauvage et de ses habitats concernent le territoire aquitain dans son ensemble. Afin de ne pas multiplier les discussions sur ces sujets transversaux lors des réunions des groupes de travail territoriaux, des groupes de travail thématiques ont été créés. Six groupes thématiques ont ainsi été définis :

- Espèces invasives exogènes (Ragondin, Vison d'Amérique, Rat musqué, Tortue de Floride, Grenouille taureau, Ecrevisses américaines ...)
- Espèces à perception différenciée (Mustélidés, Renard et Cormoran)
- Espèces à réguler, susceptibles d'avoir un impact économique (Cerf, Chevreuil et Sanglier)
- Évènements exceptionnels (vagues de froid, tempêtes, pollutions industrielles, feux de forêt, inondations et sécheresses)
- Politiques agricoles (Politique Agricole Commune (PAC), Contrats Agriculture Durable (CAD)...))
- Espèces méconnues (Chiroptères, Micromammifères, Amphibiens, Reptiles et Invertébrés)

Ces groupes de travail sont composés des principaux acteurs concernés par les thématiques abordées. Dans un premier temps ils se sont réunis pour élaborer un état des lieux et un diagnostic des pratiques actuelles et pour travailler à proposer des pistes d'actions préfigurant la réflexion sur les orientations. Une seconde réunion a permis de travailler de manière approfondie sur les fiches orientations traitant de ces questions.

1.2.2 Les grandes étapes de l'élaboration des ORGFH

La rédaction des ORGFH s'est déroulée en trois phases, chacune conclue par la validation d'un document par le comité de pilotage :

- phase 1 : Etablissement d'un état des lieux – diagnostic ;
- phase 2 : Identification des enjeux et des objectifs régionaux ;
- phase 3 : Définition des orientations régionales.

Le document final, validé par le Préfet, s'appuie sur les deux documents des phases de travail intermédiaires. Il est le document cadre des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats.

Les trois documents sont disponibles sur CD-ROM à la fin de ce document ou sur le site internet de la DIREN Aquitaine :

www.aquitaine.ecologie.gouv.fr

1.2.2.1 Phase 1 : Etat des lieux – Diagnostic



Résultat d'une année de concertation, ce document a été validé par le comité de pilotage le 23 juin 2004. Il présente l'Aquitaine, ses habitats dominants et leurs évolutions, ses particularités faunistiques ainsi que les acteurs et politiques qui agissent directement sur les habitats et la faune sauvage. Il fait la synthèse des informations recueillies par les groupes de travail.

Chacun des groupes de travail territoriaux s'est réuni à deux reprises pour établir un diagnostic du territoire basé sur l'évolution des habitats et des pratiques. Les groupes thématiques ont travaillé sur un état des lieux et un diagnostic critique des pratiques actuelles en proposant des pistes d'actions préfigurant la réflexion sur les orientations.



1.2.2.2 Phase 2 : Enjeux – Objectifs



Sur la base de l'état des lieux – diagnostic, le groupe de coordination et de rédaction (DIREN – ONCFS - GERE) a dégagé les enjeux de gestion de la faune sauvage et de ses habitats en Aquitaine, et les objectifs d'une gestion durable. Ce deuxième document a été soumis pour avis

aux membres des différents groupes de travail. Le Groupe Opérationnel s'est ensuite réuni pour discuter et améliorer les propositions du groupe de rédaction. Le document « enjeux et objectifs » a ensuite été validé par le comité de pilotage le 24 novembre 2004.

Le document approuvé comprend une description des enjeux supra-régionaux caractérisant les responsabilités régionales au regard des conventions internationales pour le respect de la biodiversité. Les enjeux régionaux sont ensuite exposés, accompagnés des objectifs qui leur sont associés.

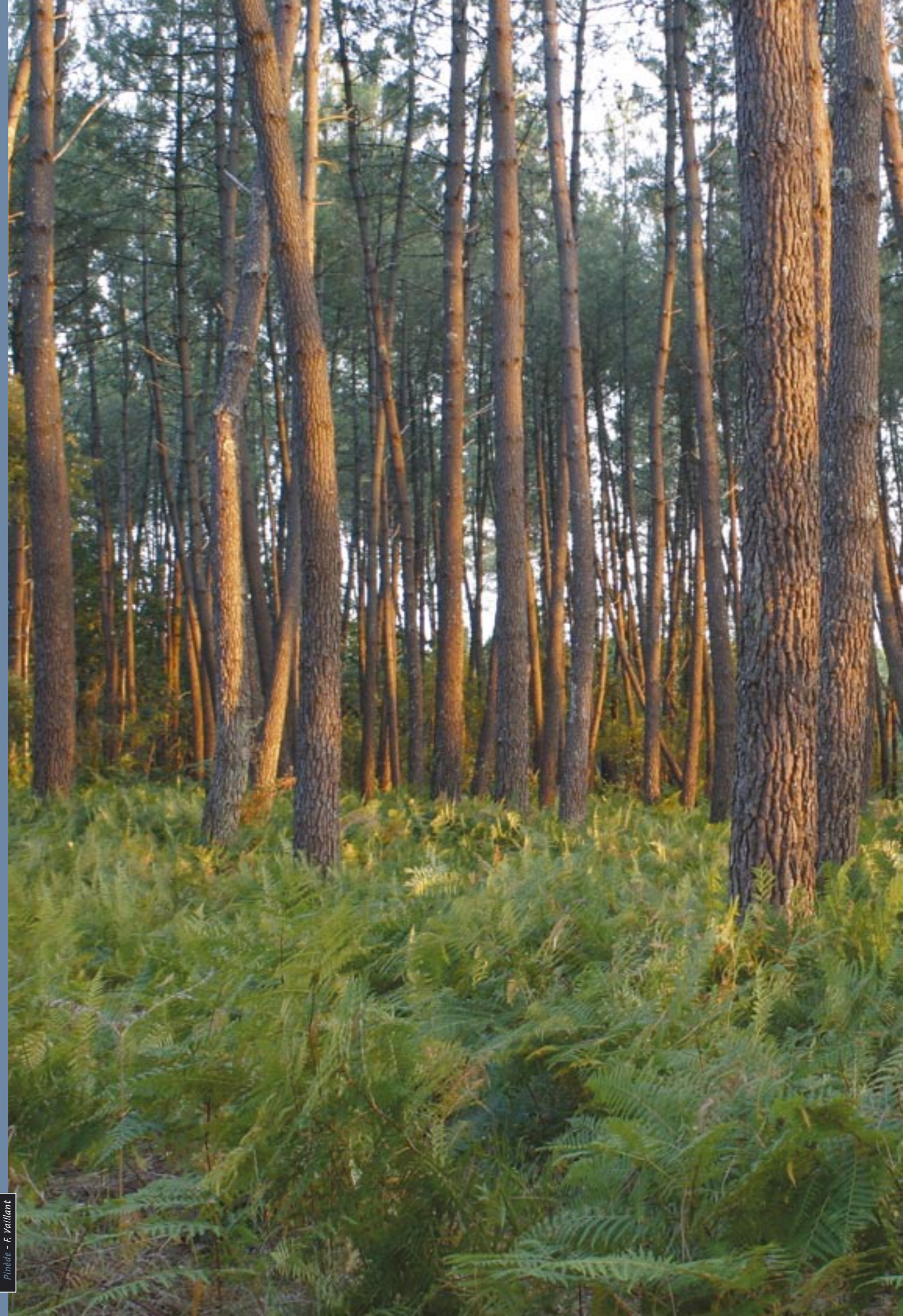
1.2.2.3 Phase 3 : Orientations régionales



Vingt cinq fiches orientations composent le corps du document. Elles sont classées en 4 catégories reprenant le classement des enjeux et objectifs :

- l'amélioration des connaissances et la gestion concertée de la faune sauvage ;
- l'amélioration des capacités d'accueil des habitats ;
- la gestion de la faune ;
- la réduction des impacts directs des activités humaines sur la faune.

Les orientations proposées et les préconisations qui en découlent, sont directement issues des enjeux et des objectifs identifiés précédemment. Une première version de ces fiches, rédigée par le GERE et l'ONCFS a été amendée lors de réunions de tous les groupes de travail. Le Groupe Opérationnel s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler sur les fiches puis sur le document final, avant que ce dernier ne soit soumis au Comité de Pilotage.



LA RÉGION AQUITAINE

II.1 PRESENTATION GENERALE

II.1.1 Les chiffres clefs de l'occupation des sols

	Pourcentage de la surface régionale en 2002	Évolution régionale entre 1993 et 2002	Moyenne nationale en 2002
Zones naturelles	52,0 %	+ 0,4 %	38,5 %
dont forêts *	42,0 %	+ 1,2 %	27,5 %
dont landes, parcours, alpages	7,3 %	- 9,9 %	7,7 %
Zones agricoles	39,0 %	- 3,2 %	53,2 %
dont cultures annuelles	18,4 %	- 2,6 %	27,7 %
dont prairies	11,6 %	- 6,3 %	19,8 %
Zones artificielles **	9,0 %	+ 14,1 %	8,3 %
TOTAL	100 % soit 41 308 km ²		100 %

Source : IFEN (Institut Français de l'ENvironnement)
 * : 64 % de peuplements à dominante résineuse et 36 % de peuplements à dominante feuillue
 ** : terrains bâtis et non bâtis (chantiers, carrières, décharges, jardins d'agrément...)

La tendance d'évolution est à une diminution marquée des zones agricoles et des landes, et à une augmentation rapide des surfaces artificialisées.

II.1.2 Les territoires anthropisés

II.1.2.1 La répartition démographique

Avec une densité de 72 habitants au km², l'Aquitaine a une densité de population inférieure à la moyenne nationale (96 habitants au km²).

Elle possède de vastes zones rurales ou forestières faiblement peuplées, notamment dans le département des Landes (35 habitants au km²), en Dordogne (42 habitants au km²) et dans une moindre mesure dans le Lot-et-Garonne (57 habitants au km²).

Quelques pôles urbains concentrent les activités et la population (agglomération bordelaise, ensemble Bayonne-Anglet-Biarritz, Pau). Ainsi, 70 % de la population d'Aquitaine habite dans une commune urbaine.

II.1.2.2 Les grandes infrastructures de transport

Un important réseau routier et autoroutier (A10, A62, A63, A64, A89) converge vers l'Aquitaine, depuis le Nord de l'Europe, l'Espagne et la Méditerranée. L'axe Nord-Sud Atlantique, reliant l'Espagne à la partie Ouest de la France, est utilisé chaque jour par plus de 7 000 camions (croissance de la fréquentation de 7 % par an). Le réseau ferroviaire principal suit les mêmes itinéraires que le réseau routier. Il sera probablement complété dans l'avenir par le passage d'une liaison

TGV qui traversera l'Aquitaine du Nord au Sud, reliant Tours au Nord à l'Espagne au Sud.

Enfin, l'Aquitaine possède trois aéroports internationaux (Bordeaux Mérignac, Pau Pyrénées, Biarritz Anglet Bayonne), 31 aérodromes et deux grands ports au niveau de l'estuaire de la Gironde et de l'estuaire de l'Adour.

II.1.2.3 Le tourisme en Aquitaine

L'Aquitaine est la 5^{ème} région touristique en France. En 2001, le nombre de nuitées touristiques enregistrées s'élevait à près de 90 millions. Le tourisme génère en moyenne un apport de population supplémentaire de 90 000 personnes par jour.

La fréquentation est plus importante dans les trois départements littoraux que dans les deux départements de l'intérieur des terres. La visite de sites naturels est néanmoins la motivation principale de 10 % des touristes qui fréquentent la région.

Le secteur du tourisme emploie en Aquitaine près de 30 000 personnes (hors locations immobilières), auxquelles il faut ajouter les saisonniers.

II.1.3 Les espaces agricoles

En 2001, la Surface Agricole Utile (SAU) représentait 39 % du territoire régional. L'agriculture employait 125 000 actifs dans 56 200 exploitations agricoles.

L'agriculture aquitaine est diversifiée, avec :

- 26 % des exploitations orientées vers les grandes cultures,
- 22 % des exploitations orientées vers les cultures pérennes (vignes et fruits),
- 25 % des exploitations orientées vers l'élevage bovin ou ovin,
- 27 % des exploitations orientées vers la polyculture, le polyélevage ou une orientation mixte.

L'Aquitaine est la première région agricole française en nombre d'emplois et en productions de qualité.

II.1.3.1 Les cultures annuelles

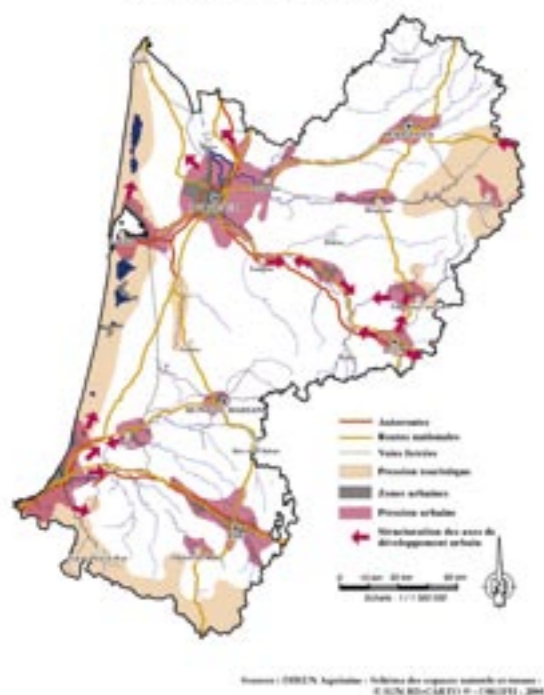
La culture principale en Aquitaine est de loin le maïs (grain ou semence) qui couvrait en 2001, 23,5 % de la SAU et 40 % des terres arables. L'Aquitaine produit ainsi annuellement 3,3 millions de tonnes de maïs grain, soit un cinquième de la production nationale. Parmi les autres céréales, le blé tendre occupe une place importante en Lot et Garonne, avec 45 000 ha sur ce seul département. Le tournesol et le soja sont eux aussi très présents en Lot-et-Garonne.

Occupation du sol



Sources : DIREN Aquitaine - Corine Land Cover - © IGN BD-CARTO © - ORGFH - 2004

Réseau d'infrastructures et pressions anthropiques



La production de légumes est également une activité économique importante, qui occupait 41 000 ha en 2001. La région produit ainsi 25 % des asperges françaises, 33 % des carottes, 18 % des haricots verts, 83 % du maïs doux, 20 % des pommes de terre primeurs et 12 % des tomates.

11.1.3.2 La vigne et les cultures pérennes



Le vignoble de Saint-Émilion - B. Lafosse

L'Aquitaine est le premier vignoble à appellation d'origine de France avec 137 300 ha et 8 millions d'hectolitres. La viticulture y fournit 16 300 emplois équivalents temps plein. Cela représente 30% de la surface et de la production nationale de VQPRD (Vin de Qualité Produit dans

des Régions Délimitées). L'Aquitaine réunit ainsi 70 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) dont 55 concernent le département de la Gironde. La région couvre également 16 % de la surface de l'AOC Armagnac.

Dans les plaines alluviales des grands fleuves aquitains, une part importante des exploitations agricoles pratique les cultures fruitières. On peut notamment citer le pruneau d'Agen qui concerne environ 2000 producteurs et la noisette de Cancun qui se développe depuis les années 1970.

Dans la vallée de l'Adour, la mise en place d'un label « kiwi de l'Adour » traduit le développement de cette production.

11.1.3.3 Le pastoralisme en montagne

L'Aquitaine compte 2750 exploitations pastorales sur le massif pyrénéen. Le cheptel transhumant se compose de 340 000 ovins, 29 000 bovins et 7000 chevaux. Le pastoralisme en Pyrénées-Atlantiques est particulièrement dynamique. Il se différencie des autres départements pyrénéens par une rentabilité supérieure, la jeunesse de ses chefs d'exploitation et le grand nombre d'exploitations qui transforment le lait sur place.

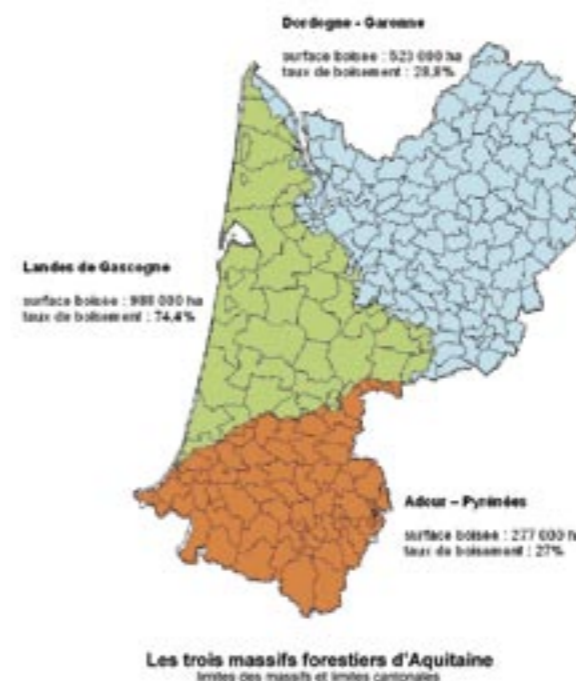
La faible taille des exploitations de montagne résulte du maintien d'un nombre important d'exploitations, qui a empêché la concentration des terres. La pluriactivité dans la population pastorale a aussi favorisé le maintien de nombreux exploitants. Pour compenser la faible SAU, les exploitations des Pyrénées-Atlantiques utilisent les ressources pastorales des estives. 140 estives fromagères permettent d'assurer la transformation du lait. L'AOC fromagère « Ossau-Iraty », permet d'améliorer la valorisation du lait de brebis de montagne.

11.1.4 Les espaces forestiers

La forêt d'Aquitaine couvre 1,8 millions d'hectares, ce qui représente 12 % du territoire national boisé et 44 % du territoire régional total. Cette forêt, qui fait de l'Aquitaine la première région forestière française, est détenue à 90 % par des propriétaires privés.

La récolte globale de bois représente 29 % de la récolte nationale. Le Pin maritime est prépondérant et représente environ 90 % du chiffre d'affaires régional. Les peupleraies ne couvrent que 24 000 ha mais occupent une place importante dans la filière bois. Le nombre d'entreprises d'exploitation et de

Ensembles forestiers d'Aquitaine (© CRPF Aquitaine)



scieries s'élève sur la région à 442. Ce nombre est en diminution, avec notamment la fermeture d'une entreprise sur cinq entre 1994 et 2001, alors que les prélèvements forestiers augmentaient dans le même temps de 46 %.

La filière bois dans sa globalité représente dans la région 28 000 emplois salariés pour un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros, avec de forts contrastes à l'intérieur de la région.

La forêt d'Aquitaine se compose de trois principaux ensembles forestiers, Dordogne-Garonne, Landes de Gascogne et Adour-Pyrénées.

11.1.4.1 Le massif Dordogne-Garonne

Ce massif s'étend sur deux secteurs bien distincts : le Périgord fortement boisé, et les territoires agricoles du Sud faiblement boisés.

Ces forêts, privées à 99 %, sont aux deux tiers composées de feuillus. Il s'agit principalement de peuplements à deux étages (taillis avec réserves) et de taillis simples, les futaies pures ne représentant que 10 % des surfaces. Les essences principales, Chêne pédonculé, Chêne pubescent, Pin maritime et Châtaignier, génèrent un gisement de volume suffisant pour alimenter des secteurs économiques viables.

Elles sont complétées par une filière récente liée au Peuplier dont la culture est maintenant bien installée dans les grandes vallées, et par une filière traditionnelle liée aux Noyers du Périgord.

11.1.4.2 Le massif des Landes de Gascogne

Cet ensemble, qui repose sur une vaste plaine sableuse plate et peu fertile, est largement dédié à la sylviculture du Pin maritime, dont le développement sur près de 75 % de la surface est issu de la vague de boisements de la fin du 19^{ème} siècle. La futaie régulière de Pin maritime représente ainsi 89 % de la forêt de production sur le massif.



Pin maritime - B. Lafosse

Il s'agit d'une forêt privée à 92 %. Grâce à des méthodes de sylviculture performantes, ce massif alimente la filière bois la plus active de France.

La présence de formations forestières originales ou de milieux naturels particuliers (forêts d'arrière dune littorale, forêts usagères, lagunes, landes humides à molinie non boisées), qui, bien que représentant une surface limitée, sont néanmoins d'un intérêt tout particulier dans un massif par ailleurs d'une grande homogénéité.

11.1.4.3 Le massif Adour-Pyrénées



La topographie de la région Adour-Pyrénées lui confère naturellement une très grande hétérogénéité sur le plan forestier. Au cours de l'histoire, les usages du bois et du sol (défrichements agricoles, puis abandon de l'agriculture) ont également beaucoup pesé dans le façonnage d'une forêt à 90 % feuillue.

La répartition entre forêt privée et forêt publique est plus équilibrée en Adour-Pyrénées qu'ailleurs en Aquitaine : 54 % de la surface forestière est privée. La forêt publique, essentiellement communale, domine dans la zone de montagne. La forêt privée est très morcelée.

Par ailleurs, la multiplicité des rôles de la forêt apparaît de manière assez évidente en Adour-Pyrénées. La forêt constitue certes une ressource économique (revenu pour le propriétaire, emploi...), mais elle est également un élément clef de la protection des sols, de la qualité des paysages (dans une zone à forte attractivité touristique) et du maintien de la biodiversité (faune et flore endémiques).





L'Inventaire Forestier National (IFN) fait apparaître un vieillissement spectaculaire de la ressource forestière, notamment en Chêne, conséquence d'une absence de gestion de plus en plus marquée, due à une rentabilité forestière très faible. Inversement, des peuplements récents issus de plantations ou de reconquête naturelle, apparaissent sur les terrains abandonnés par l'agriculture.

11.1.5 Les zones à vocation environnementale

Des inventaires ont été réalisés au niveau national ou européen afin d'identifier et de localiser les secteurs possédant un intérêt particulier en termes d'habitats ou d'espèces présentes. Ces inventaires sont utilisés lors de l'évaluation des impacts des aménagements sur le patrimoine naturel.

Sur certaines de ces zones, des protections réglementaires ont été appliquées, accompagnées de mesures de gestion patrimoniale.

11.1.5.1 Les inventaires d'espaces naturels

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), effectué en 1982 est actuellement en cours de réactualisation. Les ZNIEFF de type 1 (définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional) et de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes) couvrent près de 7000 km² en Aquitaine, soit 16,9 % du territoire régional.

L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) recense les biotopes et habitats des espèces d'Oiseaux sauvages les plus menacées. Cet inventaire est établi en application de la directive européenne « Oiseaux » du 6 avril 1979. En Aquitaine, 26 sites sont répertoriés, et occupent 225 000 ha, soit 5,4 % de la région.

La proportion du territoire régional concerné par les inventaires ZNIEFF et ZICO est en deçà de la moyenne nationale.

Les zones vertes du SDAGE sont des écosystèmes aquatiques et zones humides remarquables qui méritent une attention particulière et immédiate à l'échelle du bassin. Elles précisent les sites particulièrement importants au niveau régional.

11.1.5.2 Les espaces naturels protégés

● *L'Aquitaine couvre une partie du Parc National des Pyrénées.* Dans la zone centrale, inhabitée, tous les milieux, la faune, la flore et les paysages sont protégés. Le public et certaines activités anthropiques rurales (agriculture, élevage...) sont admises.

Il a pour mission de :

- préserver la biodiversité, les paysages et les sites,
- accueillir le public pour qu'il profite de ce patrimoine en le respectant,
- concilier protection de la nature et activités économiques,
- contribuer au développement durable des vallées.

● *L'Aquitaine compte onze réserves naturelles nationales :*

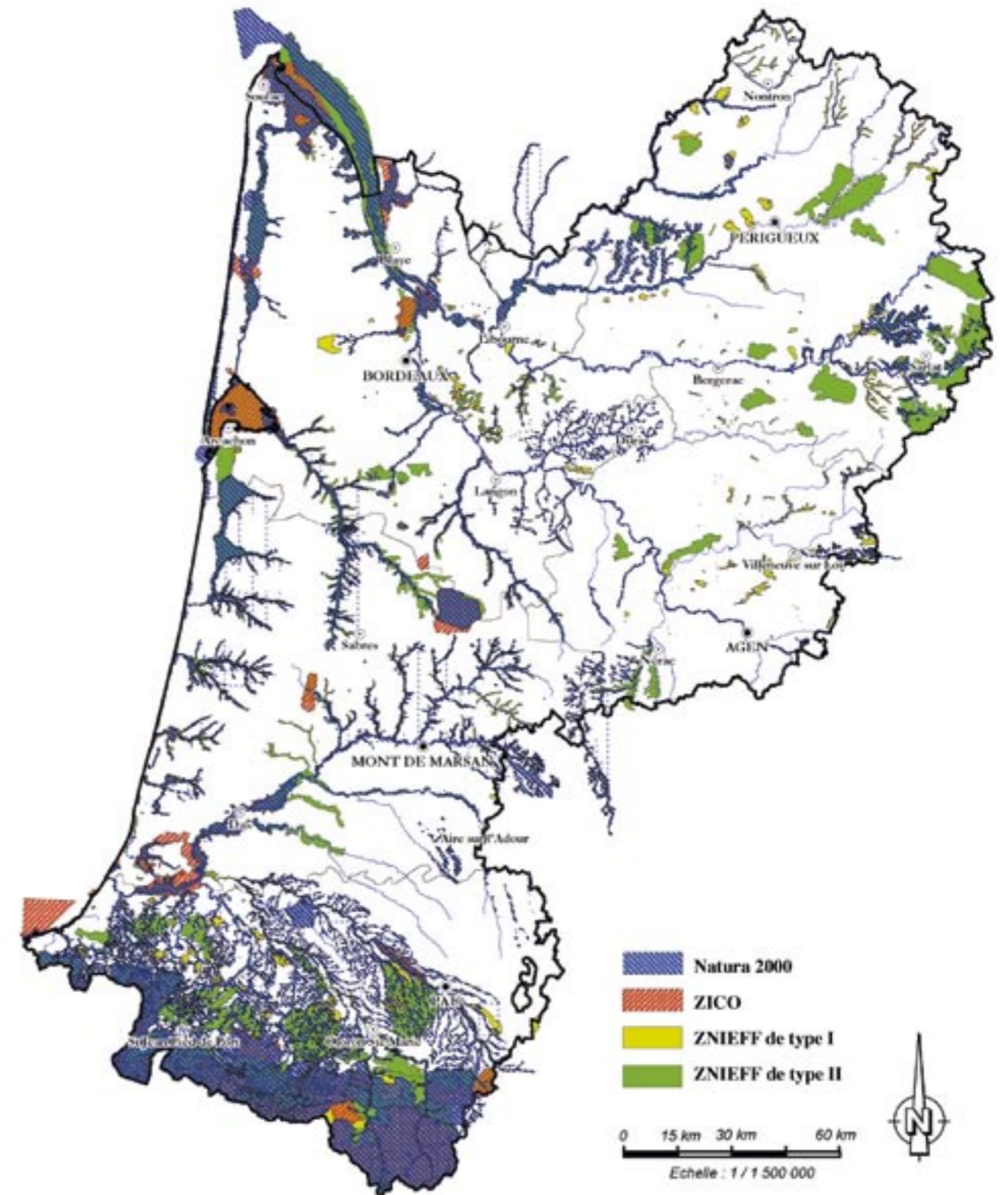
- sept couvrent des zones humides ou des marais (étang noir, courant d'Huchet, marais d'Orx, marais de Bruges, étang de Cousseau, prés salés d'Arès, étang de la Mazière),
- une est sur un cours d'eau (frayères d'Aloses sur la Garonne),
- une sur des falaises (vallée d'Ossau),
- une en milieu marin (Banc d'Arguin),
- une concerne le patrimoine géologique (Saucats Labrède).



Sternes caugek / Réserve naturelle du Banc d'Arguin - DIREN

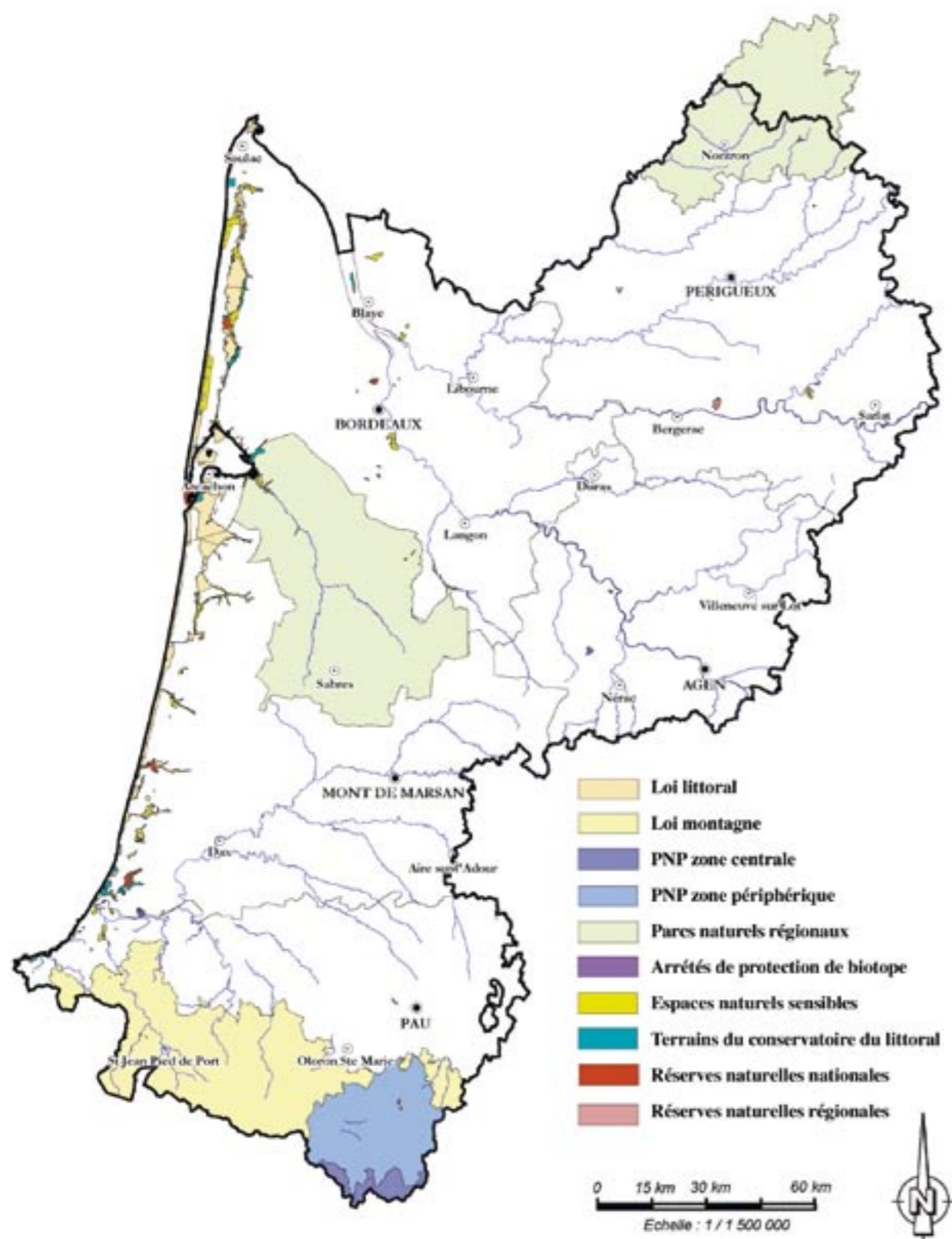
● *Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage sont créées et gérées par l'ONCFS,* en association avec d'autres organismes. En Aquitaine, le site d'Arjuzanx est ainsi géré par le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels, dont font partie le Conseil Général des Landes et le Conseil Régional, dans le but d'assurer l'accueil des milliers de Grues cendrées *Grus grus* en hivernage.

Espaces naturels inventoriés



Sources : DIREN Aquitaine - SIGEA - © IGN BD-CARTO © - ORGFH - 2004

Espaces naturels protégés



Sources : DIREN Aquitaine - SIGEA - © IGN BD-CARTO © - ORGFH - 2004

- Six réserves naturelles régionales proposées par des propriétaires privés complètent ce dispositif. Leur classement, leur gestion et leur protection relèvent du Conseil Régional.

- La région possède également douze Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope, qui protègent des territoires pour l'intérêt de leurs biotopes et des espèces associées. Les préfets y fixent des mesures tendant à favoriser la conservation des conditions permettant l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées.

- Les Conseils Généraux par leur politique d'acquisitions foncières au titre des Espaces Naturels Sensibles, le Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, et les fédérations des chasseurs gèrent un réseau de sites naturels remarquables. L'acquisition foncière ou la maîtrise d'usage par convention permettent de pratiquer une gestion conservatoire, garante du maintien des bonnes conditions d'accueil d'une faune diversifiée.

- Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, et une partie du Parc du Périgord-Limousin se situent en Aquitaine. Par leurs actions, ils contribuent à protéger le patrimoine naturel et les paysages sur 9 % du territoire régional.

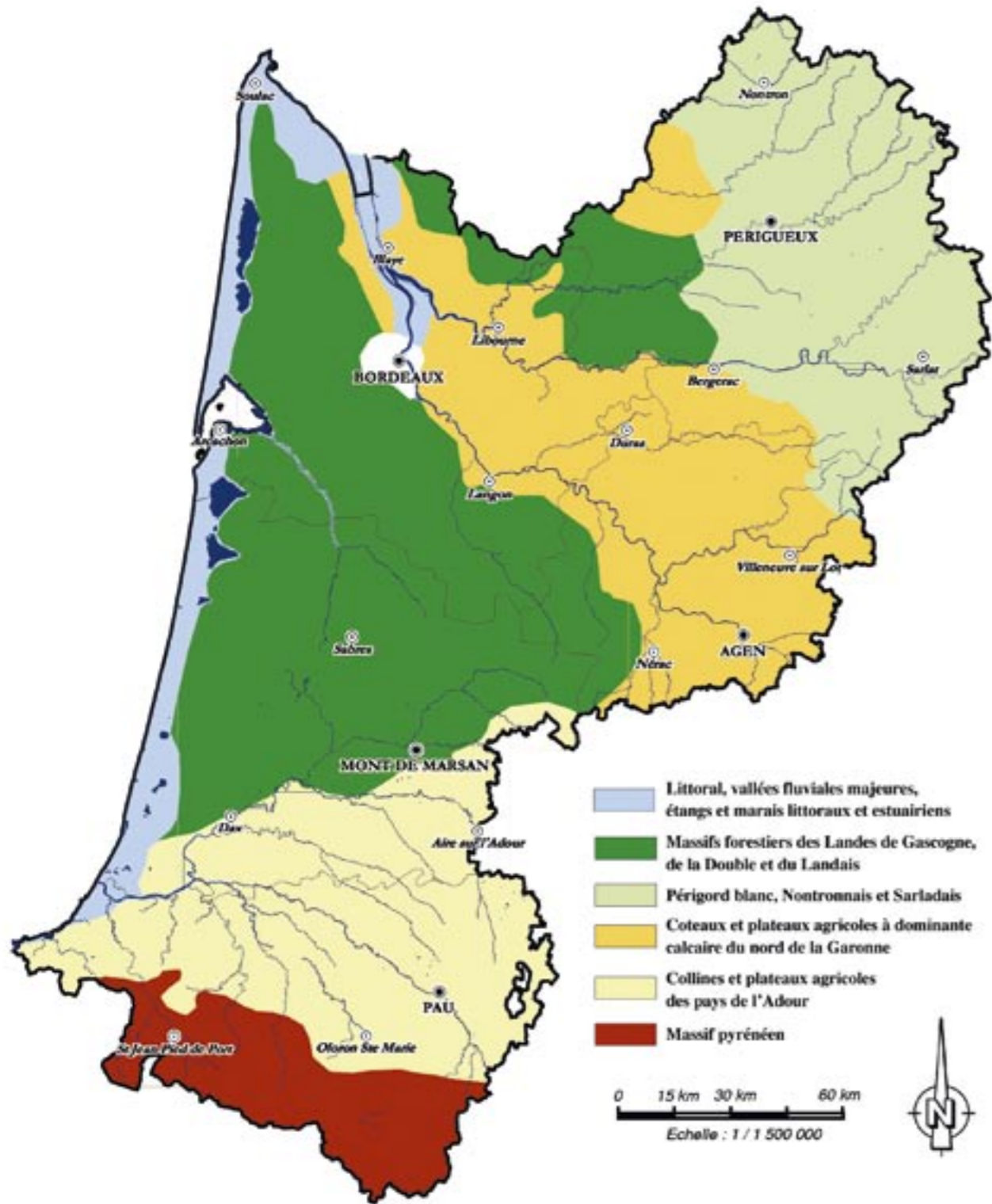
- Le réseau Natura 2000 se compose de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS) (proposées respectivement au titre des directives «Habitats» et «Oiseaux»).

A la fin de l'année 2003, la région Aquitaine avait proposé 122 ZSC (dont environ 110 dossiers transmis à la commission européenne), soit 4463 km², ou 10,8 % du territoire régional. Les ZPS, au nombre de 13, couvrent quant à elles 35 000 ha, soit 0,8 % de l'Aquitaine.

La gestion patrimoniale des sites retenus dans le réseau sera explicitée dans les «documents d'objectifs» élaborés localement de façon concertée. Les prescriptions qui en découleront pourront servir de support à de véritables contrats entre l'Etat et les propriétaires, bénéficiant de financements publics spécifiques pour la réalisation de ces objectifs.



Unités géographiques pour les ORGFH



Sources : DIREN Aquitaine - SIGEA - © IGN BD-CARTO ® - ORGFH - 2004

II.2 LES UNITES GEOGRAPHIQUES

II.2.1 Littoral, vallées fluviales majeures, étangs et marais littoraux et estuariens

La totalité du littoral aquitain a une vocation touristique prononcée. À l'exception du Bassin d'Arcachon et de la côte basque, l'action de la MIACA a permis de préserver la majorité de la côte du tourisme de masse. Avec 46 500 ha de propriétés domaniales sur dune vive, l'ONF gère plus de 90 % du littoral forestier aquitain.

● *Le cordon dunaire*, qui inclut la plage, la dune artificielle et l'ourlet forestier, est soumis à la pression naturelle permanente de l'océan. Ce milieu particulier accueille plus de 200 espèces d'insectes, et constitue un corridor migratoire majeur. C'est une zone de halte nourricière pour de nombreuses espèces, notamment Passereaux insectivores transsahariens, Sylviidés et Turdidés.



La fréquentation du public sur la dune est aujourd'hui bien contrôlée par des séries d'aménagements qui canalisent les usagers et évitent leur éparpillement. Le nettoyage mécanique des plages, justifié par leur vocation touristique, entraîne un appauvrissement de l'offre trophique, donc, une baisse de la capacité d'accueil des hauts de plage. L'« observatoire de la côte Aquitaine » qui regroupe l'ONF et le BRGM, travaille actuellement à la promotion du concept de nettoyage sélectif.

● *Le chapelet d'étangs d'arrière dune*, de grande surface pour certains, est un espace favorable à l'accueil des Anatidés en hivernage, avec probablement de bonnes potentialités pour la nidification de certaines espèces. Les marais ouverts forment des réservoirs pour l'avifaune paludicole. Dans les zones de marais associées aux étangs, l'abandon des terres et de leur utilisation en pâturage ou fauchage provoque une

fermeture progressive des milieux. Dans de nombreux cas, le contrôle du niveau d'eau des étangs à vocation touristique s'oppose à la dynamique naturelle. Ceci entraîne, par absence de marnage, la disparition des différentes ceintures végétales rivulaires et la banalisation des milieux. Le développement du motonautisme est aussi un facteur de déstabilisation de l'écosystème rivulaire et de dérangement important de la faune.

● *Le Bassin d'Arcachon* est un site majeur d'hivernage et de halte migratoire pour les Oiseaux d'eau de l'Ouest paléartique. Selon les critères « Ramsar », il constitue un site d'importance internationale pour la Bernache cravant *Branta bernicla*. Le Bassin d'Arcachon subit depuis plusieurs décennies une pression anthropique considérable. Son littoral est urbanisé à plus de 90 %, les activités nautiques (motorisées) se développent de manière continue : le nombre de mouillages a ainsi augmenté des 2/3 entre 1975 et 1995. L'accroissement de la pression de pêche à pied « ludique » peut finir par entamer les stocks de coquillages de la lagune.

● *L'estuaire de la Gironde*, les marais qui s'y rattachent, les cours inférieurs et les plaines alluviales des principaux fleuves constituent des haltes migratoires pour les Anatidés, foulques et Limicoles avec tout particulièrement le Bécasseau maubèche *Calidris canutus* dont les effectifs en hivernage atteignent les seuils de la convention Ramsar. Les marais du Médoc sont également signalés comme seul site remarquable français pour le Graphodère à deux lignes *Graphoderus bilineatus*.

Il y a plus de dix ans, le maïs s'est imposé très largement dans les plaines alluviales à la place de l'élevage, entraînant la destruction des systèmes bocagers en place. Cette tendance est aujourd'hui fortement freinée voire stoppée, et l'abandon de l'utilisation des prairies de fauches et prairies pâturées conduit soit au développement de la peupleraie, soit au développement de friches buissonneuses ou arbustives.

Le développement des infrastructures de transport et des activités urbaines contribue aussi largement à la dégradation des plaines alluviales.

● *La côte Basque* est formée de falaises de flysch et de calcaire gris et roses surmontées traditionnellement de landes buissonneuses à bruyère vagabonde. Les quelques espaces épargnés par le développement urbain ne forment plus que des lambeaux le long du littoral. Ceux-ci sont délaissés par les Oiseaux nicheurs qui utilisent les îlots isolés à proximité des côtes. La fréquentation humaine entraîne un piétinement des landes et une perturbation importante des milieux.



II.2.2 Massifs forestiers des Landes de Gascogne, de la Double et du Landais

● **La forêt de production du massif des Landes de Gascogne** occupe plus d'un million d'hectares. Composée à 80 % de Pin maritime, elle est majoritairement traitée en futaie régulière. Elle est principalement détenue par des propriétaires privés, représentés par le CRPF et le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest. La sylviculture est dynamique et les interventions nombreuses au cours de la révolution. Ces dernières années, les pratiques sylvicoles ont évolué et se sont intensifiées afin d'améliorer la productivité, entraînant la régression des îlots de feuillus et des milieux marginaux (baradaux, lagunes, taillis hygrophiles...). Récemment, le développement de la certification forestière (PEFC notamment) et l'application de la clause de diversification lors des reboisements subventionnés traduisent une prise en compte des préoccupations environnementales : préservation des îlots de feuillus lors des coupes par exemple. On notera cependant que la forêt des Landes de Gascogne fait l'objet d'une gestion parcellaire qui entraîne, à l'échelle du massif, une certaine diversité de peuplements.



Forêt des Landes de Gascogne - B. Lafosse

● Dans les années 70, de grandes exploitations agricoles, parfois de plusieurs centaines d'hectares, se sont installées dans le massif forestier. Aujourd'hui, la SAU est stable et représente environ 10 % du massif. On y pratique la maïsiculture ou la culture légumière de pleins champs. Ces zones d'agriculture intensive sont d'un intérêt réduit pour la faune sauvage. La maïsiculture offre pour quelques espèces (Grue cendrée *Grus grus*, Pigeon ramier *Palumbus columbus*, Sanglier *Sus scrofa*) une nourriture abondante mais d'accès limité dans le temps. Une charte de bonnes pratiques du défrichement dans les Landes de Gascogne a été mise en place entre la DDAF des Landes, la chambre

d'agriculture, les organisations syndicales agricoles, et les forestiers. Elle intègre des mesures favorables à la faune.

● **Le réseau hydrographique** est formé d'un chevelu dense de petits cours d'eau, généralement bordés d'une ripisylve à Chêne pédonculé dominant. Ce réseau hydrographique constitue le cœur de l'aire de présence du Vison d'Europe *Mustela lutreola* en Europe occidentale. Ces dernières décennies, les modifications des pratiques sylvicoles, mais aussi le défrichement de grands espaces pour une mise en culture ont contribué à la dégradation du petit chevelu de l'amont des bassins versants. Enfin, la forte fréquentation de certains tronçons de cours d'eau par des activités nautiques est un facteur de dérangement pour les espèces les plus farouches.

● **Les lagunes** forment des îlots de diversité végétale au sein du massif forestier monospécifique. Ecologiquement riches, très attractifs pour la faune, ces milieux sont actuellement en forte régression. Les activités humaines en sont la cause principale.

● **Les landes herbacées** autrefois pâturées, sont aujourd'hui à l'état résiduel, cantonnées à quelques sites. Les zones de coupes rases ou les stades jeunes des peuplements forestiers, ainsi que l'ensemble des linéaires ouverts tels que pare-feux, lignes haute tension ou conduites de gaz présentent des caractéristiques de végétation proches de celles d'une lande. Ces formations possèdent une réelle valeur patrimoniale en tant que derniers refuges d'espèces autrefois abondantes telles que le Courlis cendré *Numenius arquata* et surtout la Grue cendrée *Grus grus*. Les landes humides à molinies participent à la présence dans la région de la plus grosse population française de Fadet des laïches *Coenonympha oedippus*.

● **La Double et le Landais** se caractérisent aussi par la sylviculture du Pin maritime qui occupe près de 50 % du territoire. La forêt provient de plantations suite à l'abandon de terrains agricoles au XIX^{ème} siècle. La propriété y est très morcelée, la diversité d'essences plus importante que dans les Landes de Gascogne. Les activités agricoles concernent 30 % du territoire, et sont centrées sur la polyculture et l'élevage. La déprise agricole a entraîné une diminution d'un tiers de la SAU entre 1979 et 2000 et de plus de 50 % de la STH entre 1988 et 2000. Les petits plans d'eau et les zones bocagères (nauves) permettent la présence d'une faune variée caractéristique des milieux de polyculture (petite faune de plaine notamment).



II.2.3 Périgord blanc, Sarladais, et Nontronnais

Cette unité géographique est principalement forestière (56,4 % de la surface totale). Elle se caractérise par une mosaïque de milieux qui permet la présence d'une faune diversifiée et abondante. La densité d'habitats est faible, et le tourisme vert représente une part importante de l'économie locale. La pratique de sports de pleine nature se généralise, notamment sur les vallées de la Dordogne, de la Vézère, et dans le Sarladais.



Les Eyziès en Dordogne - B. Lafosse

● **La forêt est hétérogène** dans sa structure et ses essences. Elle est constituée de peuplements anciens, appauvris par la surexploitation due aux pratiques agricoles autarciques, et de peuplements récents issus d'une reconquête forestière sur les terrains abandonnés par l'agriculture. La surface forestière est en progression constante depuis un siècle et demi et a augmenté de 6 % sur l'unité géographique entre 1982 et 1992. Les Chênes pédonculés et rouvre sont les essences principales de la futaie, le Châtaignier celle du taillis. Le Noyer, arbre emblématique du Périgord, tend à disparaître en tant que producteur de bois.

En Dordogne la forêt est historiquement liée aux agriculteurs. Elle est entrée depuis une cinquantaine d'années dans une phase de sous-exploitation (la récolte annuelle représente à peine plus de la moitié de la production annuelle de bois) avec un mode de production et de récolte s'assimilant principalement à de la cueillette. L'absence de gestion des peuplements entraîne une fermeture et une homogénéisation des milieux forestiers (taillis de châtaigniers) avec la disparition des strates arbustives et herbacées. Cette évolution pénalise l'ensemble de la petite faune forestière et de lisière, et favorise l'augmentation des densités de grand gibier, entraînant l'apparition de dégâts sur les secteurs appétants, à forte valeur trophique.



● **L'agriculture** couvre actuellement 33,8 % du territoire, chiffre en baisse puisqu'il était de 37 % en 1988 (baisse de près de 40 000 ha en 20 ans). Comme sur l'ensemble de la région, on assiste ici à une concentration des terres avec un nombre global d'exploitations qui a diminué de moitié en 20 ans alors que dans le même temps, la SAU ne diminuait que de 15 %. Cette baisse se fait surtout sentir sur les surfaces toujours en herbe, qui ont perdu 32 000 ha ces 20 dernières années.

D'une manière générale, l'agriculture se caractérise par sa diversité, basée sur un fond de polyculture et d'élevage. La diminution des surfaces cultivées et pâturées touche principalement les secteurs les moins productifs et les zones de pente. On assiste parallèlement à l'abandon des parcelles de vignes et de vergers vouées à l'autoconsommation. A contrario les surfaces de maïs tendent à augmenter et à se concentrer dans les grandes vallées.

De ces changements de configuration du paysage agricole, résulte une uniformisation des habitats, avec disparition ou raréfaction de certains milieux potentiellement attractifs pour la faune.

● **L'évolution des cours d'eau et milieux humides** est corrélée à l'évolution des pratiques agricoles appliquées aux espaces adjacents. On assiste ainsi à la disparition ou la dégradation des milieux humides ouverts soit par la fermeture progressive des fonds de petits vallons impropres à une mise en culture intensive, soit par un changement d'affectation des sols vers la culture en labour dans les vallées les plus larges.

● Dans ces pays calcaires, le travail des eaux a creusé des **vallées bordées de falaises** dont le Périgord est particulièrement fourni. Les milieux rupestres accueillent une avifaune spécifique : le Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, le Hibou grand-duc *Bubo bubo*, le Martinet à ventre blanc *Apus melba*. Les grottes abritent une vie limitée, mais très spécialisée. Il s'agit de lieux de repos et de reproduction pour de nombreux Chiroptères. Les espèces fréquentant ces milieux sont très sensibles au dérangement, notamment en période d'hibernation ou de reproduction.

● **Les pelouses sèches**, sur les coteaux et Causses calcaires thermophiles, accueillent une faune particulière, riche en Invertébrés. Le cheptel ovin diminuant, et le pâturage étant en perte de vitesse, certaines de ces pelouses ne sont plus entretenues et s'enfrichent.



11.2.4 Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du nord de la Garonne

Cette unité géographique comprend les vignobles de l'entre deux mers, la zone agricole entre les vallées de la Garonne et de la Dordogne, les vignobles Médocains, et le plateau céréalier du Riberaois. Elle se caractérise par sa diversité et un fort degré d'anthropisation, avec une dominante agricole corrélée à une faible surface forestière. Elle est marquée par l'influence de l'agglomération bordelaise, et un mitage généralisé du territoire, touchant particulièrement la vallée de la Garonne et la zone reliant les pôles urbains d'Agen et de Villeneuve sur Lot.



Vallée de la Garonne - B. Lafosse

- **Les grandes cultures annuelles** occupent les terrains calcaires de la partie Sud de l'unité. Sur les plateaux, l'orientation dominante est la culture céréalière, qui représente 43,5 % de la SAU du Lot et Garonne. Le Riberaois accueille, parmi le cortège des Oiseaux de plaine, l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax*, dont la population aquitaine est en voie d'extinction. Dans les vallées, la spécialisation s'est traduite par le développement de la maïsiculture, complétée par la production de légumes à haute valeur ajoutée. Les surfaces irriguées ont plus que doublé entre 1979 et 2000, pour représenter aujourd'hui 25 % de la SAU. La régression de la polyculture s'est accompagnée d'un phénomène d'abandon et d'enfrichement des terrains à forte pente autrefois consacrés à l'élevage. L'intensification des pratiques agricoles conduit à l'uniformisation des territoires, et à la disparition des éléments fixes du paysage. Ainsi, en Lot-et-Garonne, le linéaire de haies est passé de 1600 km en 1962 à 638 km en 1989. Sur les plateaux céréaliers, les îlots steppiques résiduels s'enfrichent, suite à l'abandon de leur utilisation pour le pâturage. Ils jouent néanmoins encore un rôle de réservoirs de biodiversité, et

accueillent une entomofaune variée, incluant des Lépidoptères dont l'Azuré du serpolet *Maculinea arion*.

- **Les cultures pérennes** occupent une place importante sur l'unité géographique : au Nord d'une ligne reliant Langon à Bergerac, la vigne occupait 70 % de la SAU en 2000. Cette proportion a régulièrement évolué ces 20 dernières années, au détriment en particulier des surfaces toujours en herbe dont la superficie a diminué de 57 %. Les vignes et vergers sont des milieux hautement anthropisés et fortement homogènes. Leur enherbement se généralise et permet la présence d'une flore variée comprenant des espèces d'intérêt majeur. Ce tapis végétal accroît la capacité d'accueil pour la microfaune.

- **Les formations forestières** sont constituées de petits massifs feuillus, morcelés, parfois reliés entre eux au gré du réseau hydrographique et de la topographie. En raison des difficultés rencontrées par certaines exploitations agricoles, on assiste à une reconquête forestière dans l'unité géographique. Autrefois exploités de manière intensive par les agriculteurs, les boisements présentaient un faciès de taillis correspondant à une exploitation fermière du bois. Depuis un demi siècle, ils ont perdu ce rôle d'autoconsommation agricole et retrouvent une vocation forestière de production de bois. La multitude de petites surfaces boisées diversifie la structure végétale et favorise l'effet de lisière. Cette structure est favorable aux espèces de lisière mais ne permet pas la présence d'espèces purement forestières.

- L'unité géographique est parcourue par un **réseau dense de petits cours d'eau de plaine**. Elle est parsemée de retenues collinaires utilisées pour l'irrigation. Leur présence perturbe la dynamique naturelle des eaux. Dans un contexte très agricole, le réseau hydrographique et ses zones humides revêtent un réel intérêt pour la faune. Le Vison d'Europe *Mustela lutreola* y est encore présent. Les retenues collinaires sont utilisées par les Amphibiens et accueillent quelques Oiseaux d'eau. Les zones humides associées régressent de plus en plus. Dans les vallées alluviales des cours d'eau les plus importants, le maïs et le peuplier tendent à imposer leur logique d'assainissement et d'homogénéisation des pratiques culturales au détriment du bocage humide et des boisements alluviaux. Dans le même temps, les ruisseaux de moindre importance sont peu à peu transformés en simples émissaires agricoles avec suppression des ripisylves et chenalisation.

11.2.5 Collines et plateaux agricoles des pays de l'Adour

L'unité géographique se compose d'un système complexe de collines et de coteaux, de plateaux prolongés de longs glacis alluviaux et de vallées. Sa matrice fortement agricole est sillonnée par un réseau de boisements et de cours d'eau qui sont autant de couloirs biologiques permettant les déplacements de la faune. Les agglomérations de Bayonne-Biarritz-Anglet et de Pau marquent localement l'unité géographique. L'afflux touristique est concentré sur le Pays basque, en particuliers à proximité de la côte.



Paysage de Chalosse - B. Lafosse

- **Au Nord et à l'Est du gave de Pau**, la culture prédominante est le maïs avec une augmentation des surfaces de 20 000 ha en 20 ans. Ce phénomène, qui a entraîné une simplification de la structure des territoires agricoles et la raréfaction de certaines cultures comme les céréales à paille, semble aujourd'hui stoppé. Sous l'action des restructurations foncières, de l'évolution du matériel et des pratiques, les territoires agricoles se sont spécialisés et uniformisés, les réseaux structurants et éléments fixes du paysage se sont dégradés. Ces évolutions ont entraîné la raréfaction, dans les années 80, de nombreuses espèces de la petite faune de plaine dont la Perdrix rouge *Alectoris rufa* et la Caille des blés *Coturnix coturnix*, espèces indicatrices de la qualité biologique des territoires agricoles.

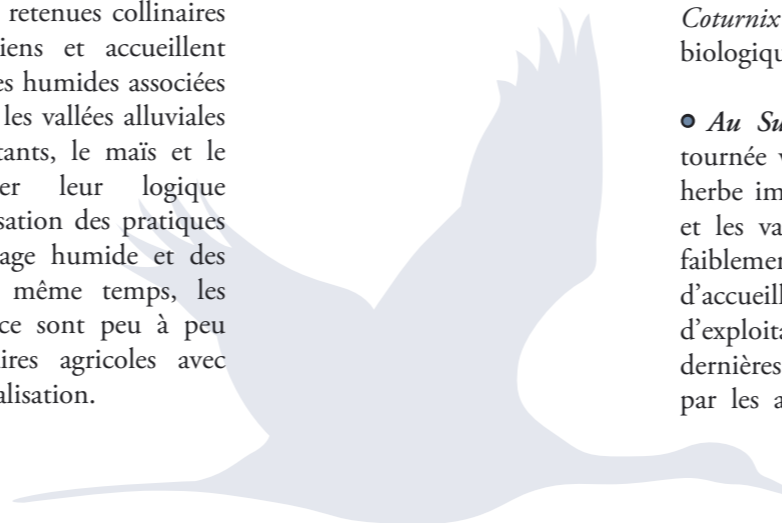
- **Au Sud du gave de Pau**, l'agriculture est plus tournée vers l'élevage, avec une surface toujours en herbe importante, située dans les zones accidentées et les vallées. La juxtaposition de milieux ouverts faiblement artificialisés et d'espaces forestiers permet d'accueillir une faune riche et diversifiée. Le nombre d'exploitations d'élevage bovin est en forte baisse ces dernières années. Les terres délaissées sont absorbées par les agriculteurs déjà en place, ce qui entraîne

une élimination lente mais constante des milieux connexes à chaque transmission de patrimoine. De manière générale, l'élevage se maintient dans les zones accidentées mais régresse ailleurs. Le Pays basque échappe à cette dynamique grâce au tourisme qui permet une bonne valorisation des produits locaux et assure des revenus complémentaires aux exploitants.

- **Le réseau hydrographique** est constitué de cours d'eau de plaine classiquement associés à de petits marais plus ou moins profonds, bras morts, saligues et tourbières. De nombreux milieux connexes ont été noyés lors de la création des retenues collinaires pour l'irrigation. La dégradation des boisements alluviaux est liée à la mise en culture des secteurs les moins hydromorphes. Leur raréfaction a causé la rupture des corridors biologiques, avec des conséquences sur les populations de Vison d'Europe *Mustela lutreola*, Putois *Mustela putorius*...

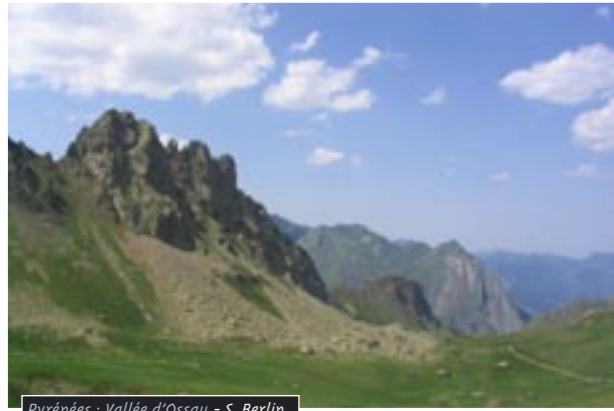
- **La forêt** est principalement constituée de boisements morcelés disséminés dans les terres agricoles, occupant souvent des pentes trop fortes pour être exploitées. Les peuplements sont traités en futaies sur souches, taillis vieillis ou taillis sous futaie. Ils présentent de nombreuses essences feuillues en mélange, avec une dominante de Chêne pédonculé, localement associé au Châtaignier. De manière générale, ces forêts sont sous-exploitées, elles vieillissent et présentent une diversité de strates due à la présence de trouées avec régénération, de vieux arbres ou d'arbres morts. Ceci favorise les Insectes xylophages et le cortège des Pics forestiers dont le Pic mar *Dendrocopos medius*. A noter le développement de l'utilisation des résineux dans les boisements.

- **Les caractéristiques des milieux ouverts** permettent de distinguer trois types de situations :
 - dans le Pays basque les fougères et landes atlantiques à Genêt et Ajonc sont bien conservées grâce à des pratiques pastorales encore vivaces ;
 - dans la partie piémontaise, les fougères disparaissent peu à peu par embroussaillage ou enrésinement ;
 - enfin, dans le Tursan et la zone de Mauleon les pelouses sèches calcicoles se raréfient, suite à la déprise agricole ou la plantation de vignes. Ces milieux accueillent la Vipère de Seoane *Vipera seoanei*, la Laineuse du Prunellier *Eriogaster catax* et le Damier de la succise *Euphydryas aurinia*.





II.2.6 Massif pyrénéen



Pyrenées : Vallée d'Ossau - S. Berlin

L'unité géographique comprend les montagnes Basques et Béarnaises. Elle se caractérise par l'abondance des milieux de grandes landes et la substitution progressive du Hêtre au Chêne dans les forêts. Le massif pyrénéen constitue une zone de refuge pour plusieurs espèces endémiques et pour des populations d'espèces rares sur le reste du territoire, dont notamment l'Ours brun *Ursus arctos* et le Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*. Les vallées concentrent le tissu urbain et les infrastructures de transports : rail, routes, énergie. Sur l'ensemble de l'unité, le tourisme vert et les sports d'hiver sont présents ainsi que la chasse lors des passages migratoires : Grives, Bécasse *Scolopax rusticola* et Palombe *Palumbus columbus*.

Parmi les acteurs spécifiques au massif pyrénéen, on peut citer l'Institut Patrimonial du Haut-Béarn, le Fonds d'Intervention Eco-Pastoral, la Cellule Pastorale Départementale et le Parc National des Pyrénées. Ils participent notamment à la gestion de l'activité pastorale, particulièrement dynamique localement, et sa cohabitation avec les grands prédateurs montagnards.

● **Les paysages de la zone basse** sont façonnés par les pratiques agro-sylvo-pastorales :

- L'activité pastorale est en repli sur les zones les plus ingrates, les milieux se ferment par enrichissement naturel.

- La spécialisation et l'intensification des pratiques agricoles et pastorales s'accompagnent de la disparition des cultures fermières, des prairies de fauche et des différents éléments fixes du paysage comme les arbres fruitiers et les arbres à baies.

- La déprise touche également le patrimoine bâti lié au pastoralisme (bordes, granges secondaires, murs de pierres), qui présente un intérêt important pour la faune et notamment pour les Chiroptères (petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*).

Les zones boisées comprennent des quantités suffisantes d'arbres sénescents et de bois mort pour permettre la présence de cortèges d'Insectes xylophages, dont le Pique-prune *Osmoderma eremita*. Cette zone accueille en outre une part importante de la population hivernante connue en France de Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*.

● Plus de 50 % **des grandes forêts de versants** relèvent du régime forestier. A partir d'environ 800 m d'altitude le Hêtre domine les peuplements en formation pure, ou mélangé avec le Sapin pectiné entre 1000 m et 1700 m d'altitude. Ces forêts, peu exploitées dans leur ensemble, subissent un vieillissement qui facilite l'apparition d'arbres sénescents ou morts et la diversification des strates. Elles jouent un rôle de protection contre les aléas physiques (érosion, avalanches). Elles accueillent, outre le Chat sauvage *Felis silvestris*, l'Ours brun des Pyrénées *Ursus arctos*, le Pic à dos blanc *Dendrocopos leucotos*, le Pic noir *Dryocopus martius* et le Grand Tétraz *Tetrao urogallus*.

Le milieu forestier est de plus en plus fréquenté par de nouveaux utilisateurs occasionnels, souvent citoyens, pour des activités de plein air. La vocation de l'espace forestier n'est donc plus uniquement la production de bois, mais aussi une vocation récréative. Dans ces conditions la création de pistes nécessaires à la valorisation économique de la forêt pose la question de leur utilisation ultérieure par des acteurs non forestiers.

● **Les grandes landes et fougères** occupent majoritairement les basses montagnes et le front pyrénéen. Elles sont la zone de prédilection du Campagnol basque *Microtus lusitanicus*.

● **Les pelouses** occupent les étages subalpin et alpin. Elles présentent une diversité de conditions écologiques qui influence leur composition floristique. Elles sont utilisées en estives comme compléments fourragers pour les exploitations des vallées. Les agriculteurs et leurs troupeaux maintiennent ainsi ces espaces ouverts, dans lesquels sont présentes des espèces particulières ou endémiques telles que la Perdrix grise des Pyrénées *Perdix perdix hispaniensis*. Bien que le cheptel ovin et bovin soit en hausse, la pression de pâturage n'est pas uniformément répartie, et la limite forestière tend à progresser en altitude au détriment des espaces prairiaux.

D'autre part, les activités de loisirs prennent maintenant une part importante dans l'utilisation de ces territoires avec la chasse, la randonnée et le ski.

● **Les cours d'eau** sont des rivières et torrents dont les débits naturels sont souvent perturbés par la présence de barrages hydro-électriques. Les zones humides associées aux cours d'eau prennent la forme de tourbières, marais, lacs d'altitude ou combes à neige. La qualité des eaux permet à ces milieux d'abriter une faune riche et diverse, dont l'Euprocte des Pyrénées *Euproctus asper* et le Desman des Pyrénées *Galemys pyrenaicus*. De manière générale, les cours d'eau de montagne forment des couloirs écologiques fréquentés notamment par les Chiroptères.

La présence de nombreuses micro-centrales et extensions induites (captages annexes...), le recalibrage des cours d'eau, la pratique de sports d'eaux vive, endommagent les milieux humides. Des piscicultures (truites arc-en-ciel et truites fario) y sont également installées.

● **Les milieux rocheux et éboulis** forment l'habitat privilégié de l'Accenteur alpin *Prunella collaris*, de la Niverolle alpine *Montifringilla nivalis*, du Lagopède alpin *Lagopus mutus* et d'un Reptile endémique : le Lézard des Pyrénées *Iberolacerta bonnali*, présent seulement en bordure du Béarn.



Vautours fauve - P. Petit

Les fortes particularités des milieux rupestres en font des zones importantes pour des espèces peu communes de plantes et d'animaux. On peut citer les grands Rapaces rupestres (Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*, Vautour fauve *Gyps fulvus* et Vautour percnoptère *Neophron percnopterus*, Aigle royal *Aquila chrysaetos*, Faucon pèlerin *Falco peregrinus* et Hibou grand duc *Bubo bubo*), ainsi que les corvidés rupestres d'altitude dont le corvidé à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax* et enfin le Tichodrome échelette *Tichodroma muraria*. Les milieux rupestres et cavernicoles sont aujourd'hui de plus en plus utilisés pour les sports de plein air.

● **Les cols pyrénéens**, et plus particulièrement à l'Ouest de l'unité, constituent des zones de passages migratoires de première importance, notamment pour certains rapaces comme le Milan royal *Milvus milvus* ou le Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*.

II.3 Les particularités faunistiques de l'Aquitaine

II.3.1 Les espèces rares ou endémiques



Cistude d'Europe - J. Steinmetz

La convention de Berne traite de la conservation de la faune et de la flore européenne, et accorde une attention particulière aux espèces menacées d'extinction et vulnérables, notamment les espèces endémiques. Elle reconnaît la nécessité de prendre des mesures afin de maintenir des niveaux de population compatibles avec les exigences écologiques de ces espèces. Elle inclut en annexe une liste des espèces animales dont la protection est nécessaire en Europe (par exemple la Cistude d'Europe, la Grue cendrée, le Vison d'Europe, l'Ours brun...)

Avec la présence de plusieurs espèces endémiques ou vulnérables, les enjeux en matière de conservation de la faune sauvage sont importants en Aquitaine.

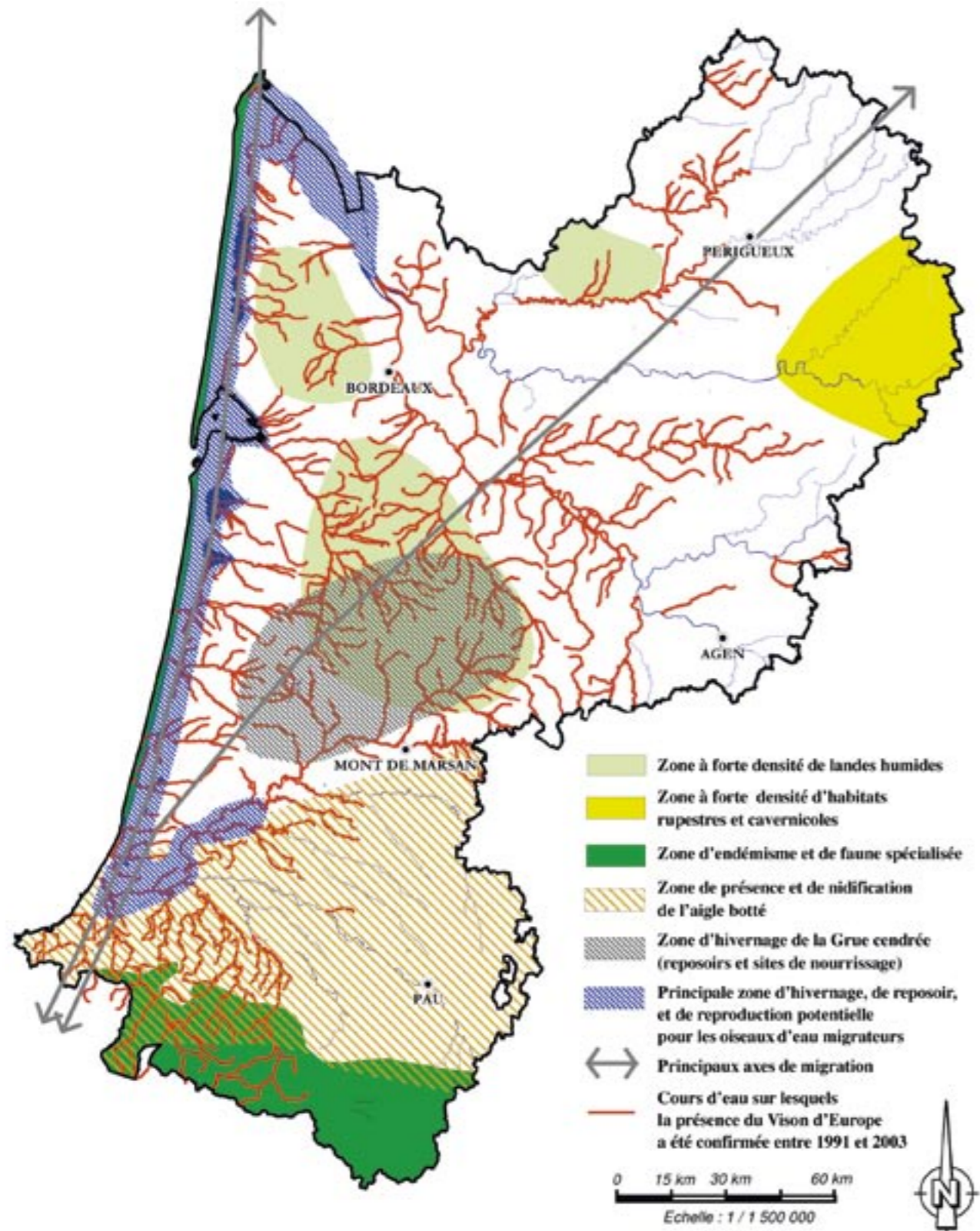
La partie occidentale du massif pyrénéen constitue un foyer important d'endémisme, avec :

- le Desman des Pyrénées *Galemys pyrenaicus*,
- l'Euprocte des Pyrénées *Euproctus asper*,
- le Lézard des Pyrénées *Iberolacerta bonnali*,
- la Vipère de Seoane *Vipera seoanei*,
- la Perdrix grise des Pyrénées *Perdix perdix hispaniensis*,
- ainsi que plusieurs sous-espèces ou écotypes particuliers.

Le massif Ouest pyrénéen accueille également quelques espèces par ailleurs absentes ou rares sur le reste du territoire français, dont les plus emblématiques sont le Grand Tétraz *Tetrao urogallus*, le Pic à dos blanc *Dendrocopos leucotos*, le Vautour Percnoptère *Neophron percnopterus* et le Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*. Les Pyrénées abritent aussi l'une des dernières populations d'Ours brun *Ursus arctos* de l'Ouest européen.



Principaux enjeux supra régionaux en matière de conservation de la faune



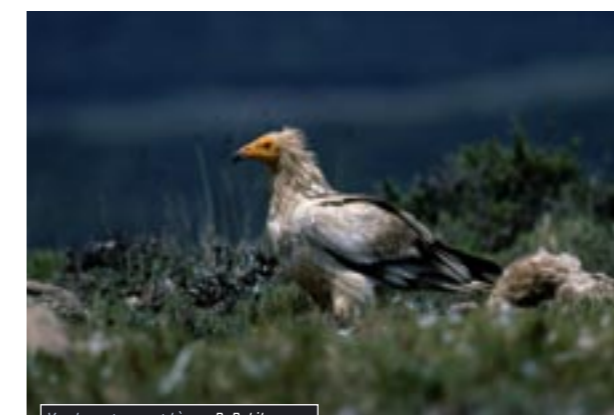
Sources : DIREN Aquitaine - SIGEA - GREGE - © IGN BD-CARTO © - ORGFH - 2004

Par ailleurs, l'Aquitaine a une responsabilité particulière dans la conservation des populations du Vison d'Europe *Mustela lutreola* puisqu'elle est au cœur de l'aire de répartition de l'espèce dans l'Ouest européen. Les Landes de Gascogne constituent également la première zone française d'hivernage de la Grue cendrée *Grus grus*. Les pays de l'Adour accueillent quant à eux l'ensemble des Elanions blanc *Elanus caeruleus* nicheurs en France, et une part importante des effectifs nicheurs d'Aigle botté *Hieraetus pennatus*.

La région possède également une partie importante des populations françaises de Lézard ocellé *Lacerta lepida* et de Cistude d'Europe *Emys orbicularis*. Elle accueille aussi de nombreuses populations de Chiropères, avec des effectifs parfois importants. C'est notamment le cas du Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryalus*, dont 50 % des effectifs connus en France sont présents en Aquitaine.

Plusieurs espèces d'intérêt patrimonial font l'objet de plans de restauration nationaux visant à assurer la conservation voire le renforcement des populations. C'est le cas en Aquitaine pour :

- le Vison d'Europe *Mustela lutreola*,
- la Loutre d'Europe *Lutra lutra*,
- l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax*,
- la Chouette chevêche *Athene noctua*,
- le Milan royal *Milvus milvus*,
- le Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*,
- le Vautour percnoptère *Neophron percnopterus*,
- les Chiropères.



Vautour percnoptère - P. Petit

L'Ours brun *Ursus arctos* fait également l'objet d'une attention particulière qui se traduit par l'existence d'un « Programme de Restauration et de Conservation de l'Ours dans les Pyrénées ».

II.3.2 Les Oiseaux migrateurs



La convention de Bonn identifie l'avifaune migratrice comme l'un des enjeux mondiaux pour la faune sauvage.

L'Aquitaine est située sur l'une des principales voies migratrices du paléarctique occidental. C'est un lieu de passage obligé pour de nombreuses espèces d'Oiseaux migrateurs, qui franchissent la chaîne des Pyrénées par l'Ouest.

Les passages migratoires sont relativement diffus et variables selon les conditions météorologiques, et concernent la quasi-totalité de la région. Ils empruntent néanmoins deux directions principales :

- la majorité des espèces suit le littoral selon un axe Nord/Sud. De nombreux Passereaux ou autres Oiseaux terrestres utilisent ce couloir en plus des Oiseaux marins, Limicoles et Anatidés. Plus de 300 000 oiseaux de 160 espèces différentes sont ainsi observés chaque année en migration sur la pointe de Grave ;
- un second axe de migration s'étend selon l'orientation Nord-Est/Sud-Ouest, par l'entre deux mer et la Dordogne. Il s'agit notamment de la voie utilisée par les Grues cendrées *Grus grus* et les Pigeons ramiers *Columba palumbus*. Là encore, les passages sont dilués le long d'une bande de plus d'une centaine de kilomètres de large.

Des zones de repos ou d'hivernage sont associées à ces axes migratoires. Le littoral présente, avec le cordon d'étangs et de marais en arrière dune, de nombreux sites propices au stationnement des Oiseaux d'eau (estuaire, Bassin d'Arcachon, étangs littoraux, marais d'Orx et Bas-Adour...). La dune joue également un rôle important pour certaines espèces migratrices qui l'utilisent pour se reposer et s'alimenter. Le camp de Captieux et le site d'Arjuzanx ont quant à eux un rôle primordial dans la migration et l'hivernage de la Grue cendrée *Grus grus*. Notons que cette espèce s'alimente principalement dans les champs de maïs situés autour des sites d'hivernage.

Le franchissement du massif pyrénéen s'effectue par quelques cols principaux, également utilisés par la faune pour des déplacements internes à l'entité biologique que constitue le massif dans son ensemble. Au Nord-Est, la région assure également la transition entre le Bassin Aquitain et le Massif Central.





La majorité des populations migratrices de Milan royal *Milvus milvus* et de Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* transite par les cols du Pays basque. Pour ces deux espèces, 70 % des passages transpyrénéens sont comptabilisés sur les sites de Organbidexka, Lindux et Lizarrieta, ce qui représente pour le Milan royal *Milvus milvus* une part très importante des effectifs mondiaux de l'espèce. Les cols pyrénéens voient aussi passer une part importante de la population de Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* et d'Aigle botté *Hieraetus pennatus*, ainsi que de nombreuses autres espèces.



Bassin d'Arcachon : Bernaches cravant - J. Steinmetz

II.3.3 Les interactions entre faune sauvage et activités humaines

II.3.3.1 Les espèces exogènes invasives

Lors de la convention sur la diversité biologique de la Haye en 2002, le terme d'espèce invasive exogène a été défini comme suit :

« Une espèce invasive exogène désigne une espèce exogène dont l'introduction et la propagation menacent économiquement ou écologiquement des écosystèmes, des habitats ou d'autres espèces. »

Par le terme exogène, on entend :

« Les espèces introduites hors de leur aire de répartition normale, actuelle ou passée ».

L'introduction d'espèces exogènes est aujourd'hui considérée au niveau mondial comme la deuxième cause directe de perte de biodiversité après la destruction des habitats. Le nombre d'espèces envahissantes sur le territoire français est en augmentation constante, sous l'effet de la forte augmentation des échanges internationaux.



La faune sauvage autochtone est perturbée par la présence d'espèces animales exogènes qui peuvent entrer en compétition avec elle, ou bien endommager les habitats originaux. Parmi les espèces animales exogènes nuisantes présentes en Aquitaine, citons les Ecrevisses d'Amérique (l'Ecrevisse américaine *Orconectes limosus* et l'Ecrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii*), la Tortue de Floride *Trachemys scripta*, la Grenouille taureau *Rana catesbeiana*, le Ragondin *Myocastor coypus*, le Rat musqué *Ondatra zibetica* et le Vison d'Amérique *Mustela vison*.

La meilleure protection consiste tout simplement à éviter l'installation d'espèces exogènes sur le territoire. Ceci passe par une législation forte permettant le contrôle des importations d'espèces. La lutte en aval a lieu une fois l'espèce installée. Il s'agit de trouver des méthodes adaptées pour en contrôler les impacts. Les méthodes utilisables dépendront du statut des espèces.

II.3.3.2 La gestion des populations d'espèces susceptibles d'avoir un impact économique

Les effectifs de Cerf élaphe *Cervus elaphus*, de Chevreuil *Capreolus capreolus* et de Sanglier *Sus scrofa* ont grandement augmenté depuis 20 ans. En l'absence de prédateurs et donc de régulation naturelle de ces espèces, le rôle des chasseurs est primordial pour contrôler les effectifs de ces populations.

Ces espèces peuvent occasionner des dégâts sur les milieux agricoles et forestiers, qui ne sont ni économiquement, ni socialement acceptés. « Le développement durable des forêts implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire. Cet équilibre est atteint notamment par l'application du plan de chasse [...] » (Article L1 du Code Forestier)

Les plans de chasse sont utilisés pour gérer les populations de Cerf et de Chevreuil, ainsi que du Sanglier dans certains départements. Discutés en Conseil Départemental de Chasse et de Faune Sauvage (CDCFS), puis en commission départementale du plan de chasse, ils fixent dans une population donnée un nombre maximum et un nombre minimum d'animaux à prélever, avec éventuellement des quotas par sexe et par âge.



Cerf élaphe - F. Vaillant

« La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. » (Article L420-1 du Code de l'Environnement)

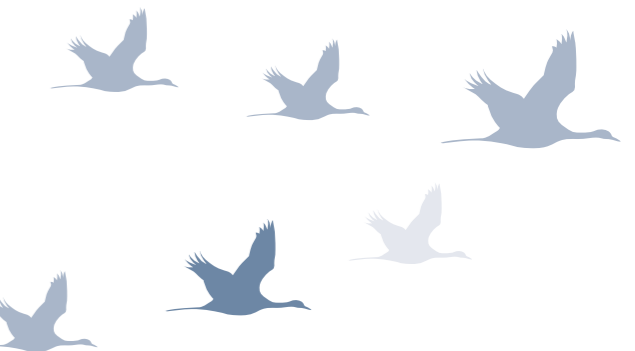
II.3.3.3 Les espèces à perception différenciée

On trouve dans cette catégorie les espèces présentant deux types d'enjeux :

- un enjeu de conservation lié à la relative fragilité des populations de ces espèces,
- un enjeu économique lié aux dégâts qu'elles peuvent occasionner.

Les modes de gestion en vigueur ne sont pas unanimement acceptés pour ces espèces. Il est donc nécessaire de développer des outils de suivi et d'améliorer les connaissances sur les dynamiques de populations et les conditions d'apparition des dégâts.

Parmi les mustélidés autochtones susceptibles d'être classés nuisible, sont concernés la Belette *Mustela nivalis*, le Putois *Mustela putorius*, la Martre *Martes martes*, et la Fouine *Martes foina*. Ces espèces peuvent causer des dégâts économiquement ou socialement mal acceptés, qui doivent être précisés, et sont perçues comme compétiteurs pour l'exploitation des espèces de petit gibier. Elles jouent par ailleurs un rôle plus ou moins prononcé d'auxiliaires des cultures en régulant les populations de Rongeurs.



Le Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo*, protégé au niveau européen depuis 1978, a un impact sur certaines populations piscicoles, notamment dans les piscicultures. Pour cette raison, il fait aujourd'hui l'objet de quotas de destruction portant sur les populations hivernant en France.



Sternes caugek / Banc d'Arguin - DIREN



LES GRANDES ORIENTATIONS RÉGIONALES



III.1 LA GRILLE DE LECTURE DES FICHES ORIENTATION

Toutes les orientations ont été formulées :

- en fonction d'enjeux et d'objectifs régionaux définis dans la phase précédente et validés par le comité de pilotage ;
- dans le cadre d'une concertation élargie, leur libellé est donc le reflet des préoccupations de l'ensemble des acteurs impliqués, et de la richesse des discussions qui ont eu lieu ;
- dans le respect et la continuité des démarches respectueuses de l'environnement mises en oeuvre par les différents acteurs ;
- dans le souci d'un équilibre entre le maintien des espèces sauvage et la continuité des activités humaines économiques ou sociales ;
- sans préjuger des moyens qui seront nécessaires à leur mise en oeuvre.

Ces orientations n'ont pas vocation à être directement applicables et ne constituent pas un plan d'action, mais bien le cadre d'une politique en matière de gestion de la faune et de ses habitats à l'échelle régionale.

III.1.1 La structure des fiches « Orientation »

A chaque orientation correspond une fiche particulière.

III.1.2 Le classement des fiches

Les fiches orientations sont organisées selon un classement inspiré de celui indiqué dans la circulaire Dnp-Cff n° 02/02 du 3 mai 2002.

Les 25 fiches sont organisées comme suit :

La fiche OG est une orientation générale qui concerne l'animation des ORGFH

La mise en oeuvre des ORGFH, leur prise en compte dans les politiques sectorielles et l'évaluation de leur réalisation nécessitent un travail d'animation.

Les fiches A traitent de l'amélioration des connaissances et la gestion concertée de la faune sauvage (3 fiches).

Une meilleure gestion de la faune sauvage et de ses habitats passe par l'identification des lacunes en matière de connaissances, par une mise en réseau et un partage de celles-ci, ainsi que par une harmonisation des politiques publiques.

Les fiches B traitent de l'amélioration des capacités d'accueil des habitats (12 fiches).

La destruction, la fragmentation et l'altération des habitats sont reconnues comme les causes principales de déclin de la diversité animale en France. Les orientations proposées visent à réduire ces phénomènes, à conserver la qualité et la diversité des habitats de la région, ainsi que leur capacité d'accueil pour la faune.

Les fiches C traitent de la gestion de la faune (7 fiches).

La recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, la lutte contre les espèces exogènes invasives et la gestion des populations d'espèces mal connues ou menacées sont des enjeux régionaux majeurs. Ces enjeux font notamment l'objet de préconisations précises traitant directement des modalités de gestion des populations.

Les fiches D traitent de la réduction des impacts directs des activités humaines sur la faune (2 fiches).

Ces orientations traitent des conséquences involontaires des activités humaines sur la faune. Il s'agit de mortalité directe ou de dérangement.

L'exploitation des milieux agricoles et forestiers, la chasse et la régulation des nuisibles sont traitées dans les points précédents.

III.1.3 Les différentes catégories de préconisations

Les différentes préconisations renvoient à des niveaux d'intervention différents. Certaines sont d'application ou de mise en oeuvre immédiate, avec des acteurs uniques clairement identifiés, d'autres au contraire relèvent de politiques ou de programmes supra régionaux, impliquant des acteurs multiples. Les préconisations proposées ont donc été classées en trois catégories.

- **Catégorie 1** : Les préconisations d'échelle régionale, à acteurs bien identifiés, dont la mise en oeuvre peut être immédiate.
- **Catégorie 2** : Les préconisations techniques relevant de politiques ou de programmes sectoriels de gestion directe des habitats et des espèces.
- **Catégorie 3** : Les préconisations d'aménagement du territoire, relevant de politiques ou de programmes sectoriels supra régionaux, intéressant des acteurs multiples.

Comment lire les fiches ? ...

Une carte reprend en filigrane les principales unités géographiques concernées par l'orientation. Le fait qu'une unité géographique ne soit pas représentée n'implique pas que des espèces ou des habitats présents ne soient pas concernés.

Chaque orientation renvoie à un ou plusieurs enjeux. Un texte introductif replace l'orientation dans son contexte régional et introduit les préconisations développées dans la fiche.

Pour chaque orientation, certaines espèces ou certains milieux sont principalement visés. Le fait de ne pas citer une espèce ne signifie pas pour autant qu'elle ne bénéficiera pas des actions menées dans le cadre de cette orientation.



Les orientations se déclinent en préconisations (ou sous-orientations). Ces préconisations peuvent s'appliquer à différents niveaux : la région, une unité géographique, un massif forestier, un îlot d'exploitation, un habitat particulier...

La dernière partie des fiches indique les expériences positives, des documents sur lesquels les intervenants concernés pourront s'appuyer. Des indicateurs sont proposés, ils pourront permettre d'évaluer l'efficacité de la mise en oeuvre des ORGFH.



III.2 LES ORIENTATIONS REGIONALES EN AQUITAINE

● Orientation générale

OG Assurer la diffusion, l'animation et la prise en compte des ORGFH, et perpétuer la démarche participative initiée

● Amélioration des connaissances et de la gestion concertée de la faune sauvage

A1 Améliorer les connaissances sur la faune sauvage et ses habitats

A2 Renforcer la prise en compte de la faune sauvage dans les politiques publiques s'appliquant aux territoires ruraux

A3 Informer et sensibiliser le public et les acteurs de terrain aux enjeux liés à la faune sauvage et à ses habitats

● Amélioration des capacités d'accueil des habitats

B1 Maintenir les capacités d'accueil du cordon dunaire, de la dune boisée et des falaises du littoral basque

B2 Maintenir en bon état de conservation et restaurer le réseau de zones humides littorales et les basses vallées fluviales

B3 Protéger et conserver les habitats marginaux remarquables des massifs forestiers des Landes de Gascogne, de la Double et du Landais

B4 Favoriser la présence d'éléments de diversité forestière dans le massif des Landes de Gascogne

B5 Conserver la diversité des paysages agricoles : préserver les éléments structurants du paysage et diversifier les productions agricoles à l'échelle des territoires

B6 Promouvoir des pratiques agricoles plus favorables à la faune sauvage

B7 Conserver les capacités d'accueil des massifs forestiers de la Double et du Landais, du Périgord et des Pyrénées

B8 Préserver la qualité du réseau hydrographique de plaine et ses milieux connexes

B9 Maintenir en bon état de conservation les milieux et la faune caractéristiques des pelouses calcicoles

B10 Conserver les capacités d'accueil des milieux rupestres et cavernicoles et la faune spécialisée qui les fréquente

B11 Maintenir les milieux liés à l'activité pastorale en montagne

B12 Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et milieux humides d'altitude

● Gestion de la faune

C1 Encourager les stratégies de gestion conservatoire et la prise en compte des espèces à enjeu de conservation

C2 Préserver et restaurer des conditions favorables à la migration et au stationnement des espèces migratrices

C3 Gérer les populations de Grand gibier

C4 Diminuer la sensibilité des territoires agricoles et forestiers aux dégâts de gibier

C5 Limiter les risques d'apparition de nouvelles espèces exogènes dans les milieux naturels

C6 Organiser les moyens de lutte contre les populations d'espèces exogènes ayant fait souche

C7 Se doter d'outils de lutte et d'aide à la décision en matière de classement des espèces nuisibles

● Réduction des impacts directs des activités humaines sur la faune

D1 Diminuer l'impact des infrastructures sur la faune sauvage et ses habitats

D2 Réduire les impacts des activités de tourisme et de loisirs sur les milieux naturels et la faune sauvage



OG - Assurer la diffusion, l'animation et la prise en compte des ORGFH, et perpétuer la démarche participative initiée

Les ORGFH : Un lieu de dialogue et d'échange.

La rédaction des ORGFH a donné lieu à un large dialogue entre des acteurs multiples, sur des sujets parfois conflictuels.

La création de groupes de concertation a permis de faciliter ce dialogue. Ainsi, après que la région Aquitaine ait été découpée en six unités géographiques relativement homogènes, des groupes de travail ont été formés pour traiter spécifiquement de ces entités. Cette démarche territoriale a été ensuite complétée par la mise en place de six groupes thématiques traitant de thématiques transversales concernant l'ensemble de la région Aquitaine.

En plus de ces instances de réflexion et de proposition, des instances de validation ont aussi été créées. Le comité de pilotage, qui regroupe un grand nombre d'acteurs, s'est réuni pour valider les grandes étapes de la démarche. Le groupe opérationnel, plus restreint, a suivi au plus près la rédaction de différents documents d'étape.

Ce dialogue a permis à chacun de mieux mesurer les préoccupations et les attentes des autres acteurs et ainsi de faciliter le rapprochement des points de vue. Il a également abouti à la rédaction de deux documents d'étape validés : « *l'état des lieux – diagnostic* », et le document « *enjeux – orientations* ».

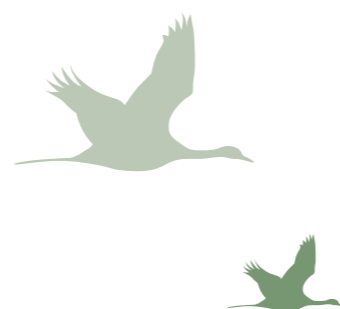


Espèces cibles

Toutes les espèces.

Milieux concernés

Tous les milieux sur l'ensemble de la région Aquitaine.



Préconisations

Assurer une large diffusion des ORGFH

L'efficacité des ORGFH dépend de leur diffusion auprès des partenaires concernés par un ou plusieurs aspects des grandes thématiques abordées dans le document. Un plan de diffusion adapté au public visé, devra être élaboré.

Les ORGFH devront notamment être diffusées dans les services de l'état, les collectivités territoriales et auprès des gestionnaires des espaces agricoles, forestiers et naturels. Lorsqu'il sera diffusé à des structures qui n'ont pas participé à sa rédaction, il devra être accompagné d'une notice explicative.

Pérenniser les lieux de dialogue créés lors de la rédaction du document, mettre en place une cellule d'animation des ORGFH approuvées

La volonté de concertation s'est traduite par l'instauration d'instances de réflexion et de validation propres aux ORGFH. La mise en place d'une cellule d'animation composée des acteurs de l'élaboration des ORGFH, réunie à intervalles réguliers, permettra d'améliorer l'appropriation des ORGFH par les acteurs locaux et d'assurer le suivi de leur mise en oeuvre.

Actualiser et préciser l'inventaire des politiques, programmes et documents susceptibles de s'articuler avec les ORGFH

Un premier inventaire des politiques, programmes et documents susceptibles de s'articuler avec les ORGFH (Documents uniques de programmation, Orientations Régionales Forestières, Profil environnemental de la région Aquitaine...) a été réalisé dans la phase d'état des lieux. Cet inventaire doit être complété et actualisé, les modes d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques inventoriées doivent être décrits afin d'assurer une bonne prise en compte des préconisations des ORGFH.

Promouvoir la concertation pour la prise en compte des ORGFH dans la rédaction ou l'actualisation des documents de planification ou d'orientation (Cf fiche A2)

Les ORGFH ne sont pas opposables et n'ont pas de valeur contraignante. La concertation reste donc le moyen privilégié d'étendre leur prise en compte dans les différents documents de planification et d'orientation.

Textes et documents de référence
Articles L. 414-8, L. 421-1 et L. 421-13 du Code de l'Environnement relatifs aux ORGFH

Expériences positives déjà mises en oeuvre
Groupes de travail et Groupe Opérationnel déjà mis en oeuvre lors de la phase de rédaction des ORGFH

Exemples d'indicateurs d'évaluation
Nombre de documents de planification ou d'orientation citant les ORGFH



A1 - Améliorer les connaissances sur la faune sauvage et ses habitats



Des lacunes dans la connaissance des populations d'espèces présentes en Aquitaine et de l'évolution des habitats naturels.

Avant toute action de gestion des espèces, qu'il s'agisse de les conserver, de les favoriser ou de les réguler, il est nécessaire de connaître la biologie (habitats, exigences écologiques, vulnérabilité), l'état et les tendances d'évolution des populations (effectifs et aires de répartition). L'état de conservation et l'évolution des habitats fréquentés par l'espèce constituent également des informations primordiales.

Les connaissances sur certaines espèces ou groupes d'espèces souffrent de nombreuses lacunes. Les données sont inexistantes ou dispersées dans différents organismes et difficilement accessibles. Certaines espèces particulièrement sensibles sont ainsi mal connues des gestionnaires, alors que leur état de conservation justifie un intérêt particulier. C'est notamment le cas des espèces endémiques pyrénéennes par exemple.

Les connaissances sur les milieux naturels sont également limitées par rapport à la connaissance des milieux agricoles ou forestiers. De nombreux inventaires d'occupation du territoire sont effectués par différents services mais les données intéressantes d'un point de vue naturaliste sont rarement traitées. Il en est ainsi du suivi de l'évolution des éléments fixes du paysage (haies, ripisylves, talus enherbés...), et des zones humides.

Enfin, des données quantifiées sur les interactions entre des populations animales et les activités humaines sont parfois difficiles à obtenir. Or ces données permettent de s'appuyer sur une base commune pour définir de manière concertée les modes de gestion à appliquer (niveaux de population des Cervidés, des Mustélidés susceptibles d'être classés nuisibles...). Ces lacunes concernent également l'impact des événements exceptionnels sur la faune sauvage et ses habitats.

Des besoins plus spécifiques en matière de connaissances et de « porter à connaissance » sont détaillés dans les autres orientations régionales.



Baguage - M. Leconte

Espèces cibles

Toutes les espèces, particulièrement celles faisant l'objet d'enjeux particuliers de conservation ou de gestion.

Milieux concernés

Tous les types de milieux.

Préconisations

Mettre à jour ou réaliser les documents de référence sur la faune régionale

On citera parmi ces documents :

- la liste des espèces déterminantes pour la définition des ZNIEFF,
- la liste rouge régionale des espèces menacées,
- des atlas ou inventaires régionaux par ordres ou statut...

Mettre en place un observatoire régional de la faune sauvage et de ses habitats

Les données d'inventaire concernant les espèces patrimoniales doivent être recensées : identification des producteurs de données, localisation des sources, recensement des formats de données et mise en réseau des informations.

La mise en place d'un observatoire permettra de collecter les données partagées et de structurer en réseau les différents partenaires. Il pourra également être en charge du suivi de l'évolution des milieux naturels, notamment, des zones humides, des éléments fixes du paysage, des habitats marginaux ou résiduels présents dans les territoires aquitains.

Cet observatoire s'appuiera sur les structures et réseaux déjà existants.

Assurer la diffusion des données recueillies par l'observatoire

L'intérêt de l'observatoire dépendra de la qualité des données collectées (impartialité, représentativité, exhaustivité...) puis de leur diffusion ultérieure. Il appartiendra donc d'organiser une mise à disposition vers un grand nombre de partenaires (administrations, collectivités territoriales, Chambres d'agriculture, CRPF...) des résultats d'inventaires et des travaux d'études et de recherches.

Textes et documents de référence

Différents atlas nationaux et régionaux des grands groupes d'espèces
 Livre rouge : inventaire de la faune menacée en France (MNHN)
 Oiseaux menacés et à surveiller en France : Liste rouge et priorités (SEOF et LPO)

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Protocole « vague de froid » pour la chasse aux Oiseaux d'eau hivernants
 Atlas des Oiseaux nicheurs d'Aquitaine

Organiser la collecte de données sur des espaces et des espèces particulièrement méconnus ou à enjeux particuliers

L'inventaire des documents existants au niveau régional, classés par ordre systématique en établissant des priorités sur certains ordres et en stratifiant pour chaque espèce les connaissances acquises ou en cours d'acquisition, permettra d'orienter les recherches et prospections futures.

Par exemple, certaines espèces endémiques des Pyrénées, la faune invertébrée restent à ce jour globalement méconnues et méritent un effort particulier en matière d'acquisition de connaissances.

L'acquisition de données naturalistes doit également être encouragée sur des territoires à priori peu prospectés comme la Double.



Suivre les conséquences du réchauffement climatique

Les conséquences des modifications climatiques sur les migrations et les aires de répartition de certaines espèces (notamment les Invertébrés et les espèces endémiques) devront être évaluées par un suivi sur le long terme.

Améliorer les connaissances de l'impact sur la faune sauvage de certains événements exceptionnels, et encourager la mise en place et l'application de protocoles d'action liés à ces événements

Des programmes visant à l'étude des réactions de la faune face aux événements exceptionnels (climatiques, accidentels...) sont à développer.

Travail effectué après le naufrage du cargo « Prestige »
 Coopération entre différentes structures pour les comptages de certaines espèces (ex : Cormoran)
 Observatoire du patrimoine naturel mis en place par le Parc National des Pyrénées
 Projet de Conservatoire Botanique Sud-Atlantique

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Evolution du nombre de publications (avec comité de relecture) sur la faune sauvage en Aquitaine
 Montage d'un observatoire régional et richesse des données accumulées
 Programme Suivi Temporel d'Oiseaux Communs (CRBPO-MNHN)
 Réseau BIREO Wetlands International (Oiseaux hivernants)

● catégorie 1 ● catégorie 2 ● catégorie 3

A2 - Renforcer la prise en compte de la faune sauvage dans les politiques publiques s'appliquant aux territoires ruraux

Des politiques urbaines et d'aménagement du territoire, grosses consommatrices de milieux naturels. Des politiques agricoles et forestières prenant mieux en compte les habitats naturels et la faune sauvage à promouvoir.

De nombreuses politiques publiques intègrent aujourd'hui des dispositions en faveur de l'environnement. Cependant, la prise en compte des besoins de la faune sauvage reste bien souvent insuffisante au regard des perturbations qu'elle subit et des enjeux de conservation des milieux naturels.

La superficie des zones artificialisées a augmenté en Aquitaine de 14 % entre 1993 et 2002. L'extension des zones artificielles, en lien avec la pression urbaine et la pression touristique, se fait principalement aux dépens des milieux naturels, forestiers ou agricoles. Elle se traduit dans les zones périurbaines et rurales par un mitage des territoires et entraîne une fréquentation accrue des espaces environnants.

Les conditions d'application des politiques agricoles ne permettent pas toujours une bonne prise en compte des habitats connexes aux cultures. Ce sont néanmoins ces milieux qui présentent le plus grand intérêt pour les espèces animales dans les zones agricoles.

Le massif forestier des Landes de Gascogne est exploité dans un objectif de production de bois. Les modes d'exploitation intégrant les concepts de gestion durable, garante de la pérennité du milieu forestier et de l'activité économique associée, se mettent peu à peu

en place. Le massif forestier des Landes de Gascogne présente une faible quantité de vieux arbres, d'arbres morts et de feuillus. D'autres massifs aquitains moins exploités peuvent subir une fermeture du couvert. L'adhésion à la certification PEFC et le recours à la clause de diversification encouragent à prendre certaines mesures favorables à la faune sauvage.

Les bords de route et les espaces verts urbains constituent souvent, dans des matrices agricoles ou urbaines inhospitalières, des refuges ou des zones d'alimentation pour de multiples espèces. Les modalités et les dates de gestion et d'entretien de ces milieux marginaux (fauche, taille de haie, nettoyage de fossés enherbés...) ont une incidence importante sur leurs capacités d'accueil pour la faune sauvage.



Espèces cibles

Toutes les espèces, et en particulier les plus anthropophiles.

Milieux concernés

Tous les milieux naturels, forestiers et agricoles d'Aquitaine.

Préconisations

Améliorer la prise en compte de la faune sauvage et de ses habitats lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme et plus largement des politiques et projets d'aménagement du territoire régional

Il convient en particulier d'encourager la prise en compte de l'impact de la fragmentation des milieux due aux aménagements, et de préserver des zones de transition naturelle, notamment en milieu péri-urbain, lors de tout projet d'aménagement. Cette action se réalisera, entre autre, par une sensibilisation des décideurs locaux aux concepts de l'écologie du paysage et à l'intérêt d'une gestion durable des habitats et des espèces. Il importe également d'encourager les décideurs à consulter les acteurs de la gestion de la faune sauvage en amont ou durant les démarches d'élaboration.

Prendre en compte la faune sauvage dans les plans de gestion des parcs et jardins en milieu urbain

Ces milieux, lorsqu'ils ne sont pas pollués par des végétaux exogènes, présentent des caractéristiques proches de celles de certains milieux naturels. Ils constituent alors des îlots favorables à certaines espèces animales dans une matrice qui leur est inhospitalière. Des mesures simples de gestion favorables à la faune sauvage doivent y être mises en oeuvre (modalités de taille et de fauche, choix des essences, emploi de produits phytosanitaires, conservation de bois mort...).

Les espaces verts urbains constituent également des zones privilégiées de sensibilisation du public.

Instaurer un dialogue institutionnalisé entre gestionnaires de la faune sauvage et acteurs du monde agricole, notamment lors de la traduction de la PAC au niveau régional

Ces lieux de dialogue permettront de réfléchir sur les moyens de préserver des milieux favorables à la faune sauvage (tels que les éléments fixes du paysage) ou d'adapter des pratiques dans le but de diminuer leur impact sur les espèces animales, le tout sans pertes financières pour les agriculteurs.

Il s'agira également de promouvoir les pratiques culturelles les plus respectueuses de la faune sauvage.

● catégorie 1 ● catégorie 2 ● catégorie 3

Promouvoir le recours aux Contrats d'Agriculture Durable

Ces contrats représentent un outil efficace d'intégration de mesures en faveur de la biodiversité animale au sein des exploitations agricoles volontaires.

Promouvoir les politiques forestières environnementales

La certification forestière intègre des recommandations ayant des retombées positives pour la faune sauvage, qu'il appartient donc d'encourager en incitant les forestiers à adhérer à des programmes de certification. La clause de diversification lors des reboisements forestiers subventionnés permet de sauvegarder des éléments de diversité au sein du massif sans perte financière. Le recours à cet outil doit donc être encouragé sur un maximum de surfaces.

Textes et documents de référence

Loi littoral, Loi montagne, SDAGE, SAGE
Politique Agricole Commune et applications régionales (synthèse des mesures agro-environnementales)
Programme Européen des Forêts Certifiées Aquitaine, Schéma Régional de Gestion Sylvicole, Orientations Régionales Forestières

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Action de la MIACA sur le littoral aquitain

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Surfaces forestières certifiées (PEFC ou FSC)
Surfaces replantées avec la clause de diversification
Nombre de CAD et surfaces concernées

A3 - Informer et sensibiliser le public et les acteurs de terrain aux enjeux liés à la faune sauvage et à ses habitats

Une société encore peu sensible aux enjeux de gestion et de conservation de la faune sauvage.

La gestion cohérente à chaque niveau décisionnel de la faune sauvage et de ses habitats nécessite une prise de conscience collective et une responsabilisation des acteurs concernés.

L'intégration des besoins de la faune sauvage dans l'exploitation durable des ressources naturelles et de l'espace en général, dépend d'une part de la sensibilisation du grand public, et d'autre part de la formation des acteurs socioprofessionnels agissant sur les espèces et les milieux.



Espèces cibles

Toutes les espèces, notamment celles qui font l'objet d'un enjeu de conservation et bénéficient d'une image positive auprès du public.

Milieux concernés

Tous les types de milieux naturels, forestiers et agricoles d'Aquitaine.



Préconisations

Informier et sensibiliser le grand public sur les enjeux de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats

Les conséquences des activités humaines sur la faune sauvage et ses habitats ne doivent pas rester inconnues du grand public. Il en est ainsi des problèmes posés par les espèces exogènes, les espèces faisant l'objet de rumeurs plus ou moins fondées mais aussi des conséquences de certaines pratiques peu respectueuses des milieux dans lesquelles elles s'exercent. L'information pourra également présenter, dans un contexte de contraintes économiques et de concurrence, les mesures prises par les professionnels agricoles et forestiers pour promouvoir un environnement et des paysages de qualité.

Promouvoir l'éducation à l'environnement et la découverte de la diversité faunistique pour le grand public

Une connaissance plus large des citoyens sur la richesse faunistique des milieux qu'ils fréquentent participe à la reconnaissance de la faune sauvage comme une des composantes majeures des espaces agricoles, forestiers et naturels. Il s'agit d'encourager la réalisation et la diffusion de supports pédagogiques, l'organisation de sorties naturalistes dans des sites vitrines ou des itinéraires adaptés, dans des lieux de production agricoles et forestiers, et de manière générale la découverte d'espèces ou de milieux particuliers.

Intégrer les enjeux de gestion et de conservation de la faune sauvage et ses habitats dans les programmes des formations professionnelles des futurs gestionnaires des territoires agricoles, forestiers et naturels

Les professionnels sont amenés à intervenir directement sur les habitats de la faune sauvage. Il importe donc de les sensibiliser fortement aux enjeux liés à la faune, à leurs interactions positives ou négatives avec celle-ci, et aux méthodes de gestion les plus adaptées. Sont notamment concernées les formations initiales et

continues des forestiers, agriculteurs, aménageurs des espaces ruraux, moniteurs et encadrants de sports de pleine nature. La rédaction de guides de bonnes pratiques s'adressant aux gestionnaires de territoires ruraux et aux usagers professionnels ou associatifs doit être encouragée.

Promouvoir les opérations de formation, de sensibilisation et d'information auprès des professionnels de terrain : agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, administrations d'Etat et collectivités locale

En complément des formations professionnelles, l'information et la sensibilisation des acteurs déjà présents doivent être encouragées. Cette information pourrait prendre la forme de sessions d'échanges entre les différents groupes afin que chacun appréhende les contraintes et préoccupations des autres partenaires.

Expériences positives déjà mises en oeuvre
 Programmes de sorties animées « grands publics », tant par les professionnels que par les associations
 Interventions ponctuelles du PNR Périgord-Limousin auprès des formations agricoles



B1 - Maintenir les capacités d'accueil du cordon dunaire, de la dune boisée, et des falaises du littoral basque

Le cordon dunaire et les falaises du littoral basque : un axe migratoire majeur, siège d'une faune très spécialisée.

Le cordon dunaire présente des caractéristiques écologiques très particulières : sécheresse, salinité et substrat en mouvement. Il abrite donc une faune spécialisée, principalement invertébrée, liée aux laisses de mer mais également à la végétation des dunes blanches et grises. Située sur un axe de migration majeur, la dune correspond aussi à une zone de halte nourricière pour de nombreuses espèces d'Oiseaux migrateurs, notamment les Passereaux insectivores transsahariens, Sylviidés et Turdidés.

Sur la frange littorale du cordon dunaire, la pratique à grande échelle du nettoyage mécanique et l'élimination des laisses de haute mer, autrefois réservées à quelques grandes stations balnéaires, tendent à se généraliser. Les catastrophes de l'Erika et du Prestige ont également entraîné une accélération de ce phénomène suite à l'acquisition par les communes des engins nécessaires à la dépollution des plages. Ces actions diminuent les capacités trophiques et d'accueil des hauts de plage.

Espèces cibles

Les espèces du cordon dunaire : de nombreuses espèces d'Invertébrés (Hanneton foulon, Carabes, Bousiers, Escargots), le Lézard ocellé, le Pélobate cultripède, la Coronelle lisse, le Lapin de Garenne, le Pipit rousseline, le Cochevis huppé et les Alouettes.

Les Oiseaux marins et littoraux nicheurs (Sternes caugek, Huitriers-pie, Gravelot à collier interrompu, Océanite tempête...).

Les Passereaux migrateurs transsahariens (Sylviidés, Turdidés), les Limicoles, ainsi que les Rapaces, Alaudidés, Colombidés de la forêt dunaire.

Milieux concernés

Cordon dunaire, forêt dunaire (forêt de « protection »), falaises basques et landes atlantiques associées.

La faune inféodée à ces milieux se développe difficilement sur les zones nettoyées.

Les boisements d'arrière dune (dune boisée, forêt de « protection ») sont dominés par le Pin maritime accompagné du Chêne liège au Sud de Mimizan. Ces peuplements d'interface, entre dune non boisée et forêt de production, présentent une physionomie particulière. Les arbres, sous l'action du vent et des embruns, sont nanifiés et ont un port tortueux. Leur situation particulière en bordure du littoral, leur diversité végétale (arbousiers, chêne...) et une gestion extensive, confèrent des capacités d'accueil importantes à ces formations boisées.

Dans le Pays basque, le littoral prend la forme de falaises et îlots de flysch et de calcaires, qui sont utilisés par certains Oiseaux pour leur nidification. Les falaises sont surplombées de landes atlantiques soumises aux embruns, et qui accueillent également une faune particulière, notamment invertébrée. Sur cette partie de la côte, la pression urbaine et touristique est particulièrement forte, et les aménagements de plus en plus nombreux.



Côte Basque - B. Lafosse

Préconisations

Poursuivre le contrôle de la fréquentation humaine sur le cordon dunaire et dans la forêt dunaire (Cf fiche D2)

Sur les dunes, la pression de fréquentation est liée à l'accès des piétons à la mer, ainsi qu'à des loisirs motorisés (quad, moto, véhicules 4x4...) dont certaines pratiques sont prohibées.

La fréquentation par les « piétons » doit être limitée par des aménagements canalisant les passages et par des actions de communication sur la fragilité des milieux. Concernant les véhicules motorisés, l'application stricte du cadre réglementaire reste la réponse privilégiée à apporter.

Maîtriser le développement d'infrastructures proches de la côte sur les communes littorales (Cf fiche A2)

L'implantation de structures touristiques (ports de plaisances, stations balnéaires...), nuisibles aux milieux littoraux, doit être contrôlée et limitée, notamment par le respect strict de la loi littorale et des divers règlements protégeant ces milieux.

Une forte pression urbaine s'exerce également sur les hauts des falaises du Pays basque. Les dernières zones de landes épargnées doivent être conservées et préservées du piétinement.

Préserver des secteurs avec un fonctionnement naturel des hauts de plage

Les laisses de haute mer tendent à être systématiquement enlevées pour répondre à des exigences esthétiques, sanitaires ou juridiques (responsabilité civile du maire), en rapport avec le tourisme balnéaire. L'Observatoire de la côte aquitaine étudie un zonage de la côte en trois catégories :

- les plages les plus fréquentées, nettoyées intégralement,
- les plages nettoyées sélectivement (seul le bas de plage fait l'objet d'un nettoyage mécanique),
- les plages non nettoyées.

Cette démarche doit être encouragée et rapidement mise en oeuvre sur le terrain. De même, l'ensemble des

expériences accumulées suite au naufrage du Prestige (cartes de sensibilité du littoral, travail sur l'accès des engins aux plages...), doit faire l'objet d'une synthèse et d'une réappropriation par les pouvoirs publics et les acteurs locaux.

Prendre en compte la présence des colonies d'Oiseaux marins lors des interventions sur les falaises du littoral

Les interventions visant à sécuriser les falaises doivent être réalisées uniquement hors des périodes de reproduction des Oiseaux marins.

Les zones ne présentant pas de danger ou de risque pour la sécurité doivent être laissées à leur évolution naturelle.

Organiser la collecte de connaissances sur ces milieux (Cf fiche A1)

Le littoral (dunes, laisses de mer, falaises et landes atlantiques) accueille des populations d'Invertébrés dont certains groupes sont mal connus. Les connaissances sur la faune dunaire doivent donc être complétées.

Des protocoles de suivi de la faune et des habitats pourraient être mis en place. Le suivi des passages migratoires le long du littoral doit être poursuivi.



Textes et documents de référence

Loi littoral
SAGEs littorales

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Plaquette « Nettoyage : attention » de l'Observatoire des marées noires
Observatoire de la côte Aquitaine (BRGM et ONF)
Programme d'aménagement « Plan-plage », à triple objectif : accueil du public, sécurité, protection de l'environnement (Etat, Région, Départements, Communes et ONF)

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Linéaire de côte sur lequel un fonctionnement naturel des hauts de plage est préservé

B2 - Maintenir en bon état de conservation et restaurer le réseau de zones humides littorales et les basses vallées fluviales

Le cordon littoral : un chapelet de zones humides de première importance et un axe migratoire majeur.

Les étangs et marais d'arrière dune, les marais côtiers et les plaines alluviales inondables des grands fleuves et estuaires sont des zones humides d'importance nationale et internationale, qui accueillent un cortège faunistique, et notamment avifaunistique, de première importance. Elles se situent par ailleurs sur l'une des principales voies migratrices pour les Oiseaux d'eau (Anatidés, Limicoles et Echassiers) et constituent des zones d'hivernage majeures pour plusieurs de ces espèces.

L'intérêt écologique de ces milieux dépend notamment des modes de gestion du niveau d'eau. Dans les lacs d'arrière dune, cette gestion est aujourd'hui en contradiction avec la dynamique naturelle. Le maintien d'un niveau haut l'été et le contrôle des hausses de niveau hivernales entraînent la disparition de certaines ceintures végétales particulièrement riches, par absence de marnage.

Les pratiques agricoles mises en oeuvre sur ces terrains influencent également grandement les capacités d'accueil des milieux. La déprise agricole explique ainsi la fermeture progressive des milieux

Espèces cibles

De manière permanente : les Insectes dont des Odonates rares (Cordulie à corps fin et Agrion de Mercure) et des Lépidoptères (Fadet des lâches et Azuré des mouillères), des Mammifères (Loutre, Vison d'Europe, Chiroptères), la Cistude d'Europe, ainsi que l'avifaune paludicole : les Passereaux, dont la sous-espèce de Gorge-bleue endémique du littoral atlantique, les Echassiers, les Ardéidés (Blongios nain, Butor étoilé) et les Rapaces (Busard des roseaux). Les Anatidés et Limicoles hivernants.

Milieux concernés

Étangs et marais d'arrière dune, marais côtiers, plaines alluviales inondables des grands fleuves et estuaires, Bassin d'Arcachon.



ouverts caractéristiques de ces zones humides. Le développement actuel et passé de la maïsiculture et de la populiculture s'est également souvent fait aux dépens des prairies humides, notamment dans les vallées alluviales.

Le Bassin d'Arcachon et les étangs d'arrière dune sont soumis à une fréquentation et à une pression urbaine de plus en plus forte, liées à l'amélioration des conditions de déplacements, à l'augmentation du temps libre, au développement du tourisme et des loisirs nautiques. Le contrôle des niveaux d'eau permet alors l'installation d'infrastructures au plus près des berges, tandis que le nautisme entraîne une pénétration accrue sur des berges jusqu'alors inaccessibles.

Dans les grandes vallées, le développement des infrastructures de transport (autoroutes, lignes TGV...) et des activités urbaines contribue à la dégradation des plaines alluviales.



Textes et documents de référence
 Loi littoral
 Zones vertes du SDAGE et SAGEs littoraux
 Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d'Arcachon

Expériences positives déjà mises en oeuvre
 Garonne vivante
 Stratégies d'acquisition foncière de la « Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage », du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres, des Conseils Généraux...
 OLAE des Barthes de l'Adour
 Forum des marais atlantiques
 Association des chasseurs de gibier d'eau lacustre du Born (ACGRLB), FDC 40 et FDC 33 : acquisitions foncières, étude zones humides du Nord médoc (FDC 33) : l'activité traditionnelle de la chasse, un facteur important de conservation des prairies humides
 Comité de gestion des zones humides des FDC 33 et 40
 Travail expérimental sur la Réserve Naturelle d'Orx sur la Jussie et la gestion hydraulique
 Réseau SAGNE (Service d'Aide à la Gestion de la Nature et de l'Environnement) dans les Pyrénées-Atlantiques (CREN)

Exemples d'indicateurs d'évaluation
 Evolution de l'occupation des sols, notamment suivi des roselières, jonçaises, cladaïes et de manière générale des zones humides
 Nombre de CAD « Zones humides »

Préconisations

Permettre le maintien des zones humides ouvertes au stade herbacé, et plus généralement des caractéristiques historiques des paysages de marais (Cf fiche B5)

Actuellement le maintien des zones ouvertes dépend de moins en moins de pratiques agricoles traditionnelles, mais certaines sont entretenues pour leur valeur patrimoniale par les chasseurs, les naturalistes ou les collectivités locales.

Le maintien des activités agricoles compatibles avec la présence de zones humides (pâturage, fauche, récolte du jonc) ou leur gestion à des fins patrimoniales par des associations ou des collectivités territoriales doit être favorisé. Cette gestion doit aboutir à une conservation des zones ouvertes, des éléments de repère (haies, bosquets) et du réseau hydraulique. La mise en place de CAD zones humides doit être encouragée.

Gérer les niveaux des lacs d'arrière dune d'une manière plus proche des cycles naturels

Le développement du tourisme sur les plans d'eau d'arrière dune s'est accompagné d'une politique de contrôle des niveaux d'eau. Cette maîtrise permet la construction d'infrastructures au plus près des berges, créant ainsi des ruptures artificielles brutales entre les milieux aquatique et terrestre. La gestion actuelle des niveaux d'eau entraîne également la disparition de certaines ceintures végétales, elle simplifie et banalise les milieux rivulaires et diminue leur capacité d'accueil.

Les initiatives locales visant à retrouver ou à s'approcher des évolutions naturelles du niveau d'eau sont à encourager fortement. L'élévation trop rapide des niveaux d'eau en période de reproduction doit être évitée autant que possible.

Encourager une gestion hydraulique des marais plus proche des cycles naturels

La gestion hydraulique des marais n'est plus fonction des rythmes de l'élevage, mais dominée par les besoins des cultures qui tendent à le remplacer. Celles-ci nécessitent des quantités importantes d'eau en été et l'élimination du surplus en hiver. Ces besoins sont en contradiction avec le fonctionnement naturel des milieux humides. Pour retrouver un fonctionnement hydraulique compatible avec l'accueil de la faune, il convient en hiver de maintenir la présence d'une quantité importante d'eau sur ces marais poldérisés qui sont autant de zones d'expansion des crues.

Maîtriser la fréquentation nautique sur les plans d'eau et l'accès aux berges (Cf fiche D2)

Le nautisme, et particulièrement le motonautisme, cause des nuisances directes et indirectes à la faune. Cette pratique est un facteur de dégradation des écosystèmes rivulaires et de dérangement de la faune associée, en facilitant la pénétration à des zones inaccessibles par la terre.

Il appartient, à défaut de pouvoir contrôler l'augmentation du nombre d'embarcations, de limiter l'accès à certaines berges, et de mieux encadrer certaines pratiques plus particulièrement perturbatrices, comme le jet ski. Une réflexion pourra être menée sur la définition de périodes et de zones d'exclusion (abords des lieux de nidification par exemple) pour ce type de pratiques.

Limiter l'artificialisation des milieux et le développement d'infrastructures nouvelles (Cf fiche A2)

Autour des étangs d'arrière dune, la pression urbaine et touristique liée entre autres aux loisirs nautiques entraîne une augmentation des besoins en infrastructures avec comme corollaire la destruction et la fragmentation d'habitats. Les documents de planification qui s'appliquent à ces milieux doivent prendre en compte la nécessité de conserver des zones de « refuge intégral » sans équipements et sans infrastructures.

Dans les vallées, le développement des infrastructures linéaires doit s'accompagner de dispositifs permettant leur franchissement par la faune perturbée, afin de limiter le fractionnement des populations.

Lutter contre la prolifération des espèces végétales invasives exogènes (Cf fiches C5 et C6)

Les zones humides sont particulièrement sensibles au développement des espèces invasives. Celles-ci peuvent modifier en profondeur les capacités du milieu pour la faune sauvage. Il s'agit donc d'en empêcher toute prolifération en assurant une veille sur ce phénomène, en communiquant sur les espèces concernées et en organisant une lutte efficace dans les zones infestées.

Organiser le suivi des zones humides (Cf fiche A1)

Il importe de mieux connaître l'état actuel de ces zones humides et les tendances d'évolution qui touchent ces territoires, sièges d'une biodiversité remarquable.

B3 - Protéger et conserver les habitats marginaux remarquables des massifs forestiers des Landes de Gascogne, de la Double et du Landais

Les lagunes, les mouillères et les zones humides associées au réseau hydrographique : des habitats marginaux originaux à préserver.

Les principaux enjeux environnementaux de ces massifs forestiers résident dans la conservation et le maintien fonctionnel des habitats particuliers constituant des réservoirs de biodiversité importants au sein de la matrice boisée. Ces habitats sont en majorité des milieux humides.

L'homogénéité apparente du massif des Landes de Gascogne est atténuée par la présence de landes humides herbacées résiduelles et de nombreuses lagunes (petites dépressions humides avec en leur centre un plan d'eau temporaire ou permanent). Les lagunes ont disparu à un rythme rapide ces dernières années, entraînant un appauvrissement de la biodiversité du massif des Landes de Gascogne.

Le réseau hydrographique est par ailleurs particulièrement bien développé. Formé d'un chevelu dense, il est bordé de galeries forestières hydromorphes composées de feuillus, présentant des caractéristiques

écologiques particulières, et abritant de nombreux Mammifères (Chiroptères notamment).

La Double et le Landais présentent un grand nombre de petites retenues collinaires avec leurs queues régulièrement ennoyées par des eaux superficielles. Le réseau hydrographique peut être associé à un ensemble de milieux herbacés humides appelés nauves, qui tendent à s'enfricher suite à l'abandon des activités d'élevage.

Les ceintures végétales s'organisant autour des lagunes et des petits plans d'eau abritent de nombreuses espèces particulières d'Insectes, notamment d'Odonates, de Lépidoptères...



Espèces cibles

Des Insectes : Odonates (Leucorrhine à front blanc, Leucorrhine à large queue et Leucorrhine à gros thorax), Lépidoptères (Fadet des laïches, Azuré des marais).

Les Chiroptères forestiers, le Vison d'Europe, la Cistude d'Europe et le Lézard vivipare.

Des espèces landicoles : Courlis cendré, Grue cendrée, Engoulevent d'Europe, Busard St-Martin et Busard cendré.

Milieux concernés

L'ensemble des milieux forestiers et landicoles présents dans les Landes de Gascogne et la Double.



Préconisations

Maintenir les landes humides, les lagunes des Landes de Gascogne et les mouillères de la Double et du Landais dans un état écologique satisfaisant

Le comblement, la mise en culture de ces zones humides économiquement improductives à l'état naturel, le drainage des parcelles voisines, le développement des infrastructures sur ces milieux considérés comme des milieux de seconde importance, constituent les principales causes de disparition des lagunes et des mouillères.

Il appartient de développer des outils de mise en valeur de ces milieux, garantissant à la fois leur pérennité et le respect de leur qualité écologique.

Les associations de DFCI dans leur politique d'aménagement du milieu forestier peuvent devenir des partenaires privilégiés pour la mise en valeur de ces habitats. En effet, l'utilisation de ces milieux pour la DFCI, en leur reconnaissant une utilité sociale, pourrait permettre d'assurer leur conservation. La mise en oeuvre d'un cahier des charges négocié garantirait en même temps le maintien de leur intérêt écologique.

Entretenir les nauves : milieux humides ouverts liés à l'élevage dans la Double et le Landais

(Cf fiche B5)

Les démarches visant au maintien d'une activité agricole d'élevage sur ces milieux doivent être encouragées : soutien financier spécifique, mise en place de CAD...

La maîtrise foncière peut également permettre à des organismes habilités de mettre en place une gestion conservatoire de ces zones ouvertes.

Accroître le niveau de connaissance sur les milieux humides de la Double et du Landais

(Cf fiche A1)

La Double et le Landais souffrent d'un défaut de connaissance sur ses milieux humides et écosystèmes prairiaux, leur répartition, leur évolution et la faune qu'ils accueillent.

Conserver les boisements feuillus rivulaires ou hydromorphes

L'intérêt faunistique des cours d'eau est directement lié à la qualité de la galerie forestière de feuillus (chênes pédonculés, aulnes, saules...) qui les borde. La présence de nombreuses espèces patrimoniales dépend du maintien de cette ripisylve et de sa continuité le long du réseau. Il importe donc qu'elle soit maintenue en bon état de conservation sur l'ensemble du réseau hydrographique.

Promouvoir la clause de diversification lors des opérations de reboisement subventionné

(Cf fiche A2)

La clause de diversification représente une opportunité financière pour les propriétaires souhaitant s'investir et préserver sur leurs parcelles des éléments de diversité telles que les lagunes et les landes humides. Son utilisation doit être facilitée et encouragée par des efforts de communication vers les représentants des institutions forestières puis vers les propriétaires eux-mêmes, portant sur les possibilités offertes par ces aides publiques.

Informez les professionnels sur les pratiques favorables au maintien des qualités écologiques des lagunes, des mouillères et du réseau hydrographique

(Cf fiche A3)

Les acteurs (propriétaires, sylviculteurs, entreprises de travaux publics...) doivent être sensibilisés à la qualité et à l'importance de ces milieux, ainsi qu'aux effets de leurs activités. Les pratiques respectant ces milieux seront mises en avant et encouragées.

Textes et documents de référence

Clause de diversification : Circulaire DERF/SDF/C-2000-3021 du 18/08/2000

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Politique du PNR des Landes de Gascogne sur les lagunes OLAE bassin versant de la Leyre

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Surfaces faisant l'objet d'une gestion de diversification
Nombre de lagunes et surfaces de landes humides faisant l'objet d'une gestion conservatoire.

B4 - Favoriser la présence d'éléments de diversité forestière dans le massif des Landes de Gascogne

Les Landes de Gascogne : la plus grande forêt cultivée de France.

Dans la Double et le Landais, la sylviculture du Pin maritime n'occupe que 50 % du territoire, la diversité d'essences et de milieux forestiers y est supérieure à celle du massif des Landes de Gascogne.

Les Landes de Gascogne se caractérisent quant à elles par une forte prédominance des surfaces forestières en futaies régulières de Pin maritime, et par une faible densité humaine, sauf aux abords du littoral et de l'agglomération bordelaise. Elles intègrent également quelques très grandes exploitations agricoles, principalement utilisées pour la culture du maïs et des légumes.

L'homogénéité apparente du massif landais s'explique par des caractéristiques géo-stationnelles très uniformes ne permettant pas une sylviculture variée dans ses techniques ni dans les essences exploitées. Elle est néanmoins atténuée par la présence d'éléments de diversité forestière : habitats marginaux au niveau des peuplements forestiers (îlots de feuillus, baradaeux)

et landes herbacées résiduelles qui accueillent une faune landicole particulière. La diversité écologique et structurale des peuplements, liée au grand nombre de propriétaires et d'îlots de production, constitue également une composante de la diversité des milieux.

Les pratiques sylvicoles passées et actuelles et la rationalisation des exploitations forestières ont entraîné une raréfaction de ces éléments de diversité au sein du massif. Aujourd'hui des politiques forestières sectorielles (PEFC, clause de diversification...) permettent d'envisager la préservation de certains des éléments constitutifs de la mosaïque des milieux des Landes de Gascogne.



Espèces cibles

Dans les milieux forestiers, des Mammifères (Cerf élaphe, Chevreuil, Ecureuil roux, Renard, Blaireau, Genette, Barbastelle, Murin de Bechstein) et quelques Oiseaux forestiers (Circaète Jean-le-blanc, Autour des palombes, Huppe fasciée, Pigeon ramier).

Milieux concernés

L'ensemble des milieux forestiers et landicoles présents dans les Landes de Gascogne.



Préconisations

Encourager l'adhésion des propriétaires aux programmes permettant une reconnaissance de leurs efforts dans le maintien des éléments de diversité forestière
(Cf fiche A2)

Le critère 4 du document cadre PEFC définissant les objectifs de la politique de gestion durable du massif des Landes de Gascogne préconise dans les peuplements résineux en plein « d'améliorer la diversité des peuplements en favorisant l'existence des feuillus en lisière » et de « diversifier et adapter les techniques de régénération ». Il convient donc d'encourager l'adhésion des propriétaires à des programmes de certification forestière et de veiller au respect des critères imposés.

La clause de diversification permet de conserver les lisières ou bosquets feuillus sans perte financière pour les propriétaires. Son utilisation doit être encouragée et facilitée.

Encourager l'ensemble des initiatives conduisant au maintien des bosquets, bandes et lisières de feuillus

Les éléments feuillus (baradaeux, îlots de feuillus, arbres adultes en bordure ou au sein des parcelles) apportent une richesse et une protection aux massifs résineux et permettent la présence d'une faune plus diversifiée. Toutes les actions visant à maintenir des éléments feuillus (d'espèces locales), notamment en lisières, doivent être encouragées.

Les vieux arbres présentent un intérêt tout particulier pour certains groupes d'espèces. La conservation d'îlots de vieillissement doit donc également être encouragée.

Maintenir les landes herbacées existantes et trouver des modalités de gestion et d'exploitation adaptées

Les landes herbacées sont des éléments de diversité dans le massif forestier. Il convient de conserver des îlots harmonieusement répartis dans le massif et sur lesquels une gestion patrimoniale pourrait être développée.

Intégrer les besoins de la faune dans la gestion des linéaires ouverts (pare feux, lignes haute tension, conduites de gaz...) et des enclaves militaires
(Cf fiche A2)

Ces espaces constituent une part importante des landes herbacées résiduelles sur le massif. Leur gestion n'intègre pas suffisamment les questions relatives à la protection de la faune qui fréquente ces habitats. Les cahiers des charges modes de gestion et d'entretien doivent cependant intégrer des préconisations relatives au respect de la faune présente, notamment aux espèces potentiellement nicheuses au sol.

Un inventaire de ces milieux pourrait être effectué.

Promouvoir des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité dans le Massif des Landes de Gascogne

Certaines pratiques sylvicoles permettent de diversifier les habitats forestiers, à l'intérieur de chaque îlot forestier, et à un stade de développement donné. Elles peuvent par ailleurs présenter un intérêt pour les peuplements (santé, sensibilité aux dégâts de gibiers), et diminuer les coûts d'intervention (entretien d'un linéaire sur deux...). Il conviendrait de lister ces bonnes pratiques, de les communiquer aux gestionnaires (représentants de la profession, propriétaires, entreprises forestières...).

Sensibiliser les professionnels au respect des éléments de diversité forestière dans les Landes de Gascogne
(Cf fiche A3)

La sensibilisation des acteurs (propriétaires, sylviculteurs, entreprises de travaux publics...) doit les amener à mieux intégrer les éléments de diversité dans leurs modes de gestion.

Textes et documents de référence

Clause de diversification : Circulaire DERF/SDF/C-2000-3021 du 18/08/2000

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Partenariat entre les FDC et EDF pour l'entretien sous les lignes électriques

Cahier des charges des opérations de réorganisation foncière dans le Pays Médoc (Conseil Général)

Mise en place de critères de certification au niveau régional par le comité PEFC Aquitaine

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Surfaces forestières certifiées (PEFC ou FSC)

Surfaces replantées avec la clause de diversification

● catégorie 1 ● catégorie 2 ● catégorie 3

B5 - Conserver la diversité des paysages agricoles : préserver les éléments structurants du paysage et diversifier les productions agricoles à l'échelle des territoires

Les coteaux et plateaux agricoles du Nord de la Garonne et des pays de l'Adour : une agriculture dynamique, des pratiques de polyculture et d'élevage semi-extensif qui régressent, des éléments structurants du paysage qui disparaissent.

Les pratiques et productions agricoles sont très diversifiées à l'échelle de la région. Les activités agricoles se répartissent de manière quasi égale en terme de nombre d'exploitations entre des grandes cultures, des cultures pérennes (vignes et vergers), de l'élevage bovin ou ovin, et une orientation mixte.

A une échelle plus fine, les exploitations agricoles tendent de manière générale à se spécialiser, avec localement comme conséquence l'uniformisation plus ou moins marquée des territoires. Les cultures les plus intensives se développent et occupent une part grandissante de la surface agricole, alors que les territoires gérés de manière plus extensive (polyculture, élevage semi-intensif) souffrent de la déprise agricole. Ce phénomène est illustré par la baisse généralisée des Surfaces Toujours en Herbe sur l'ensemble de la région.

Espèces cibles

Dans les zones cultivées : le cortège des Oiseaux de plaine (Oedicnème criard, bruants, Caille des blés, Perdrix rouge, Pipit rousseline, Busard cendré, Busard St-Martin, Outarde canepetière), le Lièvre, les Petit et Grand Rhinolophe.

Dans les zones d'élevage : une microfaune riche qui profite de la faible pression agricole sur les sols et la végétation, et le cortège d'espèces qui s'alimentent sur ces zones : les Rapaces, les Hérons, les petits Carnivores.

Dans les prairies inondables : les Amphibiens, les Ardéidés, les Echassiers, Limicoles (Bécassine des marais)...

Milieux concernés

L'ensemble des milieux agricoles d'Aquitaine, et plus particulièrement les territoires où l'agriculture prédomine.

La diminution du nombre des exploitations agricoles a entraîné une concentration des terres conjointement à l'augmentation de la taille du parcellaire. Les modifications du parcellaire (remembrements agricoles, par exemple) et l'application de modes de gestion principalement sous-tendus par des paramètres d'ordre économique, expliquent en grande partie la raréfaction des éléments naturels structurants des paysages.

Ces éléments (haies, bosquets, arbres isolés, bandes enherbées...) constituent selon les espèces des zones de refuges, de reproduction ou d'alimentation. Ils sont très attractifs au sein des territoires agricoles et concentrent une part importante de la biodiversité présente. Comme les lisières forestières, les haies sont aussi des corridors biologiques qui mettent en relation les différentes composantes du paysage agricole.



Textes et documents de référence

Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales de la PAC, prime herbagère agro-environnementale

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Politiques de replantation des haies en Lot et Garonne (programme « arbres dans le paysage » mené en concertation entre l'ARPE et la chambre d'agriculture, et programme AREA - volet paysager), dans les Landes, et en Gironde (arbres et paysages en Gironde)

Gestion d'espaces relictuels par le CREN
Charte de bonnes pratiques des contrôles PAC en cours de rédaction par la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne
Attribution par un expert forestier de soultes pour les éléments boisés, lors des remembrements (DDAF 64)

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Linéaire de haies dans les inventaires de l'IFN
Montants financiers engagés pour le maintien des éléments fixes du paysage dans les politiques publiques
Surfaces Toujours en Herbe dans le RGA

Préconisations



Maintenir les systèmes d'élevage semi-extensif

La déprise concerne principalement l'élevage sous sa forme traditionnelle, et se traduit par une diminution des surfaces en herbe. Il s'agit de soutenir prioritairement et d'assurer la pérennité de ce type d'exploitations, basées sur des techniques d'élevage laissant une part plus importante à l'exploitation des prairies.

L'élevage doit être particulièrement soutenu dans les zones les plus hydromorphes (plaine alluviale, marais...) où il participe de l'entretien des milieux.

Maintenir en bon état de conservation les éléments naturels structurants du paysage (haies, bosquets, arbres isolés, talus...) existants

(Cf fiche A2)

En terme de capacité d'accueil de la faune, la disparition des éléments matures structurants du paysage n'est pas compensée par la plantation de haies ou de bosquets. Ces jeunes plantations en devenir ne possèdent pas la diversité des micro-habitats indispensables à la présence d'une faune riche et variée. La priorité doit donc aller à la conservation de l'existant.

Le maintien des haies peut passer par des méthodes incitatives : contractualisation avec des collectivités locales ou l'état (CAD), intégration de ces éléments dans les surfaces primables, déclassement fiscal des haies de largeur supérieure au seuil de la prime PAC, instauration d'un système de soultes dans les opérations de remembrement...

Des outils réglementaires existant (classement en « espace boisé classé » dans les PLU, Arrêté de Protection de Biotope) ou autres dispositifs peuvent également être utilisés et permettre d'assurer la conservation de ces éléments à l'échelle communale. L'abaissement du seuil de défrichement pourrait aussi permettre la protection des bosquets les plus grands.

Restaurer les réseaux d'éléments naturels structurants dans les territoires les plus dégradés

Les replantations de haies et toutes les actions de réimplantation d'éléments de diversité dans les matrices agricoles doivent être encouragées. Les collectivités locales, dans leur politique environnementale ou d'aménagement du territoire pourraient créer les outils d'incitation.

L'appui technique et la communication vers les propriétaires et leurs représentants sont aussi un

moyen important pour amorcer les démarches de réhabilitation des haies. L'information doit notamment concerner les essences préconisées, en insistant sur le caractère potentiellement invasif de certaines plantes exogènes.

De nombreux organismes, au niveau local ou départemental, travaillent sur la réhabilitation et le développement du réseau de haies. Leur promotion doit être assurée.

Encourager une gestion extensive des bords de champs

(Cf fiche B6)

Les bords de champs constituent, au même titre que les éléments structurants du paysage, des réservoirs de biodiversité au sein de la mosaïque de milieux dans les territoires agricoles.

La sensibilisation des agriculteurs sur cet enjeu et sur les modes de gestion extensive favorables à la faune (dates et modalités d'entretien) doit permettre de conserver les capacités d'accueil de ces milieux pour la faune sauvage.

Développer à l'échelle des territoires des politiques globales permettant le maintien des spécificités locales

(Cf fiche A2)

Les spécificités de certains territoires doivent être maintenues pour conserver la diversité des paysages agricoles à l'échelle régionale. Des grandes orientations de gestion et d'aménagement doivent alors être définies pour ces territoires et développées au travers de projets ambitieux, à une échelle géographique adaptée et avec des engagements dans la durée.

L'exemple des OLAE des Barthes de l'Adour et de la vallée du Céou encourage à recourir à ce type de programmes.



Pâturage bovin et haies - B. Lagfosse

B6 - Promouvoir des pratiques agricoles plus favorables à la faune sauvage

Les coteaux et plateaux agricoles du Nord de la Garonne et des pays de l'Adour : une agriculture dynamique, souvent très artificialisée.

Au même titre que la diversité des paysages agricoles, les techniques de conduite des exploitations influent de manière importante sur la capacité d'accueil de ces milieux, voire des territoires en général, pour la faune sauvage.

Ainsi, les modes de travail du sol (dates de labour, couverture du sol dans les cultures pérennes...), les modalités d'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires, la mécanisation, sont autant de facteurs qui influent directement sur les capacités d'accueil des territoires agricoles pour la faune sauvage.

De nouvelles orientations dans les pratiques agricoles se dessinent actuellement, avec une prise en compte de plus en plus importante de l'environnement en général et donc de la faune sauvage. Certaines initiatives communes entre les représentants des agriculteurs (chambres d'agriculture) et d'autres associations (chasseurs, naturalistes, élus...) sont engagées pour une meilleure adéquation entre les pratiques culturales et les besoins de la faune sauvage.



Textes et documents de référence

Mesures agri-environnementales dans le cadre des Contrats d'Agriculture Durable
Arrêté ministériel du 22 novembre 1993 relatif au code de bonnes pratiques agricoles pour la fertilisation et l'irrigation

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Jachères Environnement Faune Sauvage
Programme OPURE (Opération Programmée de l'Utilisation Rationnelle des Engrais), IRRIMIEUX des chambres d'agriculture
Programmes de protection des reproductions de Busards et d'Outarde en Poitou-Charentes
Les démarches d'agriculture raisonnée et d'agriculture biologique

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Nombre d'exploitation et superficies exploitées en agriculture biologique et en agriculture raisonnée
Surfaces en Jachère Environnement Faune Sauvage
Nombre de CAD signés et surfaces concernées

Espèces cibles

Dans les zones cultivées : le cortège des Oiseaux de plaine (Oedicnème criard, Bruants, Caille des blés, Perdrix rouge, Pipit rousseline, Busard cendré, Busard St-Martin, Outarde canepetière), le Lièvre, les Petit et Grand Rhinolophe.

Dans les zones d'élevage : une microfaune riche qui profite de la faible pression agricole sur les sols et la végétation, et le cortège d'espèces qui s'alimente sur ces zones pour les Rapaces, les Hérons, les petits Carnivores.

Dans les prairies inondables : les Amphibiens, les Ardéidés, les Echassiers, les Anatidés nicheurs...

Milieux concernés

L'ensemble des milieux agricoles d'Aquitaine, et plus particulièrement les territoires où l'agriculture prédomine.



Vallée de la Dordogne - B. Lafosse



Préconisations

Poursuivre le développement des techniques d'agriculture raisonnée ou biologique

Les produits phytosanitaires et les traitements vétérinaires (type vermifuge) sont néfastes pour la faune du sol et diminuent globalement la biomasse d'Invertébrés. Il importe donc de rationaliser leur utilisation.

Les initiatives visant à promouvoir les modes de production « biologique » ou « raisonné » doivent être encouragées, tout comme le développement de la lutte biologique ou intégrée.

Il convient par ailleurs d'éviter après traitement le déversement des fonds de cuves et des eaux de rinçage dans des endroits inappropriés (fossés, bords de routes, chemins, bosquets...) et d'encourager leur épandage après dilution dans les parcelles ayant fait l'objet du traitement.

Favoriser les techniques de conduite des cultures pérennes offrant plus d'espace à la faune

Des initiatives particulières (mesure agri-environnementale, regroupement en groupements de producteurs) ont permis l'apparition de pratiques culturales plus favorables à la faune : enherbement des inter-rangs et des chemins, maintien ou création de haies arbustives réservoirs de faune auxiliaire... Ces pratiques sont à développer.

D'autres pratiques spécifiques aux vergers, telles que le broyage des interlignes, doivent être adaptées à la présence de la faune.

Adapter les dates et les méthodes de fauche aux espèces à enjeux présentes

La fauche des parcelles agricoles (céréales, prairies...) est une source importante de destruction des nichées des espèces se reproduisant au sol. Elle influence également les capacités d'accueil des espaces ouverts pour les Invertébrés. En fonction des cultures et des espèces présentes, les modes (fauche centrifuge, matériel d'effarouchement, hauteur de coupe, rotation entre les parcelles) et dates de fauches devront concourir à réduire les risques de mortalité des Oiseaux, et à permettre le maintien des Invertébrés protégés sur ces espaces. Les prairies de fauches disposées à proximité des plans d'eau ou des cours d'eau sont particulièrement visées par ces dispositions.

Encourager à une meilleure gestion des jachères

Il convient d'encourager un entretien des jachères compatible avec la présence de la faune, notamment en limitant les fauches préventives ou le broyage durant la période de reproduction.

Une localisation pertinente des jachères sur les exploitations permet d'augmenter leur intérêt pour la faune (linéaires en bordure de cours d'eau ou de fossés, à proximité des haies ou de bosquets).

La contractualisation en Jachères Environnements Faune Sauvage doit être encouragée pour les jachères



PAC, mais aussi pour toutes les zones PAC enherbées, notamment en bordures de cours d'eau. Cette contractualisation permet de recourir à des mélanges de semences intéressants pour la faune, et d'intervenir sur les dates de broyage.

Retarder les labours et l'enfouissement des grains après la moisson

Le labour entraîne l'enfouissement des graines perdues à la récolte, qui deviennent indisponibles pour une partie de la faune sauvage. Le recours à un travail du sol tardif doit être encouragé pour que l'avifaune puisse profiter de cette ressource alimentaire en période hivernale.

Inciter au maintien d'un couvert végétal en hiver

Lorsque les conditions de travail du sol et le faible risque de développement de certains ravageurs le permettent, l'implantation de cultures d'hiver permet d'offrir gîte et nourriture pour la faune sauvage. Ces cultures d'hiver « pièges à nitrates » doivent être encouragées, tout comme le recours au semis direct.

Sensibiliser les agriculteurs aux impacts des différents itinéraires techniques sur la faune sauvage

(Cf fiche A3)

Les agriculteurs doivent être informés des conséquences de leurs pratiques sur la faune sauvage. Les opérations de communication vers les agriculteurs ou leurs représentants (plaquettes techniques, formations, interventions dans la presse spécialisée...) doivent se développer. Un code partagé des pratiques agricoles favorables à la faune sauvage pourrait avantageusement être rédigé et diffusé auprès des agriculteurs.

Améliorer la concertation le plus en amont possible, entre les représentants de la profession agricole et les instances de contrôle de la PAC

(Cf fiche A2)

Les conditions d'application des textes et les marges d'interprétation dont disposent les organismes de contrôle agricoles devraient être communiquées aux agriculteurs afin de limiter le recours à des fauches préventives anticipant le développement de plantes nuisibles aux cultures.

Comme pour les jachères, une concertation en amont entre les représentants de la profession et les contrôleurs PAC sur les modalités de calcul des surfaces primables permettra d'identifier les marges de manoeuvre existantes de manière à assurer la conservation des éléments de diversité sans pénaliser financièrement les agriculteurs.

Cette concertation doit permettre de définir des règles claires et pragmatiques dont les agriculteurs ont besoin.

B7 - Conserver les capacités d'accueil des massifs forestiers de la Double et du Landais, du Périgord et des Pyrénées

Les massifs forestiers pyrénéen et périgourdin : une forêt globalement peu exploitée, à forte diversité structurelle et intérêt biologique, et de plus en plus fréquentée.

Contrairement aux formations boisées des Landes de Gascogne, les autres massifs de la région sont globalement peu exploités, même si des disparités locales existent. Ceci s'explique par des difficultés d'exploitation liées aux reliefs et à un certain désintérêt des propriétaires, dû à une faible rentabilité, conséquence, entre autres, d'un parcellaire très morcelé qui par ailleurs, ne permet pas de satisfaire aux conditions d'éligibilité aux aides de l'Etat (taille des parcelles et état des peuplements).

Les massifs forestiers des « Périgord blanc, Nontronnais et Sarladais » sont constitués de peuplements feuillus anciennement très exploités. Aujourd'hui, dans de nombreux peuplements, l'absence de gestion entraîne une fermeture et l'homogénéisation des taillis, avec la disparition des strates arbustive et herbacée corrélée à l'appauvrissement du cortège d'Insectes du sous-bois.



Espèces cibles

Espèces forestières en général : Genette, Martre, Chat sauvage, Autour des palombes, Aigle botté, Pigeon ramier, Bécasse des bois, Engoulevent d'Europe, Sonneur à ventre jaune. L'ensemble des Invertébrés présents dans le sol et l'humus forestier.

Espèces rares inféodées à la présence de forêts peu entretenues, riches en arbres sénescents et morts : entomofaune xylophage (Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant) Chiroptères (Barbastelle et Oreillards), cortège des Pics (Pic noir, Pic à dos blanc, Pic mar), Chouette de Tengmalm.

Espèces des Pyrénées, à intérêt patrimonial majeur : l'Ours et le Grand Tétrás.

Milieus concernés

Les grands massifs forestiers de la Double, du Landais, du Périgord et des Pyrénées.

Dans le massif pyrénéen, les forêts occupent les versants sur de grandes surfaces. Vieillissantes, elles présentent une bonne diversité structurelle et un fort intérêt biologique. Elles jouent par ailleurs un rôle de protection contre l'érosion des sols et les avalanches. Elles ont une vocation multi usages de plus en plus affirmée qui se traduit par une pénétration accrue dans les massifs.

Les massifs de la Double et du Landais se caractérisent par la sylviculture du Pin maritime qui occupe près de 50 % du territoire. La forêt provient de plantations suite à l'abandon de terrains agricoles au XIX^{ème} siècle. La propriété y est très morcelée, la diversité d'essences plus importante que dans les Landes de Gascogne.



Taillis de châtaignier dans le Périgord - B. Lafosse

Préconisations

Promouvoir une gestion forestière permettant de conserver la diversité des structures et des essences à l'échelle des massifs

L'absence de gestion forestière sur de grandes surfaces tend à homogénéiser à court terme les peuplements. Cette évolution peut être négative en terme de capacités d'accueil pour la faune, principalement dans le cas des taillis qui se ferment. Il serait souhaitable dans ce cas de dynamiser la gestion forestière tout en conservant une certaine diversité structurelle et spécifique dans les peuplements à l'échelle du massif.

Maintenir un équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés à l'échelle des territoires (Cf fiche B5)

Dans le massif périgourdin, il s'agit d'encourager toute initiative participant au maintien d'une agriculture de clairière afin de limiter la fermeture des paysages et conserver des milieux ouverts permanents.

Dans les vallées pyrénéennes, pour les mêmes raisons, les systèmes agricoles et pastoraux associés aux bordes méritent d'être maintenus.

Prendre en compte la présence d'espèces d'intérêt patrimonial dans la gestion forestière

Certains massifs forestiers hébergent des espèces à haute valeur patrimoniale (espèces relevant de la directive Habitats ou de la directive Oiseaux, espèces inscrites dans les listes rouges...). Les travaux forestiers constituent pour certaines une source importante de dérangement, notamment lors des périodes de reproduction.

Les gestionnaires doivent être informés de la présence de ces espèces et de leurs exigences de façon à pouvoir intégrer leurs besoins dans les plans de gestion, afin de limiter autant que possible les perturbations.

Maîtriser la pénétration des véhicules motorisés dans les massifs forestiers (Cf fiche D2)

L'exploitation du bois nécessite un accès facilité au coeur des massifs, et donc la construction de pistes forestières utilisables par des grumiers. Certaines sont ensuite détournées de leur vocation initiale et utilisées par le public à des fins ludiques. Les conséquences en terme de dérangement pour la faune peuvent être importantes. Il convient donc de limiter l'utilisation de ces pistes aux seuls professionnels et d'en condamner l'accès aux autres véhicules motorisés.

La réglementation sur l'accès des véhicules à moteur doit par ailleurs être appliquée avec rigueur sur la voirie forestière.

Un conventionnement des activités motorisées sur certains secteurs permettrait d'organiser et de raisonner la fréquentation afin de limiter les dérangements.

Textes et documents de référence

Programme Européen des Forêts Certifiées

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Intégration des contraintes liées à la présence de l'Ours, du Grand Tétrás dans les modes de gestion appliqués dans les forêts pyrénéennes Plaquette du CRPF Midi-Pyrénées sur la gestion forestière et la conservation des arbres morts

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Surfaces forestières certifiées (PEFC ou FSC)



B8 - Préserver la qualité du réseau hydrographique de plaine et ses milieux connexes

Les coteaux et plateaux agricoles du Nord de la Garonne et des pays de l'Adour : un réseau hydrographique fortement modifié, des habitats connexes qui se dégradent et régressent.

L'Aquitaine est parcourue par un réseau dense de petits cours d'eau qui présentent une diversité importante liée principalement aux diverses caractéristiques géomorphologiques et pédologiques des terrains qu'ils traversent, ainsi qu'aux aménagements anthropiques. Dans les unités territoriales à dominante agricole, les petits cours d'eau ont ainsi été fortement anthropisés (chenalisation, création de retenues collinaires, destruction de ripisylves) pour répondre aux besoins de l'agriculture.

Des milieux humides connexes sont associés à ce réseau hydrographique. Leur fonctionnement est intimement lié à celui des cours d'eau. Dans les plaines, les cours d'eau sont bordés de prairies inondées plus ou moins fréquemment, ou de ripisylves dont la nature dépend des caractéristiques stationnelles. Des bras morts, des mouillères ou de petites zones de marais plus ou moins profonds peuvent également leur être associés.

Espèces cibles

La Cistude d'Europe et l'ensemble des Amphibiens présents, dont le Crapaud calamite.

Les Oiseaux liés aux milieux humides : Anatidés, Limicoles, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, Hirondelle de rivage.

Les Mammifères fréquentant les ruisseaux et rivières (Loutre, Crossope aquatique) ou les milieux connexes (Vison d'Europe, Putois).

L'ensemble des Invertébrés des milieux humides, les Odonates (Cordulie à corps fin, Gomphe à cercoïdes fourchus) et certains Lépidoptères (Fadet des laïches, Cuivré des marais).

Milieux concernés

Le réseau hydrographique aquitain et les zones humides de l'intérieur des terres.

L'évolution de ces milieux est liée à celle des pratiques agricoles et forestières appliquées aux espaces adjacents. Ainsi, le maïs et le peuplier occupent aujourd'hui une part importante des milieux connexes aux cours d'eau. De même, l'installation d'infrastructures, notamment touristiques, peut également perturber le fonctionnement naturel de ces zones humides.



La Dronne - B. Lafosse

Préconisations

Développer ou maintenir l'élevage sur les prairies inondables
(Cf fiche B5)

Le maintien des pratiques de pâturage et de fauche, permet de maintenir les caractéristiques écologiques des prairies humides, et leurs capacités d'accueil pour la faune invertébrée et l'avifaune. La mise en place de CAD zones humides doit être encouragée.

L'assèchement par drainage des zones à tendance hydromorphe doit être évité. Il convient également de limiter l'implantation de maïs sur des prairies situées dans des zones à haute valeur environnementale, et de promouvoir l'enherbement ou la conservation des prairies sous les peupleraies.

Favoriser la présence de bandes enherbées ou de ripisylves sur les bords des cours d'eau

La mise en culture des parcelles au plus près des berges s'accompagne de la disparition des ripisylves et des bordures enherbées, habitats favorables à la faune sauvage. Ces espaces rivulaires non cultivés sont aussi des filtres qui limitent le transfert des éléments lessivés sur les parcelles agricoles vers les cours d'eau. Autour des milieux connexes, les bandes enherbées ou arborées sont des zones tampons qui protègent les milieux aquatiques les plus fragiles.

Pour leurs multiples fonctions écologiques, ces milieux doivent être conservés ou réhabilités. L'application de la conditionnalité dans les modalités d'attribution des primes agricoles européennes sera l'occasion d'une meilleure prise en compte des bords de cours d'eau.

Maintenir les capacités de circulation de la faune dans les milieux rivulaires
(Cf fiche D1)

L'intérêt écologique des milieux rivulaires réside aussi dans leur utilisation par la faune pour ses déplacements. Il importe donc de maintenir la continuité du réseau de milieux connexes, notamment dans les zones agricoles où la densité des haies et bosquets est faible et les zones péri-urbaines.

Par ailleurs, les aménagements urbains et des

infrastructures de transport doivent garantir le respect des continuités biologiques à proximité des cours d'eau ou lors de leur franchissement.

Assurer une gestion hydraulique des cours d'eau compatible avec la présence pérenne de la faune aquatique et semi-aquatique

Dans les zones agricoles du Nord de la Garonne et dans les pays de l'Adour, les aménagements hydrauliques à des fins d'irrigation ont modifié le fonctionnement naturel des cours d'eau. La gestion des débits en période d'étiage notamment, doit être compatible avec les exigences biologiques de la faune aquatique et semi-aquatique. Le respect strict des Plans de Gestion d'Etiage est nécessaire de même on veillera au strict respect des préconisations de la loi sur l'eau en matière d'autorisation de création de nouvelles retenues collinaires.



Textes et documents de référence

Directive Cadre sur l'Eau (DCE), SDAGE, SAGE et contrats de rivières
Zones vertes du SDAGE

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Plans de gestion d'étiage (ex : Dropt, Isle, Adour...) Inventaire des zones humides de la partie aquitaine du PNR Périgord-Limousin en cours (2005-2007)
OLAE du pays de Monflanquin (47) : maintien de prairies humides
Action concertée de réduction des pollutions phytosanitaires sur le bassin versant de la Canaule (47) (Chambre d'agriculture, DDAF, Agence de l'eau)
Inventaire des zones humides de la montagne béarnaise par le CREN Aquitaine et le Parc national des Pyrénées

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Nombre de contrats de rivières mis en place

B9 - Maintenir en bon état de conservation les milieux et la faune caractéristiques des pelouses calcicoles



Les pelouses calcicoles : des espaces marginaux qui se dégradent et régressent.

Les zones les plus sèches des sols superficiels à dominante calcaire présentent une végétation d'affinité méditerranéenne de pelouses, de landes à genévrier ou de forêts de chênes pubescents rabougris et d'érables de Montpellier. On trouve en plus grande densité ces milieux thermophiles sur les causses et les coteaux qui bordent les grandes vallées du bassin aquitain.

Les pelouses sont des reliques d'anciens parcours à moutons, qui présentent une végétation thermo xérophile ou calcicole basse typique incluant de nombreuses espèces peu courantes à l'échelon régional. Elles possèdent une richesse faunistique particulière incluant un important cortège d'Insectes (Papillons et Orthoptères) et de nombreuses espèces d'Oiseaux dont des Passereaux à affinités méditerranéennes. Ces milieux sont par ailleurs favorables à la présence de Reptiles variés. Il s'agit aussi de zones refuges pour certaines populations d'Orchidées.

Avec une diminution des cheptels d'ovins sur ces zones et une régression du pâturage, ces pelouses calcicoles tendent à s'enfricher et à évoluer vers des stades arbustifs ou boisés, moins riches en espèces animales et végétales.



Espèces cibles

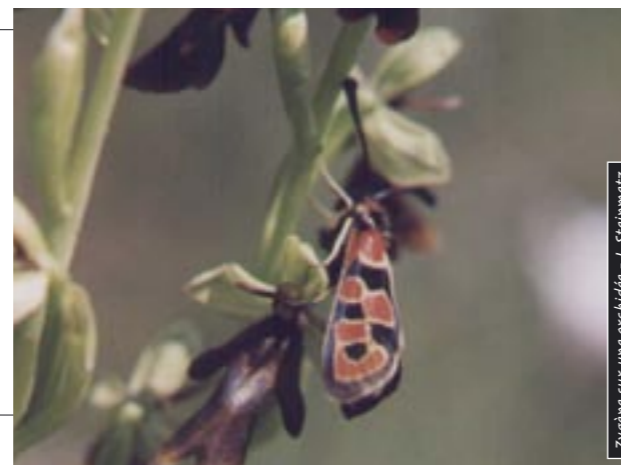
Le cortège d'Insectes particuliers : Orthoptères, Lépidoptères (Azuré du serpolet, Laineuse du prunellier, Damier de la succise)...

L'ensemble des Reptiles fréquentant ces milieux et en particulier le Lézard Ocellé, le Lézard vert, la Coronelle girondine.

Le cortège d'Oiseaux incluant des Passereaux rares à affinité méditerranéenne (Fauvette passerinette, Alouette lulu), la Perdrix rouge...

Milieux concernés

Les causses calcaires du Périgord, les pelouses subalpines du massif pyrénéen, ainsi que les coteaux des grandes vallées.



Zygène sur une orchidée - J. Steinmetz

Préconisations

Assurer la protection des pelouses calcicoles

Ces milieux présentent, sur des surfaces relativement faibles, une richesse floristique et faunistique importante. Avec la déprise de l'élevage, ces milieux changent de vocation (urbanisation, mise en culture, reboisement), leur protection doit donc être assurée.

La voie réglementaire constitue un bon moyen d'assurer cette protection, notamment en prenant des arrêtés de protection de biotopes, en appliquant l'article L126-1 du code rural relatif aux boisements, ou en s'appuyant sur les documents d'urbanisme SCOT et PLU.

L'acquisition foncière et la gestion conservatoire dans le cadre des politiques départementales sur les Espaces Naturels Sensibles, doit également être encouragée.

Favoriser et mettre en place une gestion conservatoire de ces milieux

(Cf fiche A2)

Il s'agit de maintenir une pression de pâturage suffisante pour empêcher l'enfrichement. La contractualisation constitue une solution pertinente pour aider à maintenir des pratiques d'élevage extensif.

Des solutions innovantes peuvent être développées localement pour favoriser l'émergence d'une politique régionale sur l'entretien de ce type de milieux. Un entretien mécanique (fauche) de ces milieux peut également être envisagé. Des conventions pourraient ainsi être passées entre les propriétaires et des structures gestionnaires du type Espaces Naturels d'Aquitaine. La valorisation des truffières peut permettre de conserver la végétation et la faune des pelouses.

Textes et documents de référence

Articles L.126-1 du Code Rural sur la réglementation des boisements

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Actions du CREN : débroussaillage et incitation des agriculteurs à réutiliser ces zones pour le pâturage
Prime herbagère agro-environnementale, CAD
PNR Périgord-Limousin : Inventaire des pelouses sèches et plans de gestion (restauration sur le plateau d'Argentine)

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Surfaces de pelouses calcicoles
Mesures agri-environnementales, Contrats d'Agriculture Durable, travaux de débroussaillage pour l'entretien des pelouses



Ophrys bécasse - F. Vaillant

Bio - Conserver les capacités d'accueil des milieux rupestres et cavernicoles et la faune spécialisée qui les fréquente

Les milieux rupestres et cavernicoles : des habitats fragiles qui accueillent une faune particulière.

Les phénomènes érosifs ont créé dans les massifs calcaires des cavités souterraines dont certaines possèdent des ouvertures sur l'extérieur, et forment ainsi des grottes. A ces cavités naturelles s'ajoutent également d'anciennes mines ou carrières dont les caractéristiques sont parfois proches. Ce réseau est plus particulièrement dense dans le Périgord et le Massif Pyrénéen.

Ces milieux constituent des zones de gîte, de reproduction et d'hibernation pour les Chiroptères. Pour certaines espèces, la population d'Aquitaine représente une part importante de la population française. Certaines grottes accueillent également des Coléoptères souterrains rares, et notamment des Carabes endémiques dans les Pyrénées.

La spéléologie et l'obturation des cavités constituent les deux menaces principales qui pèsent sur ces milieux cavernicoles.

Les phénomènes géologiques passés ont également formé des falaises qui se situent aujourd'hui à des

altitudes variées, et dans un environnement végétal qui peut aller de la pelouse à la forêt. Elles offrent pour la faune à la fois la tranquillité liée à leur inaccessibilité, ainsi que la proximité de sites de nourriture. De nombreuses espèces d'Oiseaux, dont notamment certains grands Rapaces, les utilisent donc pour nicher. Elles constituent également des zones refuge pour de nombreux Invertébrés (Insectes, Mollusques...). Depuis quelques décennies, certaines pratiques sportives (escalade, vol libre...) se sont développées autour des falaises et occasionnent des dérangements aux Oiseaux nicheurs.



Espèces cibles

Toutes les espèces de Chiroptères, et en particulier le Rhinolophe euryale et le Minioptère de Schreibers.

Les Coléoptères cavernicoles.

Les grands Rapaces rupestres (Gypaète barbu, Vautour fauve, Vautour percnoptère, Aigle royal, Faucon pèlerin et Hibou grand-duc), et les Corvidés d'altitude (Choucas, Chocard à bec jaune, Crave à bec rouge).

Le Martinet à ventre blanc et l'Hirondelle des rochers.

Milieux concernés

Les grottes et falaises, principalement dans le Périgord et le massif pyrénéen.

Préconisations

Limiter les dérangements liés aux activités de pleine nature
(Cf fiche D2)

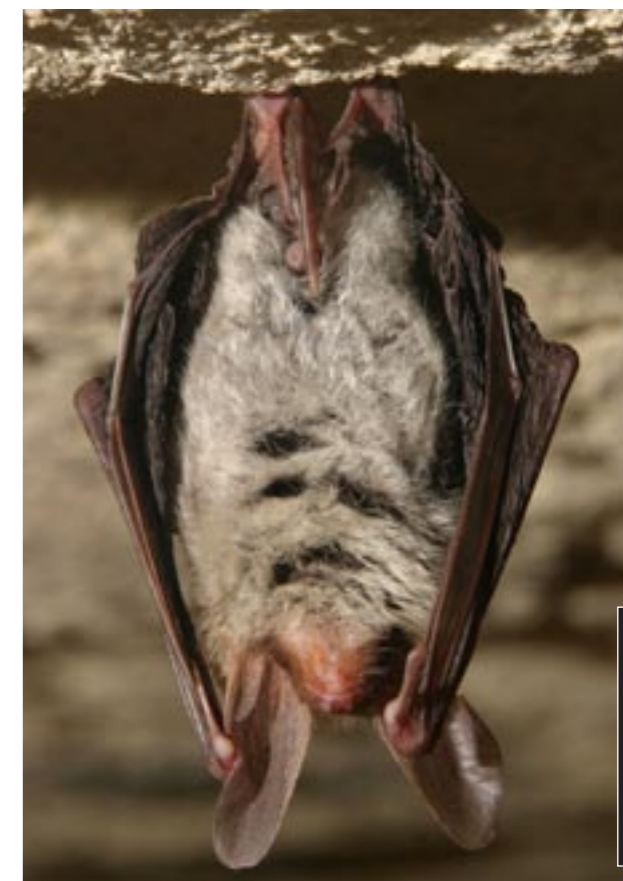
La présence d'espèces sensibles doit être intégrée dans les Schémas Départementaux des Espaces, Sports et Itinéraires, ainsi que dans les Schémas Départementaux des Carrières. Les falaises où nichent les grands Rapaces doivent être identifiées et localisées, leur accès contrôlé. Pour limiter le dérangement par les hélicoptères, les petits avions de tourisme, les deltaplanes et parapentes, il convient de délimiter, après concertation avec les utilisateurs, des zones de sensibilité au survol. L'accès aux grottes doit être limité pendant les périodes de reproduction et d'hibernation. Le recours à des Arrêtés de Protection de Biotope sur les sites les plus sensibles, et la communication auprès des fédérations de pratiquants de spéléologie doivent être encouragés.

Conserver un réseau de cavités accessibles aux Chiroptères

Certaines grottes doivent être condamnées et interdites aux visiteurs pour des raisons de sécurité. Des dispositifs adaptés à chaque espèce de Chiroptères (grilles, ouvertures en hauteur...) permettent de leur préserver un accès. L'utilisation de ces dispositifs doit être systématique pour les grottes abritant habituellement des Chiroptères. Les travaux doivent également avoir lieu aux périodes les moins critiques.

Informier et sensibiliser les utilisateurs des milieux rupestres et cavernicoles à la sensibilité des espèces qui s'y trouvent
(Cf fiche A3)

La communication doit s'adresser directement aux pratiquants, mais aussi aux fédérations et aux structures encadrant ce type d'activité (spéléologie, escalade, vol libre, canyoning, randonnée...). La mortalité directe des Chiroptères lors des aménagements de sites peut être diminuée en sensibilisant les entreprises amenées à effectuer ce type de travaux et en s'appuyant sur le réseau de bénévoles des associations de protection de la nature.



Expériences positives déjà mises en oeuvre
Suivi des nids de Faucons pèlerins, du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère
Plan des sites de reproduction du Gypaète et du Vautour percnoptère dans le cadre des plans nationaux de restauration
Plan d'intervention en faveur des Chiroptères du PNR Périgord-Limousin : prospection, suivi, diffusion des données auprès des propriétaires, utilisateurs et organismes public
Programme LIFE Chiroptère (gestion, suivi, sensibilisation...)

Exemples d'indicateurs d'évaluation
Nombre de sites suivis
Nombre de grottes et cavités équipées de dispositifs adaptés aux chiroptères

B11 - Maintenir les milieux liés à l'activité pastorale en montagne



Le massif pyrénéen : une activité agropastorale traditionnelle garante de la richesse biologique de la haute montagne mais qui peine à se maintenir dans les vallées.

Les systèmes agropastoraux de basse altitude, ou bordes, sont constitués de cultures fermières, de prairies permanentes, de fougères et de petites formations boisées (bosquets, arbres isolés, haies...). Un patrimoine bâti traditionnel (granges, murets...) complète la mosaïque des milieux favorables à la faune sauvage. L'étage des bordes forme la zone intermédiaire entre les secteurs voués aux activités humaines et les secteurs d'altitude moins artificialisés.

Les pelouses des étages subalpin et alpin forment une vaste zone continue et diversifiée entre 1700 et 2500 mètres d'altitude. Elles sont utilisées en tant qu'estive, comme complément fourrager pour les exploitations des vallées. Ces dernières dizaines d'années, elles ont vu se développer les activités de loisirs : randonnée, ski et chasse.

Espèces cibles

La faune présente dans les forêts des zones de bordes, et qui se nourrit dans les milieux ouverts et les landes : Chiroptères (Petit Rhinolophe et Rhinolophe euryale), Pics (Pic mar) et Rapaces (Milan royal).

Reptiles endémiques : Vipère de Seoane dans les fougères, Lézard vert, Lézard hispanique et Coronelle girondine dans les murets en pierre, Campagnol basque dans les fougères.

La faune des pelouses supra-forestières : Insectes (Apollon, semi Apollon, Azuré du serpolet) et Oiseaux de milieux ouverts (Perdrix grise des Pyrénées, Pipit sponcielle, Bruant ortolan), Rapaces (Circaète Jean-le-blanc, Aigle botté, Aigle royal, Vautours), Oiseaux de fourrés et de lisières forestières (Grand Tétrás, Bec croisé des sapins, Merle à plastron, Tarin des Aulnes, Venturon montagnard).

L'Ours brun.

Milieux concernés

Les zones basses à cultures extensives et boisements, avec leurs collines à dominante bocagère, les bordes et le patrimoine bâti associé.

Les grandes landes et fougères.

Les prairies et pelouses supra-forestières.

La physionomie actuelle de ces milieux dépend entièrement de leur utilisation agropastorale.

La zone de bordes a été modelée par les pratiques agropastorales passées, aujourd'hui révolues. Actuellement, les cultures fermières, les prairies de fauche, les différents éléments fixes du paysage et le patrimoine bâti disparaissent, ainsi que les espèces particulières qui fréquentaient ces habitats. Les pâtures les plus ingrates, ainsi que certaines landes, délaissées, tendent également à s'enfricher malgré la pratique des feux pastoraux dirigés.

Les estives sont entretenues par le pâturage, leur qualité dépend donc de la pression exercée par les ovins et les bovins : certaines pelouses facilement accessibles tendent à être sur-pâturées d'où une perte de diversité floristique, tandis que d'autres, moins accessibles sont sous-pâturées.



Pyrénées (Lourdios-Léthère) - B. Lafosse

Préconisations

Maintenir quelques systèmes traditionnels de bordes et de polyculture dans les vallées de la moyenne montagne
(Cf fiche B5)

Le contexte socio-économique actuel ne permet plus le maintien des activités agro-pastorales qui ont façonné les paysages traditionnels des bordes. Aussi, afin de limiter l'enfrichement des milieux prairiaux et des fougères, tel qu'on l'observe actuellement, il convient dans certains secteurs présentant des enjeux patrimoniaux particuliers, de conserver les systèmes traditionnels de polyculture associés aux bordes. Pour ce faire, il est nécessaire de dynamiser l'activité pastorale, par une bonne valorisation de la production (filères courtes).

Il importe également d'encourager l'entretien du patrimoine bâti des zones de bordes.

Développer une pratique raisonnée et encadrée des brûlages dirigés associés à l'activité pastorale

Il convient de renforcer la formation des acteurs locaux, notamment sur les aspects de sécurité, de façon à optimiser et rationaliser la pratique. L'utilisation pastorale des versants après brûlage doit être plus systématiquement recherchée.

Il conviendra par ailleurs d'intégrer les enjeux faunistiques (comme la reprise de l'activité biologique en mars) dans les réflexions des commissions locales d'écobuage. Le cas échéant, on préférera au brûlage dirigé des opérations de coupe ou de gyrobroyage, associées à une reprise d'un pâturage, même extensif.

Maintenir et mieux répartir la charge pastorale dans l'espace et dans le temps

La richesse des pelouses est directement dépendante de la charge pastorale qu'elles supportent.

Les initiatives visant à maintenir une charge pastorale minimale sur l'ensemble des estives doivent être encouragées de façon à limiter la fermeture des milieux. Il peut s'agir de dynamiser la filière par la labellisation, d'octroyer des aides pour le maintien des agriculteurs,

de faciliter le travail des bergers en montagne par des installations non préjudiciables à la faune sauvage... Le recours à des races de bovins spécifiquement montagnardes peut également être encouragé.

Assurer la cohabitation entre l'activité pastorale et la faune sauvage

Il s'agit de promouvoir les politiques d'accompagnement pastoral facilitant la cohabitation entre certaines espèces protégées liées au milieu montagnard, tout particulièrement les grands prédateurs, et le pastoralisme.

La création d'instances de concertation locales spécifiques, comme celle traitant des dégâts présumés, occasionnés par le Vautour fauve et le Grand Corbeau, doit être encouragée.

Il importe également de promouvoir la mise en oeuvre de mesures de protection préventives, par des aides aux équipements, de diffuser les informations sur ces dispositifs, et d'apporter un soutien technique voire financier aux éleveurs concernés.

Maîtriser la fréquentation de loisirs en montagne, et définir des zones de quiétude
(Cf fiche D2)

La fréquentation des étages de montagne augmente actuellement de manière importante avec un accès à des zones de plus en plus reculées, durant des périodes de plus en plus grandes. Il importe d'encourager la création puis la préservation de zones de quiétude pour la faune en canalisant les pratiquants des activités de loisirs.

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Fonds d'Intervention Eco Pastoral
Commissions locales d'écobuage
Commissions syndicales de vallée du Pays basque

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Nombre d'exploitations pastorales en montagne
Structure du cheptel en fonction des différentes races locales
Taux d'estives non utilisées

● catégorie 1 ● catégorie 2 ● catégorie 3

B12 - Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et milieux humides d'altitude

Le massif pyrénéen : des milieux humides aux caractéristiques diverses, très sensibles aux perturbations.

Les rivières et torrents du massif pyrénéen ont des débits très variables d'une saison à l'autre. Ils coulent sur des substrats composés de graviers ou de galets et sont majoritairement situés en milieux forestiers. Dans leurs cours inférieurs, ils prennent la forme de rivières chahutées où se développent localement des saligues dans leur lit mineur.

A ces cours d'eau sont souvent associées des zones humides ou des retenues, souvent liées au modelé glaciaire. Elles peuvent prendre la forme de tourbières (en zones de replats ou sur des pentes), de marais, de lacs d'altitudes ou de combes à neige. Les caractéristiques écologiques de ces formations sont intimement dépendantes de leur altitude. Elles accueillent ainsi une flore particulière avec de nombreuses espèces rares.

Les cours d'eau et milieux humides de montagne présentent une eau très oxygénée, de bonne qualité

qui leur permet d'abriter une faune riche et diverse. A ce titre, ils sont particulièrement fragiles et sensibles aux nombreuses perturbations qu'ils subissent. Celles-ci sont principalement liées au développement du tourisme et des sports de pleine nature en montagne, aux nombreux aménagements hydrauliques (micro-centrales et aménagements induits, notamment), ainsi qu'aux pollutions diverses qui altèrent la qualité chimique des eaux.



Espèces cibles

L'ensemble des Amphibiens et plus particulièrement les espèces ou sous-espèces endémiques des Pyrénées : Salamandre tachetée, Alyte accoucheur, Grenouille des Pyrénées, Euprocte des Pyrénées.

Les Mammifères fréquentant ces cours d'eau, particulièrement le Desman de Pyrénées et la Loutre. Les Oiseaux : Bergeronnette des ruisseaux et Cincle plongeur.

L'ensemble des Invertébrés des milieux humides d'altitude dont le Damier de la succise.

Milieux concernés

Les cours d'eau d'altitude à débit très variable, les zones humides et mouilleuses d'altitudes, les lacs naturels et artificiels.



Torrent de montagne - B. Lafosse

Préconisations



Assurer un fonctionnement hydraulique des cours d'eau d'altitude compatible avec le maintien de leurs capacités d'accueil pour la faune sauvage

Dans le massif pyrénéen, des aménagements modifient de manière importante les régimes hydrauliques des cours d'eau. Il convient de limiter au maximum les perturbations de ces milieux, notamment :

- en respectant scrupuleusement les débits minimums en période de bas étiage, voire en anticipant l'application du 1/10ème du module sur l'ensemble des barrages,
- en privilégiant les lâchers d'eau progressifs afin d'éviter le « nettoyage » des cours d'eau,
- en évitant les captages menaçant la pérennité des petits plans d'eau, ruisseaux temporaires, sources...

Proscrire les enrochements, même de petite envergure, et le recalibrage des cours d'eau de montagne

Les altérations de la morphologie des cours d'eau (enrochement, recalibrage, nettoyages intempestifs), qui détruisent les habitats favorables à de nombreuses espèces amphibiens dont le Desman doivent être limitées au maximum.

Lutter contre les nuisances dues au développement des sports d'eau vive : rafting et canyoning (Cf fiche D2)

Ces activités endommagent les fonds de rivières, perturbant les espèces qui y effectuent tout ou partie de leur cycle biologique.

Un meilleur encadrement de ces pratiques doit être recherché. La définition de périodes et/ou de zones d'exclusion sur les secteurs les plus sensibles (présence d'espèces endémiques ou rares) permettrait de limiter les impacts de ces activités.

L'information et la communication dirigées vers les pratiquants et leurs associations doivent être développées.

Evaluer l'impact des enrichissements en poissons des lacs d'altitude sur les populations d'Amphibiens

Les Salmonidés introduits dans les lacs de montagne peuvent consommer des larves d'Amphibiens, dont certains possèdent dans les Pyrénées un caractère endémique. Les conséquences de ces prédatations sur les populations de ces espèces doivent être évaluées.

Expériences positives déjà mises en oeuvre
Inventaires des micro zones humides des Pyrénées-Atlantiques et des zones humides du Pays basque et du Béarn par le CREN et le Parc National des Pyrénées

Exemples d'indicateurs d'évaluation
Nombre de microcentrales ayant arrêté leur activité ou s'étant doté d'équipements spécifique pour favoriser la faune aquatique et semi-aquatique



Étang d'altitude - F. Vaillant

C1 - Encourager les stratégies de gestion conservatoire et la prise en compte des espèces à enjeu de conservation

L'Aquitaine : une région refuge pour de nombreuses espèces endémiques ou menacées.

A l'échelle nationale, l'Aquitaine est une région qui héberge de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale : endémiques du massif pyrénéen ou espèces à faible effectif.

L'Aquitaine a une responsabilité particulière dans la conservation des populations de Vison d'Europe. Elle se trouve en effet au coeur de son aire résiduelle de répartition en Europe occidentale. Les Landes de Gascogne constituent également la première zone française d'hivernage pour la Grue cendrée. Les pays de l'Adour et le piémont pyrénéen accueillent quant à eux une part importante de la population française d'aigles bottés. La région est aussi l'une des principales zones de présence de la Cistude d'Europe en France. Le cordon dunaire héberge, quant à lui, une population de Léopard ocellé qui se trouve dans une situation d'isolat.

De nombreuses populations de Chiroptères sont présentes en Aquitaine, avec des effectifs parfois importants. C'est le cas du Rhinolophe euryale dont 50 % des effectifs connus en France sont présents en Aquitaine.

Le massif pyrénéen abrite une proportion importante d'espèces endémiques, à valeur patrimoniale élevée : le Desman des Pyrénées, la Grenouille des Pyrénées,

l'Euprocte des Pyrénées, le Léopard des Pyrénées, la Vipère de Séoane, la Perdrix grise des Pyrénées, le Lagopède alpin *L.m. pyrenaicus*, le Grand tétras *T.u. aquitanicus* et l'Isard *Rupricapra pyrenaica*.

Il constitue également un refuge pour quelques espèces, par ailleurs absentes ou très rares sur le reste du territoire français, telles que le Pic à dos blanc, le Gypaète barbu, le Vautour percnoptère ou le Grand Tétrás. Les Pyrénées, et plus particulièrement leur partie occidentale, abritent aussi l'une des dernières populations d'Ours brun d'Europe de l'Ouest.

Notons qu'un endémisme non négligeable concerne les Insectes et que pour certains d'entre eux, l'Aquitaine accueille les dernières populations pérennes d'Europe (Fadet des laïches *Coenonympha oedippus*).



Espèces cibles

Espèces endémiques ou particulières à la région.
Les espèces faisant l'objet d'un plan de restauration.

Milieus concernés

Principalement le massif pyrénéen pour les endémiques et espèces rares.

Les zones humides et le cordon dunaire pour certaines espèces particulièrement menacées.



Préconisations

Encourager l'instauration de programmes d'actions spécifiques multi-partenariaux

Les plans de restauration ont montré l'intérêt de l'approche multi-partenariale en matière de conservation des populations, d'accumulation et de diffusion des savoirs. Les démarches multi-partenariales sont à encourager vivement.

Relayer au niveau régional les plans nationaux de conservation et de restauration d'espèces

Pour améliorer l'efficacité des plans de restauration, un véritable cadre juridique doit leur être donné. Par ailleurs, les programmes nationaux portant sur des espèces présentes en Aquitaine doivent être relayés par les acteurs régionaux, de manière à optimiser leur impact local.

Accumuler et diffuser les connaissances sur les menaces et les moyens d'assurer la conservation des espèces endémiques ou à enjeu de conservation (Cf fiche A1)

Renforcer et coordonner la surveillance et le suivi des sites de présence d'espèces menacées, notamment en période de reproduction.

Une information et une concertation avec les groupes d'acteurs susceptibles de porter atteinte à ces populations doivent permettre une meilleure prise en compte des enjeux faunistiques.

Textes et documents de référence

Convention de Berne
Directives Habitats et Oiseaux

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Plans nationaux de restauration (Ours brun, Vison d'Europe, Loure, Outarde canepetière, Chouette chevêche, Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Chiroptères)
Programme régional d'étude sur la Cistude d'Europe
Observatoire des Galliformes de Montagne

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Nombre de plans de restauration nationaux relayés au niveau régional
Évolution des populations d'espèces fragiles



C2 – Préserver et restaurer des conditions favorables à la migration et au stationnement des espèces migratrices

L'Aquitaine : une région où se concentrent les passages migratoires du paléarctique occidental.

L'Aquitaine se situe sur l'une des principales voies de migration du paléarctique occidental. Celle-ci draine une part très importante des Oiseaux d'Europe qui longent le littoral atlantique pour gagner l'Afrique, ou le Sud-Ouest de l'Europe à l'automne, et inversement au printemps.

En dehors des verrous (cols et caps) qui concentrent, parfois très significativement, les migrateurs, le phénomène concerne toute la région.

Ce couloir occidental est, au passage de l'Aquitaine, équivalent en largeur à celle de la région administrative. Bien que le front soit large on peut y distinguer deux grandes tendances.

- Un premier axe s'étire au plus près du littoral et concerne avant tout des Oiseaux d'eau (Limicoles et Anatidés) ainsi que de nombreuses espèces pélagiques. Cependant, les suivis effectués prouvent que cette voie est également empruntée par bien d'autres espèces, telles que les Rapaces (La Pointe de Grave : environ 300 000 oiseaux répartis en 150 espèces).

- Une seconde voie coupe la région selon un axe NE/SO. Elle concerne préférentiellement des espèces continentales comme le Pigeon ramier, le Milan royal ou la Grue cendrée. Toutefois, de nombreux Passereaux comme les Alouettes, les Grives, mais aussi de considérables contingents de Fringiles survolent l'Aquitaine selon cette direction.

Espèces cibles

Les espèces migratrices du paléarctique occidental transitant par l'Ouest des Pyrénées, notamment des Rapaces (Milan royal, Balbuzard pêcheur, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté...), et le long de la bande littorale : Limicoles, Anatidés...

La Grue cendrée, le Pigeon ramier, les Alaudidés, les Turdidés...

Milieus concernés

Principalement les zones humides et le cordon dunaire.

La prégnance de la migration en Aquitaine est accrue par la présence de très nombreuses zones humides qui lui ajoutent un caractère de terre d'accueil. Ceci est notamment vrai pour les Oiseaux d'eau, dont la Grue cendrée est un exemple majeur. En effet, comme d'autres espèces de grande taille, elle migre sur un front étroit. Ainsi, la totalité de la population d'Europe occidentale peut faire escale dans la région, et pour une part (20 à 30 %) y trouver refuge tout l'hiver. C'est dire l'importance des zones humides gasconnes dans la conservation de cette espèce. Au-delà des exemples emblématiques, la prise en compte des migrants passe par celle des grands systèmes (zones humides, cordon dunaire, boisements), mais aussi par le tissu trop souvent négligé des petits éléments fixes du paysage. Bosquets, haies, arbres isolés, écotones de toutes sortes jouent un rôle majeur, car présents partout, dans la mise à disposition de ressources pour les migrants.



Grue cendrée - P. Petit

Préconisations

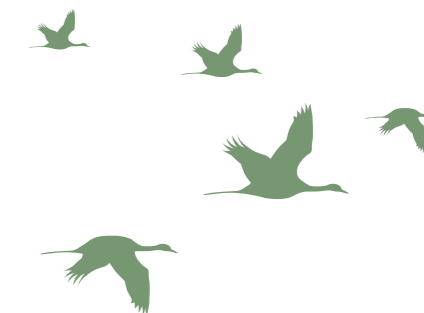
Maintenir un réseau de sites ressources (haltes migratoires) sur l'ensemble de la région, ciblé sur les espèces migratrices à enjeux (Cf fiche B5)

Certaines espèces ont des exigences écologiques spécifiques. Elles se concentrent sur des sites particuliers où elles trouvent la quiétude et les ressources alimentaires nécessaires à la poursuite de leur migration. Un réseau de haltes migratoires présentant toutes les qualités nécessaires à l'accueil des espèces les plus vulnérables doit être maintenu ou restauré à l'échelon régional.

Les cols de faible altitude du Pays basque et du Béarn sont des lieux privilégiés pour le passage des Pyrénées par l'avifaune.

Améliorer la coordination du suivi de la migration (Cf fiche A1)

De nombreux organismes assurent le suivi de certaines espèces en migration, ou de certains sites de passage. La coordination entre ces différents acteurs et l'homogénéisation des techniques permettrait d'améliorer la connaissance des migrations.



Textes et documents de référence

Convention de Bonn
Directive Oiseaux
Lois Chasse

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Stratégies d'acquisition et de gestion conservatoire des principales haltes migratoires (Conseils Généraux, FDC, associations de protection de la nature...)
Comptages sur les principaux sites de passages migratoires (Organbidexka, pointe de Grave)
Comptages des Pigeons ramiers en hivernage et en migration (GIFS France et FRC)
Réseaux ONCFS/FDC : suivi des migrants terrestres, « bécasses », « Oiseaux d'eau - zones humides », « anatidés hivernants », « Alaudidés, Turdidés, Colombidés »
Baguages ONCFS, FDC, CRBPO, MNHN...
Site d'Arjuzanx : projet de préservation et de gestion des milieux prenant en compte la présence des grues cendrées

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Evolution des effectifs de migrants

C3 - Gérer les populations de grand gibier

La recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique : un enjeu important en Aquitaine

Les grands ongulés (Chevreuil et Cerf élaphe) et le Sanglier peuvent occasionner aux cultures et aux forêts des dégâts importants économiquement et socialement mal acceptés.

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique dépend d'une part de la densité et de la structure des populations de grand gibier, et d'autre part de la capacité d'accueil et de la vulnérabilité des milieux « cibles ».

Les effectifs de Cerf, Chevreuil et Sanglier ont grandement augmenté depuis 20 ans. Ces espèces ont également colonisé de nouveaux territoires sous l'effet des modifications de l'espace rural, de l'évolution des modes d'exploitation agricoles et forestiers, et des pratiques de gestion de la faune.

Les plans de chasse doivent être utilisés pour assurer le contrôle des populations de Cerfs et de Chevreuil à des niveaux compatibles avec les enjeux locaux et les capacités d'accueil du milieu. Discutés en Conseil Départemental de Chasse et de Faune Sauvage

(CDCFS), ils fixent dans une population donnée de grand gibier soumis de droit au plan de chasse (cerf, chevreuil, mouflon et daim), le nombre maximum et le nombre minimum d'animaux à prélever au titre de l'année cynégétique, avec éventuellement des quotas par sexe et âge. Le seuil du plan de chasse minimum qui s'applique pour chaque espèce est fixé par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral annuel relatif aux modalités d'exercice de la chasse au grand gibier).



Espèces cibles

Cerf élaphe, Chevreuil et Sanglier.

Milieux concernés

Milieux forestiers et milieux agricoles susceptibles de subir des dégâts et tout particulièrement les zones de régénération en forêt, les cultures à haute valeur ajoutée situées au sein des massifs forestiers ou à proximité de zones refuges.



Cerf élaphe - F. Vaillant

Préconisations

Adapter les niveaux de prélèvement aux enjeux locaux et aux capacités d'accueil du milieu dans le cadre d'une gestion durable de la faune et des milieux agricoles et forestiers

Pour améliorer la définition du niveau de prélèvement à opérer, une concertation locale approfondie permettrait de rapprocher les points de vues. La définition de plans de chasse triennaux, renseignés par une cartographie des zones sensibles (zones futures de plantations forestières, cultures sensibles, zones refuges, axes routiers...) permettrait d'élaborer des stratégies de gestion des populations de grand gibier mieux adaptées aux enjeux locaux.

Maintenir et soutenir des pratiques de chasse conservant une logique de gestion des populations

Les plans de chasse sont aujourd'hui un des outils majeurs de gestion des populations de grand gibier. Ils doivent donc indiquer un minimum à réaliser pour maintenir des effectifs de populations de grand gibier compatibles avec les activités agricoles et sylvicoles, et la sécurité routière. L'augmentation du nombre des bracelets, la diminution continue du nombre de chasseurs sont autant d'éléments qui compromettent la réalisation complète de ces plans. Pour le Sanglier, dont le statut est différent selon les départements, il convient d'augmenter les prélèvements durant la période de chasse.

Dans le cadre d'une stratégie globale à l'échelle des unités de gestion, préconiser des interventions dans les zones refuges

Les zones refuges (secteurs non chassés tels que les bords de route, les réserves, les limites d'ACCA et de sociétés de chasse, les zones périurbaines, les camps militaires...) constituent des enclaves dans les territoires de chasse où les populations non ou peu chassées alimentent en individus les populations voisines dont les effectifs ont baissé après réalisation des plans de chasse. La gestion de ces zones à forte concentration d'individus d'espèces quelquefois perturbantes pour les activités humaines, doit être cohérente avec les stratégies de gestion globale des populations prévues dans les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique. La pratique de battue ou autres techniques de limitation des populations peut être ponctuellement nécessaire.

Mettre en place à l'échelle des massifs, des unités de gestion des populations de grand gibier

Les fédérations de chasse doivent encourager les détenteurs des droits de chasse à se regrouper pour former des unités de gestion cohérentes avec la répartition territoriale des sous populations ou avec les enjeux locaux des activités agricoles et sylvicoles. Des banques communes de bracelets pourraient alors être mises en place.

Améliorer la coordination interdépartementale et interrégionale

Il est nécessaire de définir une gestion globale de chaque sous population de grand gibier présente de part et d'autre des frontières entre départements ou régions. Une concertation et une étroite collaboration inter fédérations de chasseurs permettront de définir des objectifs et des modes de gestion et de suivi des populations transfrontalières.

Améliorer les connaissances sur les effectifs de population et les capacités d'accueil du milieu (Cf fiche A1)

Le suivi des populations et de l'évolution des dégâts doit être effectué régulièrement et de manière partenariale. De la même manière, l'évolution de la réalisation du tableau de chasse gagne à être suivie, afin de pouvoir ajuster les objectifs de prélèvement au cours de la saison. Les travaux visant à évaluer les capacités d'accueil du milieu en terme de densité acceptable doivent être encouragés.

Textes et documents de référence

Plan de chasse grand gibier obligatoire pour les cervidés depuis 1979 (Loi n°63-754 du 30 juillet 1963, art 7 de l'AM du 20/12/1979 et article R 225-1 du Code de l'Environnement) Articles L 425-3-1 et L 425-1 du Code de l'Environnement

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Comptages communs entre plusieurs partenaires : FDC 33 et forestiers par exemple
Plans de gestion départementaux par espèces menés par les FDC et minimums à réaliser dans ces plans

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Suivi des plans de chasse et du taux de réalisation
Evolution de la répartition des populations de Cervidés

catégorie 1 catégorie 2 catégorie 3

C4 - Diminuer la sensibilité des territoires agricoles et forestiers aux dégâts de gibier

La recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique : un enjeu important en Aquitaine

La densité des populations de grand gibier ainsi que la vulnérabilité intrinsèque des productions agricoles et forestières influent sur la fréquence et l'importance des dégâts aux productions concernées. Le niveau de sensibilité des productions dépend pour partie des modalités de mise en oeuvre des pratiques culturales ou sylvicoles (imposées par l'état au travers des politiques de subventions et d'exonérations foncières) et des caractéristiques, notamment floristiques, des milieux environnants.

Ainsi, les dégâts forestiers concernent principalement les plantations, les zones de régénération naturelle, et les peuplements très jeunes (de 5 à 15 ans), fréquentés par le cerf. Les tiges ayant fait l'objet de dégâts (frottis, abrouissements...) en conservent durablement les traces, réduisant leur valeur potentielle en bois d'oeuvre. Outre les densités des populations de cervidés présents, les itinéraires techniques sylvicoles, les premières années du peuplement, ont aussi une influence dans l'apparition des dégâts.

Espèces cibles

Cerf élaphe, Chevreuil et Sanglier.

Milieux concernés

Milieux forestiers et milieux agricoles susceptibles de subir des dégâts : zones de régénération en forêt, cultures en bordure de forêt (principalement maïs).

Les dégâts agricoles générés par la grande faune sont susceptibles d'être indemnisés par des fonds gérés par les fédérations de chasseurs. On constate ces dernières années une tendance à la concentration des dégâts autour de zones refuges bien identifiées, ainsi que sur quelques cultures à haute valeur ajoutée : primeurs, bulbes, vignes... Certaines fédérations mettent en place des centrales d'achat et organisent des prêts de matériel de protection des cultures pour limiter les dégâts agricoles, d'autres subventionnent l'acquisition de clôtures et du matériel afférent, la charge de l'entretien étant alors assurée par l'exploitant ou le propriétaire bénéficiaire.



Dégât de gibier - C. Saint-Andrieux / ONCFS

Préconisations

Rechercher et promouvoir des modes de conduite des exploitations agricoles limitant la sensibilité des cultures aux dégâts de gibier (Cf fiche B6)

Les techniques de conduite des exploitations influencent l'apparition de dégâts. Certaines initiatives sont à encourager :

- le maintien d'éléments de diversité (haies feuillues, bandes enherbées...) et des résidus de récolte de maïs, qui permet de fournir des réserves alimentaires pour la faune et de diminuer ses prélèvements sur les cultures voisines,

- la création de zones tampons entre champs cultivés et boisements (Jachères Environnement Faune Sauvage par exemple).

De manière générale, des études techniques et économiques sur ce sujet doivent être financées et mises en oeuvre.

Développer les actions de prévention de dégâts aux cultures

Les fédérations de chasse disposent, outre les plans de chasse institués par l'autorité administrative, de différents outils pour limiter l'apparition de dégâts dans les cultures, dont l'agrainage dissuasif et la pose de clôtures électriques mobiles, de protections individuelles (filets et manchons pour l'agriculture fruitière par exemple).

Les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique ont vocation à organiser les règles et pratiques de l'agrainage. Celui-ci doit être pratiqué dans des conditions particulières (agrainage en ligne prioritaire et périodes précises correspondant aux périodes de sensibilité des cultures). Il se distingue des pratiques de nourrissage qui conduisent à une augmentation du cheptel. L'agrainage devrait donc faire l'objet de protocoles précis garantissant son efficacité. Il pourrait par ailleurs être encadré réglementairement.

Rechercher et développer des techniques sylvicoles limitant l'apparition de dégâts sur les peuplements (Cf fiche B4)

Les facteurs influençant la pression exercée par le gibier sur les plantations forestières sont maintenant mieux connus. Il convient de faire la synthèse de ces différentes recherches puis d'encourager la mise en oeuvre des techniques sylvicoles qui permettent de limiter l'ampleur des dégâts de gibier. Ces techniques devront être adaptées au contexte économique et social local, sans perte de revenu pour les exploitants :

- maintien ou restauration d'une végétation d'accompagnement diversifiée et naturelle dans les parcelles, compatible avec les bonnes conditions de sécurité (incendies),

- mise en place au cas par cas de protections globales ou individuelles dans des conditions économiquement acceptables,

- offre de ressources alimentaires alternatives : cultures à gibier par exemple dans les pare-feux, espaces ouverts enherbés sous les lignes électriques et sur les conduites de gaz, maintien de linéaires de feuillus en bordure des parcelles dans les massifs résineux...

Textes et documents de référence

Articles R. 1 du Code Forestier et L. 420-1 du Code de l'Environnement

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Protection des cultures par des clôtures prêtées par les FDC

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Montant des indemnités versées aux agriculteurs
Rapport entre le budget de prévention de dégâts des FDC et les remboursements effectués
Nombre de déclarations de dégâts en forêts publiques ou privées reçues en DDAF



C5 - Limiter les risques d'apparition de nouvelles espèces exogènes dans les milieux naturels



L'implantation d'espèces exogènes invasives : une menace de plus en plus importante pour les habitats et les espèces autochtones

L'introduction d'espèces exogènes est considérée, d'après la « stratégie nationale pour la biodiversité », comme la deuxième cause de perte de biodiversité au niveau mondial. Il appartient donc de limiter au maximum l'implantation de ces espèces sur le territoire régional.

Le moyen le plus efficace de limiter les risques d'implantation de populations d'espèces non autochtones est de contrôler fermement leur importation à l'aide d'une législation forte. La loi Barnier a ainsi introduit en 1995 l'article L.411-3 du code de l'environnement qui interdit l'introduction de spécimens d'espèces animales ou végétales non cultivées si ces espèces ne sont pas indigènes au territoire d'introduction. Cet article est actuellement peu ou mal respecté.

De manière générale, la présence d'élevages d'espèces potentiellement invasives ainsi que la multiplication

des points de ventes aux particuliers, souvent mal informés, représentent un risque important de colonisation des milieux naturels environnants par des individus échappés qui feraient souche.

La présence d'espèces végétales exogènes invasives peut également avoir des conséquences extrêmement importantes sur la qualité des milieux et leurs capacités d'accueil pour la faune. Tous les types de milieux sont concernés, mais les milieux humides sont particulièrement touchés par le développement de certaines de ces plantes.



Espèces cibles

Toutes les espèces animales exogènes susceptibles de présenter un caractère invasif (Daim, Ragondin, Vison d'Amérique, Tortue de Floride, Ecrevisses américaines, Grenouille taureau, Insectes divers, nouveaux animaux de compagnie...), ou de s'hybrider avec la faune sauvage (canards, Perdrix choukar).

Milieux concernés

Tous types de milieux, particulièrement les milieux humides où vivent la plupart des espèces invasives.



Tortue de Floride - F. Vaillant

Préconisations

Augmenter le niveau d'exigences et de garanties pour les installations d'élevage et les enclos

Pour octroyer les autorisations nécessaires à l'élevage d'espèces exogènes, les services administratifs doivent augmenter leur niveau d'exigence en matière d'isolement des installations et de confinement des individus.

De la même manière, l'imperméabilité des enclos doit être assurée, pour limiter les possibilités d'installation d'espèces d'ornement (Daim par exemple), ou les risques d'hybridation avec des espèces sauvages.

Améliorer les modalités de contrôle et de suivi des élevages et points de vente existants

Un contrôle efficace implique une connaissance précise des élevages et des points de vente existants et un suivi régulier.

Par ailleurs, une suite doit être donnée systématiquement aux procédures mises en oeuvre par les instances de contrôle. Les institutions administratives et judiciaires doivent donc être sensibilisées à la question des espèces invasives.

La question du devenir des animaux en cas de fermeture administrative d'un établissement doit être posée.

Evaluer les risques liés aux espèces susceptibles de s'installer en Aquitaine

L'élaboration d'une liste d'espèces exogènes susceptibles de coloniser l'Aquitaine (en s'appuyant sur les espèces vendues en animalerie ou présentant un certain intérêt économique) permettrait de préparer une réaction rapide en cas d'installation. Cette liste devra hiérarchiser la menace représentée par chacune des espèces.



Informers les professionnels et les particuliers des problèmes générés par la présence d'espèces animales exogènes

(Cf fiche A3)

Cette communication doit s'adresser aux éleveurs d'espèces exogènes, aux animaleries et aux acheteurs potentiels de « nouveaux animaux de compagnie ». La création d'un support de communication (type plaquette) est à envisager.

Informers les professionnels et les particuliers des conséquences de la présence d'espèces végétales invasives dans les milieux naturels

(Cf fiche A3)

Les particuliers, ainsi que les professionnels qui vendent ou utilisent des plantes d'ornements (pépinières, collectivités, paysagistes...), doivent être informés des risques que font courir la présence de végétaux exogènes invasifs sur l'équilibre des milieux naturels. Un support de communication peut être développé et distribué au plus large public possible. Cette sensibilisation doit amener à limiter au maximum la vente et l'utilisation des espèces au caractère invasif le plus marqué.

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Observatoire des espèces invasives dans le département de la Gironde
Veille appliquée aux organismes nuisibles aux cultures par les FDGDON
Coordination entre le plan de restauration Vison d'Europe et les éleveurs de Vison d'Amérique
Plaquettes d'information sur la Cistude d'Europe et la Tortue de Floride (Association Cistude Nature)

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Nombre d'espèces exogènes envahissantes implantées en Aquitaine
Nombre d'animaleries et d'élevages d'espèces potentiellement invasives

C6 - Organiser les moyens de lutte contre les populations d'espèces exogènes ayant fait souche

Le contrôle des populations d'espèces exogènes : des modalités et des protocoles de lutte quelquefois mis en défaut

La convention sur la biodiversité biologique de la Haye a défini en 2002 le terme d'espèce invasive exogène comme suit :

« Une espèce invasive exogène désigne une espèce exogène dont l'introduction ou la propagation menacent économiquement ou écologiquement des écosystèmes, des habitats ou d'autres espèces. »

Par le terme exogène on entend

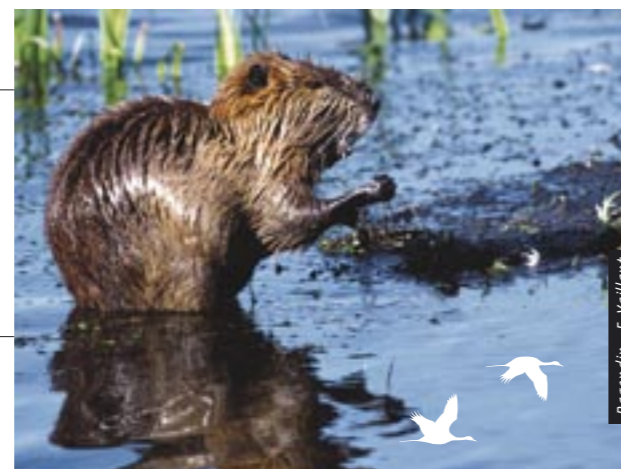
« les espèces introduites hors de leur aire de répartition normale, actuelle ou passée »

L'élimination d'une espèce invasive (végétale ou animale) est plus facile à opérer dès les premières observations de cette espèce, elle est beaucoup plus difficile voire impossible dès lors que cette espèce a fait souche localement. L'éradication d'une espèce exogène indésirable nécessite donc une réaction rapide dès le début de la phase d'implantation et de colonisation des milieux. Une fois un certain seuil

critique passé, en terme de densité de population ou d'aire de répartition, les moyens à mettre en oeuvre pour tenter l'éradication deviennent trop importants. Seul un contrôle plus ou moins sévère des populations est envisageable selon l'ampleur des dégâts occasionnés par l'espèce ou ses conséquences sur les écosystèmes.

Le choix des techniques de lutte dépend :

- de la menace que représente l'espèce pour les milieux, les intérêts économiques ou les autres espèces animales,
- des habitats qu'elle colonise et de l'étendue des territoires concernés,
- des conséquences secondaires des actions de lutte sur d'autres espèces (lutte chimique et intoxications secondaires, problèmes de confusions entre espèces...).



Espèces cibles

Toutes les espèces animales exogènes susceptibles de présenter un caractère invasif (Ragondin, Vison d'Amérique, Tortue de Floride, Ecrevisses américaines, Grenouille taureau, Nouveaux animaux de compagnie...) ou de s'hybrider avec la faune sauvage (canards, Perdrix choukar).

Milieux concernés

Tous types de milieux mais particulièrement les zones humides.

Préconisations

Améliorer la réactivité des structures compétentes en cas d'apparition d'une nouvelle espèce sur le territoire régional

L'élaboration d'un protocole d'actions normalisé en cas de découverte d'une nouvelle espèce permettrait de réagir plus rapidement et plus efficacement. Il permettrait notamment de définir la priorité entre une élimination systématique et la mise en place d'un dispositif de suivi selon les risques supposés que fait courir la présence de l'espèce sur les écosystèmes. Le statut de l'espèce devra être pris en compte dans l'élaboration de ce protocole.

Coordonner les actions des différents acteurs concernés par la lutte contre les espèces invasives exogènes

La lutte contre les espèces exogènes invasives est confiée à plusieurs organismes dont les actions ne sont pas systématiquement coordonnées. Elles peuvent agir sur les mêmes milieux et sur des espèces qui cohabitent. C'est ainsi le cas dans la lutte contre les Ecrevisses américaines, la Grenouille taureau, le Ragondin, et le Vison d'Amérique.

La mise en place par les différents acteurs concernés d'une cellule de coordination des actions de lutte contre les espèces exogènes invasives devrait permettre :

- d'améliorer l'efficacité des actions de lutte entreprises,
- d'améliorer le suivi de leur efficacité en fonction de l'objectif affiché,
- d'assurer une meilleure formation des personnels impliqués dans la lutte.

Renforcer l'organisation des activités de régulation des populations d'espèces exogènes classées nuisibles

La coordination des actions de piégeages et l'élaboration de véritables « plans de piégeage » (espèce visée, objectif de prise sur un territoire déterminé) doivent être encouragés.

Diversifier les méthodes de lutte et promouvoir uniquement les actions sans impact sur la faune sauvage

Les textes réglementaires prévoient l'abandon progressif de la lutte chimique contre certains ravageurs (Ragondin notamment). Le piégeage et le tir seront alors les deux seuls modes de régulation. La recherche scientifique sur des moyens complémentaires doit être encouragée.

Concernant les interactions avec les autres espèces, il est primordial d'éviter les interférences entre la régulation des espèces exogènes et les populations d'espèces autochtones qui peuvent être morphologiquement proches.

Un enjeu d'envergure nationale : le statut des espèces invasives exogènes

Il n'existe pas de statut propre aux espèces exogènes. Or, les méthodes de lutte qui peuvent être déployées dépendent en grande partie du statut des espèces. La liste des espèces « susceptibles d'être classées nuisibles » est notablement incomplète, elle ne comporte que peu d'espèces exogènes.

Les espèces animales fréquentant les milieux aquatiques peuvent être classées comme « susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques ». Elles font alors l'objet d'une réglementation spéciale quant à leur transport et leur utilisation pour la pêche, sans pour autant que des campagnes de contrôle à grande échelle ne soient engagées. C'est le cas de la Grenouille taureau et des Ecrevisses exotiques. Certaines espèces telles que la Tortue de Floride n'ont pas de statut, et ne font donc l'objet d'aucun programme de gestion.

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Installation de trappes à Vison sur les pièges cages à Ragondin. Étude et suivi de la population de Grenouille taureau coordonné par l'association Cistude nature.

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Suivi de la répartition des populations des espèces exogènes

C7 - Se doter d'outils de lutte et d'aide à la décision en matière de classement des espèces nuisibles

Les espèces susceptibles d'être classées nuisibles : un classement plus proche des nécessités de terrain et de l'état des populations.

Les espèces susceptibles d'être classées nuisibles figurent sur la liste nationale fixée par le décret n°88-940 du 30 septembre 1988. Chaque année et dans chaque département, le Préfet désigne sur avis du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, la liste des espèces classées nuisibles. En application des dispositions de l'article R.227-6 du code de l'environnement, le classement est justifié « dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ; pour prévenir les dommages importants causés aux activités agricoles, forestières et aquacoles ; pour la protection de la faune et de la flore ». Ce classement doit aussi assurer la viabilité des populations des espèces concernées, certaines sont d'ailleurs inscrites en Annexe V de la directive Habitats. Toutes ces espèces sont susceptibles de causer des dégâts économiquement ou socialement mal acceptés, et sont perçues comme compétiteurs pour l'exploitation du gibier. Elles jouent par ailleurs un rôle plus ou moins prononcé d'auxiliaire des cultures en régulant les populations de Rongeurs.

L'état et la dynamique des populations de la plupart de ces espèces, ainsi que leur comportement, restent mal connus. En effet, les petits Carnivores sont des espèces particulièrement discrètes et il n'est pas aisé d'assurer le suivi de l'évolution de leurs populations. Pour certaines, leur faible taux de reproduction et la dégradation de leur habitat peuvent laisser envisager des enjeux en matière de conservation.

Le contrôle des populations de Mustélidés nuisibles

s'effectue par piégeage. Il est réalisé soit avec des pièges cages, soit avec des pièges tuants. L'utilisation des pièges cages (pièges de catégorie 1) est permise à tous les détenteurs du droit de destruction (propriétaire ou usager du sol). Seule une déclaration en mairie est nécessaire pour pratiquer cette activité. L'utilisation des autres types de pièges nécessite un agrément qui s'obtient à l'issue d'une formation spécifique. Les DDAF encadrent administrativement les seules activités des piégeurs agréés.

Ces dernières années, les piégeurs agréés de certains départements se sont regroupés au sein d'associations, elles-mêmes fédérées au niveau régional. Les Fédérations Départementales de Chasseurs, en collaboration avec les associations de piégeurs et l'ONCFS dans certains départements, sont chargées de former les candidats à l'agrément et d'assurer en parallèle l'animation du réseau de piégeurs afin de structurer leurs activités et de disposer de données sur les populations des espèces concernées.

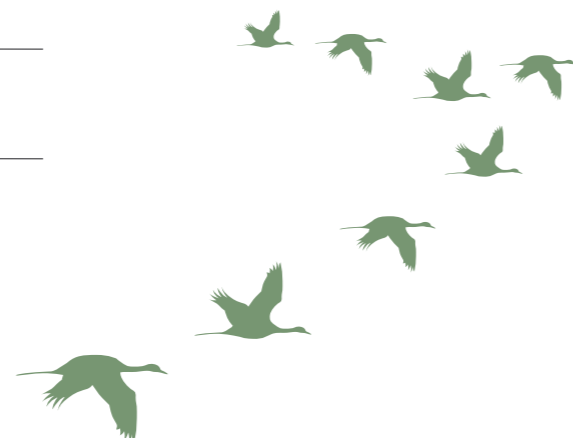


Espèces cibles

Belette, Putois, Martre, Fouine.

Milieu concernés

Tous types de milieux.



Préconisations

Améliorer les connaissances sur l'état des populations de Mustélidés et leur dynamique (Cf fiche A1)

Il importe dans un premier temps de porter à connaissance des gestionnaires les données connues actuellement sur la biologie de ces espèces, leur place dans l'écosystème, l'état et la dynamique de leurs populations.

En complément, il importe d'accumuler le maximum de connaissances sur la répartition locale de ces espèces afin d'identifier les différentes sous-populations et leur évolution.

Améliorer les connaissances sur la nature et l'incidence économique objective des dégâts constatés et les prélèvements opérés (Cf fiche A1)

L'élaboration de bilans personnels des captures est obligatoire pour les piégeurs agréés. Celui-ci doit être systématiquement exigé de manière à pouvoir traiter et compiler les informations qu'il contient. Les piégeurs non agréés pourraient être également invités à fournir ce type de renseignement.

De même, un bilan régulier des actions de piégeage et des dégâts constatés doit être systématiquement présenté en CDCFS. Il importe que ces documents soient le plus fiables possibles et puissent être fournis dans des délais permettant leur examen par les membres de la commission avant la tenue de celle-ci.

Affiner l'adéquation entre le classement des espèces et le territoire ou l'activité à protéger

L'analyse des dégâts observés, des destructions opérées et les connaissances accumulées sur la dynamique des espèces et les niveaux de population présents doivent permettre d'aboutir par la concertation à un classement adapté aux réalités de terrain en termes :

- d'espèces classées nuisibles,
- de période d'intervention (cibler les périodes d'intervention sur les périodes critiques),
- de territoire d'intervention (limiter la régulation aux zones à enjeux : périmètres autour des élevages de

volailles ou des zones de repeuplement de gibier par exemple).

Afin de limiter le classement préventif et systématique de certaines espèces, il conviendra d'étudier la faisabilité d'un protocole allégé permettant d'obtenir des autorisations exceptionnelles de destruction.

Adapter les modes de régulation aux enjeux patrimoniaux locaux

Quelques espèces de Mustélidés présentent des difficultés d'identification. C'est le cas tout particulièrement, du Putois, du Vison d'Amérique et du Vison d'Europe. Les confusions peuvent entraîner la destruction d'individus d'espèce protégée.

Dans les zones de cohabitation entre ces trois espèces, des actions particulières de sensibilisation et de formation des piégeurs actifs doivent être menées (reconnaissance et biologie de chaque espèce, adaptation des pièges).

Sur certains territoires à enjeux, des modalités particulières de capture négociées avec les acteurs de terrain, pourraient être mises en place : capture réservée uniquement à des piégeurs agréés ayant reçu une formation spécifique, interdiction des pièges tuants ne permettant pas de relâcher les espèces protégées ou non visées...

Encourager chaque piégeur à recevoir une formation lui permettant de passer l'agrément

Ces formations doivent sensibiliser les piégeurs à la reconnaissance des différentes espèces de mustélidés, et constituer un rappel de la réglementation des conditions d'utilisation des pièges. Cette sensibilisation peut également se faire par l'intermédiaire des distributeurs de matériel de piégeage.

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Campagne de stérilisation du Vison d'Amérique
Formation des piégeurs agréés à l'identification du Vison d'Europe
Synthèses du piégeage et des dégâts observés en Gironde, réalisées par l'association départementale des piégeurs agréés
Suivi de la répartition des petits carnivores par les agents de l'ONCFS

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Bilans annuels territorialisés des prélèvements par espèces

● catégorie 1 ● catégorie 2 ● catégorie 3

DI - Diminuer l'impact des infrastructures sur la faune sauvage et ses habitats

Un territoire de plus en plus densément quadrillé par des infrastructures : une mortalité directe localement très importante, des continuités biologiques rompues.

Les surfaces artificialisées (urbanisation, infrastructures...) occupent une superficie de plus en plus importante. Avec une augmentation de 14 % de ces surfaces entre 1995 et 2000, le développement urbain s'effectue à un rythme plus rapide que toutes les autres évolutions dans l'utilisation des territoires ruraux (défrichements, abandon de terrains, changement de vocation des sols...).

La mortalité par collision routière reste assez mal connue, mais concerne l'ensemble du règne animal avec des conséquences importantes pour certains groupes d'espèces, notamment dans le cas de migrations terrestres concentrées (Amphibiens), ou de populations à faibles effectifs. Quelques aménagements sont particulièrement accidentogènes pour certaines espèces, c'est le cas des ponts pour le Vison d'Europe ou la Loutre. Les collisions routières avec la grande faune représentent également un danger pour les automobilistes.

Les impacts des câbles (téléphériques, remontées mécaniques de stations de ski...) et lignes électriques

en montagne concernent principalement les grands Oiseaux planeurs et certaines espèces particulières (Grand tétras, Rapaces nocturnes...). Des aménagements permettent de limiter les collisions.

La densification du réseau d'infrastructures de transport et le développement du tissu urbain et industriel le long de ces mêmes infrastructures provoquent une fragmentation de plus en plus importante des espaces naturels. Les lignes de fragmentation, du fait de l'accroissement des flux et de leur vitesse, et par conséquent du gabarit des infrastructures de transport, sont de moins en moins perméables. Nonobstant la mortalité sur les infrastructures routières, la rupture des continuités biologiques tend à isoler des noyaux de population dont la pérennité à terme peut être remise en cause. Parmi les principaux sites concernés par cette évolution, on trouve :

- les vallées inférieures des grands cours d'eau : Adour, Garonne, Dordogne, Isle, Gave de Pau
- les vallées pyrénéennes qui forment des voies de circulation naturelles entre l'Espagne et la France, notamment la vallée d'Aspe avec le tunnel du Somport,
- la liaison Bordeaux-Arcachon qui menace d'isoler le Médoc du reste du massif landais.



Textes et documents de référence

Inventaire des couloirs de déplacement du cerf élaphe ONCFS-FDC
Publications du SETRA

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Observatoire des Galliformes de Montagne
Plan éolien Poitou-Charentes
Cahier des charges d'entretien des dépendances vertes par ASF
PNR Périgord-Limousin : Hiérarchisation des ponts « à risque » vis à vis du franchissement par le Vison (vallée de la Nizonne)
Réseau SOS Chauves-souris

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Nombre d'ouvrages d'art équipés de passages à petite faune
Linéaire de câbles et pylônes équipés

Espèces cibles

Toutes les espèces et particulièrement les Mustélidés, Chiroptères, Amphibiens, Rapaces nocturnes, grands Rapaces diurnes, avifaune migratrice et Galliformes.

Milieus concernés

Tous les types de milieux

Préconisations

Encourager la mise en place d'aménagements spécifiques pour réduire la mortalité par les infrastructures de transport et maintenir les continuités biologiques

Il importe de recenser les points noirs du réseau routier régional en terme de mortalité pour la faune sauvage (grand gibiers, Amphibiens, Mustélidés, Rapaces nocturnes, Chiroptères...) puis de mettre en place à leur niveau les dispositifs adéquats pour réduire cette mortalité et dans la mesure du possible, créer les conditions d'une transparence biologique de l'infrastructure.

Diminuer la mortalité par électrocution ou collision avec des câbles aériens (lignes électriques, remontées mécaniques...)

Pour les installations existantes, notamment dans les stations de ski, il convient d'identifier les installations les plus accidentogènes, puis d'encourager la pose de dispositifs de visualisation sur les câbles.

Pour les infrastructures nouvelles, il faut encourager la réalisation d'expertise visant à optimiser leur implantation en fonction des enjeux de collision avec la faune aviaire. L'hypothèse de l'enfouissement des lignes électriques devrait être systématiquement étudiée.

Mettre en place un plan éolien sur la région Aquitaine

L'ADEME a édité un cahier des charges pour la rédaction des études d'impact liées aux projets éoliens. Un plan régional d'implantation des éoliennes permettrait de hiérarchiser des secteurs plus ou moins favorables au développement de l'éolien, et ainsi de mieux localiser les futurs projets.

Par ailleurs, au préalable à tout projet éolien, il sera préconisé d'associer tous les acteurs en charge de la gestion de la faune sauvage.

Maintenir les continuités biologiques dans le tissu urbain diffus linéaire

Il est nécessaire de conserver des secteurs non urbanisés et non urbanisables suffisamment larges pour qu'ils forment de véritables couloirs verts au sein des formations urbaines linéaires plus ou moins denses qui se développent le long des réseaux routiers, tout particulièrement dans les vallées alluviales.

Développer sur les dépendances vertes des infrastructures, des modes de gestion favorables à la faune sauvage

Ces milieux (bords de routes, emprises électriques...) peuvent présenter des caractéristiques proches de celles des milieux naturels, et constituer des îlots favorables à certaines espèces animales. Des mesures simples de gestion permettent d'augmenter les possibilités d'accueil pour la faune : les modalités de fauche des bords de route (périodes notamment) et le matériel utilisé constituent par exemple des facteurs importants pour la richesse de ces milieux. Des actions de sensibilisation des collectivités territoriales sont à mettre en oeuvre.

Intégrer les associations de protection de l'environnement aux prises de décisions dans les projets d'aménagement

Cette consultation des acteurs associatifs de l'environnement doit avoir lieu en amont des procédures pour définir les emplacements les plus opportuns pour les projets au regard de la protection des milieux et de la faune sauvage.

Améliorer la prise en compte de la faune sauvage lors de travaux de rénovation de bâtiments ou d'ouvrages d'art

Certaines espèces de Chiroptères hivernent ou passent leurs journées dans des bâtiments ou des ouvrages d'art. De la même manière, des Oiseaux nichent dans des bâtiments (Martinet, Chouette effraie, Hirondelles). Les travaux sont susceptibles de détruire des individus (Chiroptères hibernant) ou faire échouer des reproductions. Il convient, quand la présence de ces animaux est connue, de prendre les dispositions nécessaires pour limiter les perturbations.

La communication doit être dirigée vers les entreprises amenées à effectuer ce type de travaux de rénovation mais aussi vers les particuliers, notamment en informant sur l'existence du réseau SOS Chauves-souris.



D2 - Réduire les impacts des activités de tourisme et de loisirs sur les milieux naturels et la faune sauvage



Des loisirs de pleine nature qui se développent plus ou moins anarchiquement : des impacts sur la faune et les milieux naturels de plus en plus importants.

Avec le développement du temps libre et le développement « citadin », les espaces ruraux ont acquis une fonction récréative qui s'affirme de plus en plus comme primordiale pour les économies locales. Ceci s'accompagne d'une fréquentation accrue des milieux agricoles, forestiers et naturels par des acteurs et des activités déconnectés du territoire, consommateurs et non plus producteurs de l'espace rural. Cette fréquentation peut prendre la forme d'activités organisées ou bien être pratiquée indépendamment de tout encadrement.

Ces dernières années, de nombreuses activités de loisirs ou de sports de plein air se sont développées sur des habitats particulièrement fragiles (cours d'eau d'altitude, milieux rupestres et cavernicoles) ou à des périodes durant lesquelles la faune est particulièrement vulnérable (hiver). Ce dernier point prend une importance particulière en montagne avec le développement du ski hors piste et de la randonnée en raquettes.

Concomitamment, les nouvelles exigences de l'exploitation agricole et forestière nécessitent l'accès rapide et dans de bonnes conditions à des territoires autrefois inaccessibles. Les aménagements ainsi créés pour faciliter l'exploitation sylvicole et agro-pastorale, pour assurer la sécurité des biens et des personnes (piste DFCI par exemple) ou l'entretien d'équipements

particuliers (pylône, refuge), sont ensuite dans certains cas détournés de leur vocation initiale et utilisés pour des activités ou à des périodes fortement perturbatrices pour la faune sauvage. Par ailleurs, l'accès du grand public aux zones forestières engage la responsabilité du propriétaire en cas d'accident lié à la chute d'arbres morts. Ceci peut entraîner l'abattage préventif des arbres sénescents par les propriétaires, et donc une raréfaction de la ressource en bois mort, indispensable à l'entomofaune xylophage. L'ouverture des pistes et l'accès facilité à de nouveaux territoires concernent particulièrement le massif forestier landais, le Périgord, et le massif pyrénéen.

Les massifs de la Double et du Landais connaissent par ailleurs un développement des enclos de chasse dont le nombre et l'importance peuvent avoir un impact sur la circulation de la faune sauvage en diminuant les capacités d'échanges entre les différentes populations de grand gibier.

Avec la densification de la fréquentation et de l'habitat, la question de la divagation des chiens et des chats et de leur impact sur certaines populations d'espèces sauvages vulnérables est de plus en plus aigüe.



4x4 - E. Midoux / ONGFS

Espèces cibles

Les espèces fréquentant les milieux les plus exposés : espèces aquatiques et espèces de montagne.
Les espèces dépendant du bois mort en forêt.

Milieux concernés

Tous les types de milieux, mais plus particulièrement les plus exposés à la fréquentation touristique et de loisir.

Préconisations

Contrôler l'accès des acteurs non professionnels aux habitats d'espèces sensibles

Faire assurer le respect strict de la réglementation concernant les pratiques liées aux véhicules motorisés (quad, 4x4 et moto dans les milieux terrestres, jet-ski et motonautisme sur les plans d'eau et en mer) et la pénétration des chiens sur les territoires protégés ou sensibles. La réglementation et la signalétique devront être harmonisées, afin de les rendre plus lisibles pour les utilisateurs.

Renforcer la prise en compte des besoins de la faune dans les plans de développement des activités de pleine nature

Il s'agit d'instaurer un partenariat avec les fédérations de pratiquants afin de pouvoir définir de manière concertée des zones de tranquillité, de pouvoir intervenir au niveau de la maîtrise d'oeuvre et d'ouvrage en cas d'implantation d'installations sportives, de pouvoir intervenir dans la définition des schémas d'équipements (PDIPR, Schémas d'équipement des falaises...) pour canaliser la fréquentation. La mise en place de schémas de développement des activités de loisirs de pleine nature devra être encouragée.

Informier le public et les pratiquants de sports de « pleine nature » de la sensibilité et de la fragilité des milieux naturels dans lesquels ils évoluent

Cette sensibilisation peut s'adresser directement au grand public sur les lieux de pratiques sportives, ou par l'intermédiaire des associations qui encadrent les pratiquants. Les pratiquants peuvent être intégrés à des actions de conservation du patrimoine naturel sur les milieux et espèces concernés par leur activité.

Promouvoir l'accueil du public sur des sites aménagés

L'objectif est de diriger le public vers des sites intéressants et aménagés, afin de limiter la fréquentation dans les sites environnants, plus sensibles car non aménagés.

Prévoir un suivi des enclos de chasse en termes de localisation et de superficie pour appréhender les difficultés de déplacement et leur impact sur la faune sauvage

L'article L.441-3 du Code de l'Urbanisme stipule que l'édification d'une clôture peut faire l'objet, de la part de l'autorité compétente de prescriptions spéciales concernant la nature, la hauteur ou l'aspect extérieur de la clôture pour des motifs d'urbanisme et d'environnement.

Sensibiliser les propriétaires de chats et de chiens aux problèmes posés par leur divagation

Un document de sensibilisation pourra être rédigé et distribué à un large public, par l'intermédiaire des vétérinaires et des associations.

Textes et documents de référence

Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée
Plans départementaux des itinéraires de ski de fond et de raquettes

Expériences positives déjà mises en oeuvre

Action des gestionnaires d'espaces protégés ouverts au public
PNR Périgord-Limousin : Travail partenarial pour limiter la pratique du canoë sur les secteurs à Moule perlière de la Dronne
Programme d'aménagement «Plan-plage», Schéma Régional des Vélo-routes, Voies vertes...

Exemples d'indicateurs d'évaluation

Suivi de fréquentation des sites sensibles
Nombre de participants à des manifestations sportives de pleine nature

● catégorie 1 ● catégorie 2 ● catégorie 3



EVALUATION DES ORGFH

La circulaire MEDD/DNP du 3 mai 2002, qui définit le contenu et la procédure d'élaboration des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats, précise qu'elles « seront actualisées en tant que de besoins, évaluées et révisées au moins tous les cinq ans ».

Le principe du suivi et de l'évaluation des orientations y est donc posé.

Les ORGFH sont un document cadre qui définit les axes d'une politique régionale en faveur de la faune. Elles visent à une meilleure prise en compte de la faune sauvage et de ses habitats aux différents niveaux d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques publiques.

L'évaluation générale de la pertinence et de l'efficacité de ce document cadre passe par la mesure du degré d'intégration des orientations et des préconisations dans les politiques publiques d'aménagement du territoire et les politiques sectorielles (à travers notamment les conditions d'attribution des aides publiques), à l'échelle régionale, départementale ou locale. Il s'agit ici d'une évaluation à caractère global, fondamental, de la portée des ORGFH et de leur prise en compte dans les stratégies publiques.

Les ORGFH ont par ailleurs vocation à inciter les différents partenaires à engager directement des programmes d'action en faveur de la faune et de ses habitats.

Comme le précise la circulaire, des indicateurs d'évaluation du niveau de réalisation et des résultats obtenus ont été proposés pour certaines orientations. Ils se rapportent directement à l'état des espèces ou de leurs habitats ou témoignent des actions mises en oeuvre et de leur efficacité. Ces indicateurs renseignent donc également sur l'adéquation entre les politiques sectorielles et les ORGFH.

Le comité de pilotage participera à l'évaluation, à l'actualisation et la révision des ORGFH.





PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

Arrêté du 14 JUIN 2006

ARRÊTE
PORTANT APPROBATION DES ORIENTATIONS RÉGIONALES DE
GESTION ET DE CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE SES
HABITATS (ORGFH) EN AQUITAINE

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- VU le titre I^{er}, relatif aux principes généraux du Livre I du code de l'environnement et notamment les articles L.110-1 et L.110-2
- VU le titre I^{er}, relatif à la protection de la faune et de la flore du livre IV du Code de l'environnement et notamment l'article L.414-8
- VU le titre II, relatif à la chasse du Livre IV du code de l'environnement et notamment les articles L.421-1 et L.421-13
- VU les circulaires DNP/CFF du 3 mai 2002 et du 10 février 2003
- VU l'avis du comité de pilotage des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats en Aquitaine du 29 juin 2005
- VU la consultation des différents partenaires effectuée durant l'été 2005

SUR PROPOSITION du Directeur régional de l'environnement Aquitaine

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Les « orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats » de la région Aquitaine, annexées au présent arrêté, sont approuvées.

ARTICLE 2 - Le comité de pilotage des « orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats » se réunit pour assurer le suivi des actions découlant de ces orientations.

ARTICLE 3 - Les « orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats » font l'objet d'une évaluation quinquennale puis d'une actualisation par le comité de pilotage.

ARTICLE 4 - Les « orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats » pour la région Aquitaine sont consultables dans chaque préfecture de département, dans chaque direction départementale de l'agriculture et de la forêt, à la délégation régionale de l'office national de la chasse et de la faune sauvage et à la direction régionale de l'environnement.
De plus le texte est consultable et téléchargeable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement d'Aquitaine : <http://www.aquitaine.ecologie.pouv.fr/>.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire général pour les Affaires régionales, Monsieur le Directeur régional de l'environnement, Monsieur le Délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine et de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 14 JUIN 2006

Le Préfet de région,

Francis IDRAC

PRINCIPAUX SIGLES UTILISES

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
APN : Association de Protection de la Nature
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CDCFS : Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage
CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DFCI : Défense des Forêts Contre l'Incendie
DIREN : Direction Régionale de l'ENVironnement
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
FDGDON : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles
FIEP : Fonds d'Intervention Eco-Pastoral
FRC : Fédération Régionale des Chasseurs
IFEN : Institut Français de l'ENVironnement
IFN : Inventaire Forestier National
IPHB : Institution Patrimoniale du Haut Béarn
JEFS : Jachère Environnement Faune Sauvage
LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MIACA : Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
OGM : Organismes Génétiquement Modifiés
OLAE : Opérations Locales Agri-Environnementales
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF : Office National des Forêts
ORGFH : Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats
PAC : Politique Agricole Commune
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
PEFC : Programme Européen des Forêts Certifiées (ou Pan European Forest Certification)
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional

RGA : Recensement Général Agricole
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDVPH : Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique
SETRA : Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes
SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer
STH : Surface Toujours en Herbe
ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation



GLOSSAIRE

A

Agriculture intensive : Système agricole productiviste faisant appel à des moyens de production lourds, opposé à la production extensive mettant en jeu des méthodes traditionnelles, et en relatif équilibre avec l'environnement.

Anatidés : Famille d'Oiseaux palmipèdes au corps massif et au bec aplati bordé de lamelles cornées lui permettant de filtrer la vase, regroupant les Canards, les Oies et les Cygnes.

Ardéidés : Famille d'Oiseaux à longs cous et grandes pattes comprenant les Hérons et les Aigrettes.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'un lieu, d'une région ou d'une période déterminée.

B

Biodiversité : La biodiversité désigne la diversité de toute forme de vie (végétale, animale, bactérienne,...) sur Terre : diversité génétique, diversité des espèces et diversité des écosystèmes. (D'après la stratégie nationale pour la biodiversité)

C

Capacité d'accueil : Pour une espèce et un territoire donné, se dit du nombre maximum d'individus susceptibles d'être accueillis par le milieu, en termes de nourriture disponible, d'espace de vie, de lieux de nidifications...

Certification forestière : La certification forestière est une labellisation qui vise à garantir aux consommateurs de bois qu'il est issu de peuplement soumis à des pratiques forestières durables.

Chiroptères : Ordre de Mammifères communément appelés chauves-souris.

Colombidés : Famille d'Oiseaux regroupant les Pigeons et les Tourterelles.

Concertation : « La concertation constitue un niveau d'information et de consultation d'organismes et de particuliers afin de limiter, par la suite, tout frein

à la mise en oeuvre d'un programme et de justifier de prérogatives de celui-ci. Elle a pour finalités d'expliquer les solutions retenues, de permettre un choix mieux éclairé, et de tenir compte d'intérêt ou de suggestions dont la prise en compte ne remet pas en cause l'essentiel ». (D'après « Le Guide de référence des programmes d'aménagement des parcs nationaux », atelier technique des espaces naturels 2001)

Conseil Départemental de Chasse et de Faune Sauvage (CDCFS) : Structure regroupant au niveau départemental différents acteurs concernés par la faune sauvage, chargée d'assister le Préfet dans la définition des dates de chasse, l'élaboration des plans de chasse, de la liste départementale des espèces nuisibles...

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) : Comité consultatif d'experts auprès du Préfet de Région pour les questions de protection de la nature.

Couloir biologique : Ensemble d'habitats, de mosaïque d'habitats ou d'éléments paysagers, reliés entre eux et permettant la propagation et la circulation des espèces végétales et animales.

D

Développement durable : Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. (D'après Mme Brundtland, ancienne Premier Ministre de Norvège (1987)). En plus d'être économiquement efficace, il doit être socialement équitable et écologiquement viable.

E

Echassiers : Oiseaux généralement pourvus de longs becs, privés de plumes au-dessus du tarse, et sans membranes entre les doigts des pieds. (Exemples : les cigognes, les grues, les bécasses, etc.)

Entomofaune : Ensemble des insectes présents dans un milieu.

Espèce endémique : Se dit d'une espèce présente sur une aire de répartition réduite.



Espèce exogène : Espèce introduite de manière volontaire ou accidentelle hors de son aire de répartition normale actuelle ou passée. (Convention sur la diversité biologique de la Haye, 2002)

Espèce invasive : Se dit d'une espèce dont l'introduction et la propagation menacent économiquement ou écologiquement des écosystèmes, des habitats ou d'autres espèces. (Convention sur la diversité biologique de la Haye, 2002)

Espèce patrimoniale : Espèce méritant un intérêt particulier, de par son statut de conservation, voire son image positive auprès du public et des acteurs locaux.

Estive : En montagne, pâturage d'été géré collectivement ou non, sans retour journalier du ou des cheptels sur l'exploitation.

Evaluation : Mesure, aussi systématique et objective que possible, des résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en vue de déterminer sa pertinence, sa cohérence, l'efficacité de sa mise en oeuvre, son impact, et la pérennité des effets obtenus.

Exploitation pastorale : Exploitation agricole utilisant des pacages collectifs, où le chargement animal doit être inférieur à 2 (ratio du nombre total d'UGB par hectare de SAU), et la part de STH peu productive atteindre 50 % de la SAU. L'exploitation doit en outre être orientée vers la production animale (bovins, ovins, caprins).

F

Fragmentation : Processus selon lequel la superficie d'une grande partie d'un habitat est réduite et divisée en plusieurs fragments. Ce phénomène fragilise les populations animales, qui subissent une diminution de la surface utilisable possible, une diminution de la qualité de l'habitat, et la baisse de la connectivité entre les fragments de populations restants.

Futaie : Régime obtenu par semis (naturels ou artificiels) ou plantations, pour la production d'arbres de grande dimension au fût élevé et droit. Dans les futaies régulières, tous les arbres d'une unité de gestion (parcelle ou sous parcelle) ont sensiblement la même classe d'âge.

H

Habitat d'espèce : Le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique. (Directive Faune Flore Habitats, 1992)

J

Jachère Environnement Faune Sauvage (JEFS) : Catégorie de jachères spécialement destinée à la faune sauvage, avec une réglementation propre. Elle vise à offrir pour la petite faune des sites de reproduction, de quiétude, une alimentation et un couvert protecteur. Le contrat entre l'agriculteur volontaire et la société de chasse locale s'appuie sur un cahier des charges départemental établi en commun par la DDAF, la Chambre d'Agriculture et la FDC.

L

Lagune : Petites dépressions humides des Landes de Gascogne, de faible profondeur, au centre desquelles se trouve une « mare », permanente ou saisonnière, à l'origine sans relation directe avec le réseau hydrographique et généralement alimentée par la nappe phréatique.

Laisse de haute mer : Accumulation de débris, notamment organiques, sur la limite atteinte par l'océan à marée haute.

Limicole : Petits échassiers des marais et bords de mer.

Lisière (espèces de lisières) : Interface entre un milieu ouvert et un milieu fermé. Les lisières jouent un rôle de couloirs écologiques, et accueillent des espèces particulières, en densité importante.

Liste rouge : Inventaire de l'état de conservation global des espèces végétales et animales à l'échelle d'un territoire. Pour établir ces listes, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) propose une série de critères basés sur la démographie (taille, tendances d'évolution, aire de répartition...) des populations de ces espèces.

M

Marnage : Variation du niveau des eaux liée à des phénomènes naturels (marées, crues hivernales...) ou artificiels (lâchers d'eau...).

Micro-mammifères : Ensemble des mammifères de petite taille, comprenant les rongeurs (Campagnols...) et les insectivores (Musaraignes...).

Mustélidés : Famille de Mammifères carnivores de petite taille, au corps allongé et aux pattes courtes. Elle comprend en Aquitaine la Fouine, la Martre, la Belette, le Putois, le Vison d'Europe, le Vison d'Amérique, la Loutre et le Blaireau.

N

Nauves : Zones humides de fonds de vallons, traditionnellement liées à l'élevage, dans les massifs de la Double et du Landais.

P

Paludicole : Se dit d'une espèce fréquentant les zones marécageuses.

Passereaux : Ordre d'Oiseaux de petite taille (sauf les Corvidés), généralement chanteurs, regroupant plus du tiers de l'avifaune française.

Paysage : Expression formelle des multiples relations existant dans une période déterminée entre l'individu ou une société et un espace topographique défini, dont l'aspect résulte de l'action, dans le temps, de facteurs naturels et humains et de leur combinaison (recommandation R(95) du Conseil de l'Europe relative à la conservation des sites culturels intégrée aux politiques du paysage).

Perturbation : Une perturbation intéresse les seules activités humaines permanentes ou périodiques qui s'exercent dans le site (...). Elle a un effet sur les espèces seules. Un effet significatif à moyen terme est une diminution durable des effectifs par modification d'au moins un paramètre de la dynamique de la population de l'espèce, une réduction ou un morcellement, une fragmentation de l'aire de répartition (...). Le terme de perturbation s'applique principalement à des actes ne modifiant pas directement le milieu ou au dérangement induit par des actes de gestion du milieu. (Direction de la Nature et des Paysages, 1998)

Population : Ensemble des individus de la même espèce coexistant sur un territoire donné.

R

Restauration : Opération de réhabilitation d'un habitat permettant de lui restituer ses capacités d'accueil pour les espèces caractéristiques.

Remembrement : Ensemble des opérations qui consistent à modifier le parcellaire, en regroupant différentes parcelles non bâties, morcelées ou dispersées, par un échange de terres entre les divers propriétaires et exploitants agricoles. Ce processus vise à la simplification des conditions d'exploitation et à une amélioration de l'utilisation spatiale de l'espace.

Ripisylves : Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau, dans la zone frontière entre l'eau et la terre. Elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues.

S

Sylviidés : Vaste famille de passereaux au bec fin, de teinte quasi uniforme brun, gris, vert ou jaune, comprenant les Fauvettes, Roitelets, Locustelles...

T

Taillis : Régime forestier avec une courte période de révolution, dans lequel le peuplement est issu de rejets de souche ou de drageons.

Turdidés : Famille de Passereaux insectivores (merles, grives, rossignols, rouges-gorges, etc.), au bec robuste, aux pattes souvent longues et fortes.

X

Xylophage : Se dit d'un organisme vivant dont le régime alimentaire est composé de bois.

Z

Zones humides : Région où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie, animale et végétale, associée. Au sens juridique, la Loi sur l'eau de 1992 définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



COMPOSITION DES INSTANCES DECISIONNELLES

Comité de pilotage (COPIL)

Services de l'Etat

- La direction régionale de l'environnement.
- La délégation régionale de l'office national de la chasse et de la faune sauvage.
- La direction régionale de l'agriculture et de la forêt.
- La direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Dordogne.
- La direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Gironde.
- La direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Landes.
- La direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Lot et Garonne.
- La direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Pyrénées-Atlantique.
- La direction régionale de l'équipement.
- La direction régionale de la jeunesse et des sports.
- La délégation inter-régionale Aquitaine/Midi-Pyrénées du conseil supérieur de la pêche.
- La délégation territoriale de l'office national des forêts.
- Le parc national des Pyrénées.

Collectivités territoriales

- Le conseil régional d'Aquitaine.
- Le parc naturel régional des Landes de Gascogne.
- Le parc naturel régional Périgord Limousin.
- Le conseil général de Dordogne.
- Le conseil général de Gironde.
- Le conseil général des Landes.
- Le conseil général de Lot-et-Garonne.
- Le conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Organismes socio-professionnels

- Le centre régional de la propriété forestière.
- Le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest
- La chambre régionale d'agriculture.
- Le conseil économique et social régional.
- Le comité régional du tourisme.

Associations d'usagers et associations de protection de l'environnement

- La fédération régionale des chasseurs.
- Le comité régional de randonnée pédestre.
- La société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest.
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Aquitaine.

- La fédération départementale des chasseurs de la Dordogne.
- La fédération départementale des chasseurs de la Gironde.
- La fédération départementale des chasseurs des Landes.
- La fédération départementale des chasseurs de Lot-et-Garonne.
- La fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques.
- Le conservatoire régional des espaces naturels

Représentants des experts scientifiques

- Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
- Le responsable de l'animation du plan de restauration Vison d'Europe ou son représentant.
- Le responsable de l'animation du plan Gypaète barbu ou son représentant.
- Le responsable de l'animation du plan Percnoptère d'Egypte ou son représentant.
- Le responsable de l'animation du plan Ours brun ou son représentant.

Représentants de bureau d'études

- Le GERA

Groupe opérationnel (GO)

Services de l'Etat

- La préfecture de région.
- La délégation régionale de l'office national de la chasse et de la faune sauvage.
- La direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Gironde.

Collectivité territoriale

- Le conseil régional d'Aquitaine.

Organismes socio-professionnels

- Le centre régional de la propriété forestière.
- La chambre régionale d'agriculture.

Associations d'usagers et associations de protection de l'environnement

- La fédération régionale des chasseurs.
- La ligue pour la protection des oiseaux.

Expert scientifique

- Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Bureau d'études

- GERA.

REMERCIEMENTS

A toutes les personnes ayant participé aux groupes de travail, et aux organismes qu'elles représentent...

Association Régionale des Lieutenants de Louveterie : Michel PREVOT

Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de Gironde : Eléonore DALY

Centre Régional de la Propriété Forestière : Bruno DU PONT, Henri HUSSON, Jean-Marc BILLAC, Jean-Pierre LANTRES, Joël LEFIEVRE, Jean TOUYAROU

Chambres départementales d'agriculture : Matthieu BAJARD (Dordogne), Olivier CASSOU (Gironde); Yves GALLATO (Landes), Marine HEDIARD (Landes), Elodie LEBLANC (Lot-et-Garonne), Jean-Claude FREON (Lot-et-Garonne), Maryse LESPE (Lot-et-Garonne), Christophe COUSSO (Pyrénées-Atlantiques)

Chambre régionale d'agriculture : Jean-Michel LANDUREAU, Laure MIRANDE, Gérard LARRUE

Conseil Régional : Isabelle COSTEMALLE, Sophie KERLOC'H

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel : Michel LECONTE

Conseil Supérieur de la Pêche : Michel VIGNAUD

Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine : Hervé CODHANT, Christophe AUBERT, Thierry LAPORTE

Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt : Cédric LAMPIN (Dordogne), Pascal GAIGNARD (Dordogne), Alain SJÖBERG (Dordogne), Bertrand GUIZARD (Gironde), Bertrand GARREAU (Gironde), Jean-Pierre LETOUZE (Gironde), Véronique FORGUE (Gironde), Franck ROSSI (Gironde), Patrick LACOMBE (Landes), Jacques SIMON (Landes), Pascale FAUCHER (Lot-et-Garonne), Sébastien RICHARD (Lot-et-Garonne), Michel GUILLOT (Pyrénées-Atlantiques), Cécile BERGERON (Pyrénées-Atlantiques), Stéphane GIPOULOUX (Pyrénées-Atlantiques)

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt : Denise VALLERET

Direction Régionale de l'Environnement d'Aquitaine : Yann DE BEAULIEU, Sophie BERLIN

Fédérations Départementales des Chasseurs : Gérard GAUVILLE (Dordogne), Sébastien DUFOUR (Dordogne), Jérôme WERNO (Gironde), Jérôme ALLOU (Gironde), Stéphane HAMEAUX (Gironde), Philippe GIRARDOT (Landes), Jean-Paul LABORDE (Landes), Daniel GOUDENECHÉ (Lot-et-Garonne), Richard BEITIA (Pyrénées-Atlantiques)

Fédération Régionale des Chasseurs : Emmanuel ROBIN

Ligue pour la Protection des Oiseaux : Laurent COUZI, Denis VINCENT

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : Eric FOUQUET (Direction Régionale Aquitaine), Chrys BARTHE (Cellule technique Aquitaine), Guy SCLAFERT (SD Dordogne), Eric BRANDT (SD Dordogne), Pascal POUZENC (SD Gironde), Jean-Pierre BAUDET (SD Gironde), Alain NOSSIT (SD Gironde), Francis DUPRAT (SD Landes), René-Marc LEGRAND (SD Landes), Olivier TARTAGLINO (SD Lot-et-Garonne), Jean-Pierre GRENIER (SD Lot-et-Garonne), Xavier HORGASSAN (SD Pyrénées-Atlantiques), Franck LASSERRE (SD Pyrénées-Atlantiques)

Office National des Forêts : Renaud CANTEGREL, Béatrice DAUBET, Jean FAVENNEC, Françoise TARDIEU-DECAIX

Parc National des Pyrénées : Christian ARTHUR

Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : François BILLY

Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin : Guy-Noël GROSSET

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest : Bruno DU PONT, Marc GIZARD

Union Régionale des Associations de Piégeurs Agréés d'Aquitaine : Gérard DELAS

LES 25 ORIENTATIONS REGIONALES

Orientation générale

OG – Assurer la diffusion et l'animation des ORGFH, et perpétuer la démarche participative initiée

Amélioration des connaissances et de la gestion concertée de la faune sauvage

A1 – Améliorer les connaissances sur la faune sauvage et ses habitats

A2 – Renforcer la prise en compte de la faune sauvage dans les politiques publiques s'appliquant aux territoires ruraux

A3 – Informer et sensibiliser le public et les acteurs de terrain aux enjeux liés à la faune sauvage et à ses habitats

Amélioration des capacités d'accueil des habitats

B1 – Maintenir les capacités d'accueil du cordon dunaire, de la dune boisée et des falaises du littoral basque

B2 – Maintenir en bon état de conservation et restaurer le réseau de zones humides littorales et les basses vallées fluviales

B3 – Protéger et conserver les habitats marginaux remarquables des massifs forestiers des Landes de Gascogne, de la Double et du Landais

B4 – Favoriser la présence d'éléments de diversité forestière dans le massif des Landes de Gascogne

B5 – Conserver la diversité des paysages agricoles : préserver les éléments structurants du paysage et diversifier les productions agricoles à l'échelle des territoires

B6 – Promouvoir des pratiques agricoles plus favorables à la faune sauvage

B7 – Conserver les capacités d'accueil des massifs forestiers de la Double et du Landais, du Périgord et des Pyrénées

B8 – Préserver la qualité du réseau hydrographique de plaine et ses milieux connexes

B9 – Maintenir en bon état de conservation les milieux et la faune caractéristiques des pelouses calcicoles

B10 – Conserver les capacités d'accueil des milieux rupestres et cavernicoles et la faune spécialisée qui les fréquente

B11 – Maintenir les milieux liés à l'activité pastorale en montagne

B12 – Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et milieux humides d'altitude

Gestion de la faune

C1 – Encourager les stratégies de gestion conservatoire et la prise en compte des espèces à enjeu de conservation

C2 – Préserver et restaurer des conditions favorables à la migration et au stationnement des espèces migratrices

C3 – Gérer les populations de Grand gibier

C4 – Diminuer la sensibilité des territoires agricoles et forestiers aux dégâts de gibier

C5 – Limiter les risques d'apparition de nouvelles espèces exogènes dans les milieux naturels

C6 – Organiser les moyens de lutte contre les populations d'espèces exogènes ayant fait souche

C7 – Se doter d'outils de lutte et d'aide à la décision en matière de classement des espèces nuisibles

Réduction des impacts directs des activités humaines sur la faune

D1 – Diminuer l'impact des infrastructures sur la faune sauvage et ses habitats

D2 – Réduire les impacts des activités de tourisme et de loisirs sur les milieux naturels et la faune sauvage

Ce document est disponible sur internet
à l'adresse suivante :
<http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr>


Vous pouvez vous en procurer
une version papier auprès de :

La DIREN Aquitaine
95, rue de la Liberté
33 073 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 93 61 00

La Délégation régionale de l'ONCFS
95, rue de la Liberté
33 073 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 56 57 50



Maîtrise d'ouvrage : DIREN Aquitaine
Directeur de la publication : Hugues Ayphassorho
Rédaction/Coordination : Philippe Morel (GEREA),
Julien Steinmetz (ONCFS)
Photographies de couverture : B. Lafosse, P. Petit,
J. Steinmetz
Conception graphique : Albatros
www.albatros-creations.com
Les photographies de F. Vaillant sont issues de la photothèque d'Albatros.

 Imprimé en France sur papier recyclé à partir de vieux papiers de récupération.
Le recyclage génère de grandes économies d'eau et d'énergie.



Orientations
Régionales
de Gestion
et de conservation
de la Faune sauvage
et de ses Habitats
en Aquitaine



*Aquitaine
faune sauvage et habitats*